



TCHAD

DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET POUR LA MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE TCHAD

January 2016

Dans le cadre de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et demandes de dérogations pour non-respect de critères de réalisation et pour la modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 14 décembre 2015. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 24 septembre 2015 avec les autorités tchadiennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 1^{er} décembre 2015.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI [et de la Banque mondiale].
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour le Tchad.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités tchadiennes au FMI*

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités tchadiennes*

Protocole d'accord technique *

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone: (202) 623-7430 • Fax: (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



Communiqué de presse No. 15/560
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
14 décembre 2015

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord conclu au titre de la facilité élargie de crédit avec le Tchad et approuve un décaissement de 28,7 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la deuxième revue des résultats économiques enregistrés par le Tchad dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC)¹. L'achèvement de cette revue ouvre la voie au décaissement immédiat de l'équivalent de 20,65 millions de DTS (soit environ 28,7 millions de dollars), ce qui porte le décaissement total au titre du programme à l'équivalent de 53,93 millions de DTS (soit environ 75,1 millions de dollars).

Le Conseil d'administration a également approuvé la demande présentée par les autorités pour que leur soient accordées des dérogations pour la non observation du critère de réalisation relatif à la non accumulation de dette extérieure non concessionnelle, compte tenu du caractère mineur du manquement et pour la non observation du critère de réalisation relatif à la non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs, compte tenu des mesures correctives adoptées.

L'accord triennal conclu avec le Tchad au titre de la FEC a été approuvé par le Conseil d'administration le 1^{er} août 2014 (voir [Communiqué de presse No. 14/381](#)) pour un montant équivalant à 79,92 millions de DTS (soit environ 111,3 millions de dollars). En avril 2015, le Conseil d'administration a approuvé un relèvement du niveau d'accès de 40 % de la quote-part, ce qui a porté le niveau d'accès total à 106,56 millions de DTS (soit environ 148,4 millions de dollars).

¹ Les accords au titre de la FEC sont des accords de prêt qui apportent un accompagnement soutenu sous la forme d'un programme à moyen ou à long terme dans les cas de problèmes prolongés de balance des paiements.

Au terme des délibérations du Conseil d'administration sur le Tchad, M. Mitsuhiro Furusawa, Président par intérim et Directeur général adjoint, a fait la déclaration suivante :

«Les résultats macroéconomiques du Tchad ont été fortement touchés par deux chocs exogènes, à savoir la chute des cours du pétrole et la détérioration de la sécurité régionale. De ce fait, la croissance a sensiblement ralenti tandis que les dépenses budgétaires ont été comprimées en raison du considérable manque à percevoir en recettes pétrolières. Les résultats enregistrés dans le cadre du programme appuyé par le FMI ont été globalement satisfaisants, la plupart des critères de réalisation ayant été observés, notamment celui lié à l'objectif de déficit primaire hors pétrole — le principal ancrage budgétaire du programme — et le programme de réformes structurelles ayant progressé conformément aux objectifs du programme.

«Comme les recettes pétrolières devraient être durablement inférieures, le Tchad a ajusté sa stratégie budgétaire à moyen terme. Le projet de loi de finances de 2016 prévoit un durcissement supplémentaire de l'orientation budgétaire sous-jacente (à l'exclusion de dépenses ponctuelles liés aux élections et à la sécurité qui seront financées par des recettes exceptionnelles). Cette stratégie s'appuie sur un plan d'action d'urgence doté de mesures visant à rationaliser les transferts et les subventions et à appuyer le recouvrement de recettes fiscales non pétrolières. Les dépenses sociales continueront d'être protégées et resteront l'un des objectifs quantitatifs du programme.

«Étant donné que les recettes exceptionnelles projetées provenant de la cession d'actifs constituent une source de financement importante du budget de 2016, il est essentiel que les dépenses soient programmées avec prudence et que le plan d'intervention élaboré pour parer aux manques à percevoir ou aux retards soit exécuté. Malgré l'impact positif du point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE, le Tchad continue de présenter un risque élevé de surendettement et il demeure essentiel de mener des politiques prudentes sur le plan budgétaire et sur celui de l'emprunt.

«Il est fondamental de continuer à améliorer la transparence des recettes pétrolières, compte tenu notamment des profonds changements que vient de connaître le secteur pétrolier. Le programme de réformes structurelles reste centré sur l'amélioration de la gestion des finances publiques et l'élimination des obstacles au développement du secteur privé, la diversification de l'économie et la croissance inclusive».



TCHAD

DEUXIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DEMANDES DE DEROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITERES DE REALISATION ET POUR LA MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION

RESUME ANALYTIQUE

Contexte: L'économie est gravement touchée par la baisse continue du prix du pétrole de même que par la détérioration de la situation sécuritaire en raison du soutien du Tchad aux opérations régionales contre Boko Haram. En conséquence, la croissance a nettement ralenti, les recettes budgétaires ont sous-performé et, en dépit de coupes sombres dans les dépenses, de nouveaux besoins de financement sont apparus. Lorsque le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a été atteint à la fin d'avril, le Tchad a été en mesure d'obtenir presque 756 millions de dollars d'allègement de la dette, mais le risque de surendettement reste élevé.

Programme: Le 27 avril 2015, le Conseil d'administration a achevé la première revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) approuvé le 1^{er} août 2014, avec un accès équivalant à 120 pour cent de la quote-part (79,92 millions de DTS). Le Conseil d'administration a aussi approuvé la demande des autorités d'une augmentation de l'accès de 26,64 millions de DTS (40 pour cent de la quote-part). En dépit du fléchissement de l'économie, les résultats du programme appuyé par la FEC ont été globalement satisfaisants au cours de la première moitié de 2015 avec le respect de quatre des six critères de réalisation et des progrès du programme de réformes structurelles conformes aux objectifs du programme. Le critère de réalisation sur l'accumulation des arriérés de paiements intérieurs par l'État a été manqué, même si les engagements de dépenses sont restés inférieurs au budget, car les recettes ont été nettement inférieures en raison de deux chocs extérieurs importants et de quelques retards dans l'émission obligataire prévue sur les marchés régionaux. En outre, le critère de réalisation permanent sur les nouveaux prêts non concessionnels contractés ou garantis n'a pas été respecté car l'opération de restructuration avec Glencore constitue techniquement de nouveaux emprunts conformément aux définitions du programme.

Point de vue des services du FMI : Les services du FMI appuient l'achèvement de la seconde revue de l'accord au titre de la FEC, les dérogations pour non-respect des critères de réalisation relatifs à la dette extérieure non concessionnelle contractée et à la non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs — sur la base d'un écart mineur et

des mesures correctrices prises, respectivement — de même que de la modification des critères de réalisation. L'accord du FMI reste essentiel pour catalyser le soutien des donateurs requis pour satisfaire les besoins de longue date de balance des paiements du Tchad. L'achèvement de la seconde revue débouchera sur le décaissement d'un montant équivalant à 20,65 millions de DTS.

Approuvé par
David Robinson et
Mark Flanagan

Les discussions se sont déroulées à N'Djamena (16-24 septembre). L'équipe était composée de MM. Villafuerte (Chef de mission), Kwalingana, Léost (tous du Département Afrique), Nachega (Représentant résident) et de M. Topeur (économiste local). M. Raghani (Administrateur suppléant) et M. Nguema Affane (Conseiller auprès de l'administrateur) ont participé à ces discussions. La mission a rencontré le Premier Ministre, M. Kalzeubé Pahimi Deubet, le Ministre des finances et du budget, M. Ngarlenan Docdjengar, le Ministre de l'infrastructure et des transports, M. Adoum Younousmi, la Ministre du plan et de la coopération internationale, Mme Mariam Mahamat Nour, le Ministre de l'urbanisme et du logement, M. Gata Ngoulou, le Ministre du pétrole et de l'énergie, M. Djerassem Le Bémadjiel, le Secrétaire général de la Présidence, M. Bedoumra Kordjé, le Directeur national de la BEAC, M. Mahamat Allamine Bourma Treye, des représentants du Consortium Esso, SHT, Glencore, CNPC et Ecobank, des partenaires techniques et financiers du Tchad de même que d'autres hauts représentants de l'État.

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE	6
RÉSULTATS DU PROGRAMME EN 2015	10
DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE POUR LE RESTE DU PROGRAMME	11
A. Cadre macroéconomique à moyen terme	12
B. Politique budgétaire pour le reste de 2015	13
C. Politique budgétaire pour 2016	15
D. Réformes structurelles	17
MODALITÉS DU PROGRAMME, SAUVEGARDES ET RISQUES	19
ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI	20
ENCADRÉS	
1. Impact des entrées de réfugiés, de	5
2. Émissions du Tchad sur le marché régional de titres publics de la CEMAC	15

GRAPHIQUE

1. Évolution économique récente, 2009–15 _____	9
--	---

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2012–19 _____	22
2. PIB réel par secteur, 2012–19 _____	23
3. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2012–19 _____	24
4. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2012–19 _____	25
5. Balance des paiements, 2012–19 _____	26
6. Situation monétaire, 2012–19 _____	27
7. Indicateurs de solidité financière, 2007–14 _____	28
8. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs dans le cadre de l'accord au titre de la FEC jusqu'en septembre 2015 _____	29
9. Conditionnalité structurelle dans le cadre de l'accord au titre de la FEC pour 2015 _____	30
10. Plan d'emprunt pour 2015 et 2016 _____	31
11. Calendrier de décaissement de l'accord au titre de la FEC _____	32
12. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2015–29 _____	33

APPENDICES

I. Lettre d'intention _____	34
I. Memorandum des politiques économiques et _____	37
II. Protocole d'accord technique _____	53

CONTEXTE

1. **La situation sécuritaire s'est dégradée ces derniers mois, ce qui a encore impacté négativement l'activité économique et accru les pressions budgétaires.** La menace du terrorisme s'est nettement aggravée depuis que les forces de sécurité du Tchad ont assumé un rôle clé dans la lutte régionale contre Boko Haram au début de 2015. En juin et juillet, des attaques suicides à la bombe à N'Djamena (pour la première fois dans la capitale du Tchad) ont fait très de 50 morts. Depuis lors, plusieurs attentats suicides à la bombe se sont produits en dehors de la capitale, notamment dans la région du Lac Tchad, et ont causé des dizaines de morts dans la population civile. Le Tchad fait aussi face aux coûts des entrées de réfugiés et de personnes déplacées (Encadré 1). Les inquiétudes sécuritaires entravent les systèmes de transport et les flux transfrontaliers avec le Cameroun et le Nigéria, ce qui a un impact négatif important sur l'activité économique du Tchad et ses recettes budgétaires hors pétrole.

Encadré 1. Impact des entrées de réfugiés, de «retournés» et de populations déplacées au niveau interne

Origines et durée des conflits : Le Tchad est un pays de destination pour les réfugiés à cause de conflits de longue date et plus récents dans plusieurs pays voisins, notamment le Sud Soudan, la République Centrafricaine et le Nigéria. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) estime que la population de réfugiés au Tchad a augmenté pour la 13^e année consécutive en 2014 et a dépassé 500 000 personnes. Outre les personnes déplacées au niveau interne et aux «retournés» (les ressortissants tchadiens qui ont fui vers les pays voisins où ils se sont installés), le pays accueille actuellement un total d'environ 750 000 personnes déplacées.

Impact économique : L'impact économique direct de l'accueil des réfugiés est difficile à évaluer, notamment s'agissant de ses coûts budgétaires. La plupart des dépenses sont hors budget et financées par les partenaires internationaux et les ONG. Cela dit, l'État appuie les efforts en vue de trouver des solutions de rechange aux camps, d'accorder à certains réfugiés l'accès aux terres arables et de les autoriser à s'installer dans des communautés d'accueil et à avoir accès aux services communautaires de base, ce qui entraîne des coûts budgétaires. En outre la situation sécuritaire à l'origine des entrées de réfugiés a un impact négatif sur l'activité économique et la volatilité des prix intérieurs.

Assistance des donateurs : Le budget du HCR pour le Tchad se situe entre 150 et 200 millions de dollars par an. L'aide humanitaire de la Commission européenne est équivalente à 40-50 millions d'euros par an, une part importante étant destinée à satisfaire les besoins urgents découlant de la crise prolongée des réfugiés et de l'afflux récent de réfugiés et de retournés du Nigéria et de République Centrafricaine. Nombre d'autres partenaires internationaux et bilatéraux sont également présents au Tchad pour offrir une assistance financière et logistique directe.

2. **Le Tchad entre dans une période politique chargée.** Les élections générales doivent avoir lieu en 2016, et les élections présidentielles avant juin prochain. Les préparatifs des élections ont démarré, notamment par le biais d'un engagement à distribuer des cartes électorales biométriques avant la fin de février 2016.

3. **Le 27 avril 2015, le Conseil d'administration a achevé la première revue de l'accord au titre de la FEC,** de même que la demande des autorités en vue d'une augmentation de l'accès équivalant à 26,64 millions de DTS (40 pour cent de la quote-part). L'achèvement de la revue a permis le décaissement de 19,97 millions de DTS (environ 27,7 millions de dollars), y compris 6,66 millions de DTS (environ 9,2 millions de dollars) en vertu de l'augmentation, ce qui porte le

total des décaissements au titre de l'accord à ce jour à 33,28 millions de DTS (environ 46,2 millions de dollars). Le Conseil d'administration a également déterminé que le Tchad avait accompli des progrès satisfaisants pour respecter les exigences lui permettant d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE et le Conseil d'administration de la Banque mondiale est arrivé à la même conclusion le 29 avril 2015.

4. **A la suite du point d'achèvement de l'Initiative PPTE à la fin d'avril, le Tchad a été en mesure d'obtenir près de 756 millions de dollars d'allègement de la dette, mais les nouveaux flux de financement ont été limités.** Ce montant inclut l'allègement au titre de l'IADM de l'Association internationale de développement (IDA) et de la Banque africaine de développement (BAfD), la remise de dette du FMI et une annulation de 100 pour cent du Club de Paris¹. S'agissant des membres qui ne font pas partie du Club de Paris, les autorités ont signé un nouvel accord avec les autorités saoudiennes qui prévoit le rééchelonnement du montant restant à des conditions comparables à celles de l'IDA. En outre, même si l'exécution des projets d'investissement financés par les donateurs a repris au cours de la première moitié de 2015 par rapport aux années précédentes, les partenaires de développement les plus traditionnels (y compris la Banque mondiale, l'Union européenne et la Banque africaine de développement) sont limités par leurs propres budgets programmes à moyen terme, si bien que le soutien budgétaire ne devrait reprendre que progressivement.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

La baisse marquée et persistante des prix internationaux du pétrole et l'accroissement des menaces sur la sécurité régionale ont un grave impact sur l'économie et les résultats macroéconomiques seront plus faibles que prévu.

5. **La croissance du PIB est nettement inférieure aux prévisions.** En dépit de l'absence de statistiques trimestrielles des comptes nationaux et d'indicateurs très limités sur l'activité économique, il semble que la croissance du PIB fléchisse nettement, d'environ 6,9 pour cent en 2014 à moins de 4 pour cent en 2015. Ce ralentissement plus marqué que prévu est principalement imputable au secteur non pétrolier qui devrait, d'après les prévisions, se contracter d'environ 1,5 pour cent (au lieu d'une croissance envisagée à 2,1 pour cent dans le cadre du programme et comparé à une croissance de 7,1 pour cent en 2014). De fait, même si le secteur agricole (en particulier le coton et les céréales) a évolué comme prévu à l'origine, les secteurs secondaire et tertiaire sont en recul en raison d'une détérioration des conditions de sécurité et des bouleversements imputables aux flux transfrontaliers, de l'ajustement marqué des dépenses budgétaires et de l'accumulation des arriérés de paiements intérieurs au début de cette année.

¹ IADM IDA: 509 millions de dollars; IADM BAfD: 160,9 millions de dollars; IADM FMI: 23,9 millions de dollars; Club de Paris : 62,6 millions de dollars.

6. Les entraves aux flux commerciaux transfrontaliers avec le Cameroun et le Nigéria se sont aussi traduites par une volatilité accrue et des pressions à la hausse sur les prix intérieurs.

Les prix ont été assez volatiles depuis le début de l'année, notamment les prix des produits alimentaires (46 pour cent de l'IPC). Après avoir atteint un pic sur trois ans en août (7,2 pour cent en glissement annuel), l'inflation a chuté à 3,8 pour cent en glissement annuel en septembre. Le taux d'inflation annuel moyen a progressé à 4,3 pour cent en septembre 2015, au lieu de 1,7 pour cent en 2014.

7. À fin juin 2015, la performance des dépenses était cohérente avec le collectif budgétaire, mais la performance budgétaire globale a été touchée par la sous-performance des recettes budgétaires.

Les recettes se sont élevées à 261 milliards de FCFA sur les six premiers mois de l'année, au lieu d'une projection de 366 milliards de FCFA, ce qui représente un manque de 28 pour cent (49 pour cent pour les recettes pétrolières et 18 pour cent pour les recettes non pétrolières). Les estimations préliminaires à fin septembre indiquent une légère reprise de la performance des recettes non pétrolières, les recouvrements s'établissant à 75 pour cent de l'objectif annuel. Si l'on tient compte de la saisonnalité, ces résultats indiquent que l'objectif annuel peut être atteint, voire dépassé. L'exécution des dépenses financées sur ressources intérieures d'ici à la fin d'août représentait un peu plus de 60 pour cent de l'allocation annuelle dans le budget 2015 approuvé en avril dernier.

8. L'expansion monétaire au sens large a nettement ralenti cette année, mais le crédit à l'économie est encore en nette progression.

Après une forte expansion en 2014 (26,5 pour cent), la monnaie au sens large n'a progressé que de 0,7 pour cent en glissement annuel à la fin d'août. En revanche, et en dépit du ralentissement économique, le crédit au secteur privé (qui ne représente que 10 pour cent du PIB non pétrolier) progressait encore de 20 pour cent au cours de la même période (37,8 pour cent en 2014), en partie grâce au recours au financement bancaire des sociétés attendant le règlement de leurs factures par l'État. La santé du système bancaire est touchée par la situation économique et l'accumulation des arriérés, les prêts non productifs étant passés de 12,7 pour cent à 14,5 pour cent du total des prêts entre juillet 2014 et juillet 2015.

9. Les dépôts de l'État à la banque centrale régionale (BEAC) se sont maintenus à des niveaux relativement faibles.

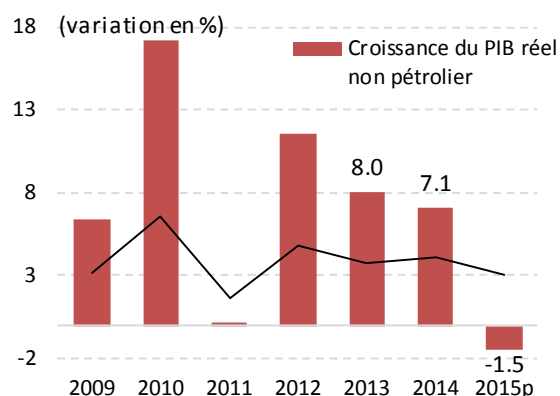
À 93 milliards de FCFA à la fin d'août, ils étaient inférieurs de 17 milliards de FCFA (environ 30 millions de dollars) par rapport à leur niveau de la fin de 2014. Ils ont temporairement augmenté à 140 milliards de FCFA à la fin de septembre en raison des avances accordées par la BEAC (voir paragraphe 21 ci-après). Le niveau de réserves internationales mises en commun imputées au Tchad² a chuté en août à son niveau le plus faible depuis quatre ans, à 534 millions de dollars, au lieu de 1,08 milliard de dollars à la fin de 2014. Le déficit de la balance courante, creusé à 8,9 pour cent du PIB en 2014, est anticipé à 11 pour cent du PIB cette année en raison de la nouvelle baisse des prix du pétrole.

² La BEAC centralise les réserves internationales des États de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC). Le niveau de réserves internationales des pays individuels (réserves imputées) est calculé sur la base du montant cumulé des réserves internationales à la BEAC.

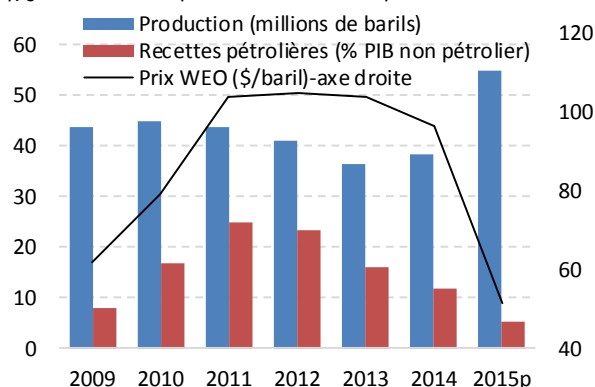
10. **Un accord de rééchelonnement pour le remboursement des avances sur ventes de pétrole a été signé à la fin de novembre, avec une prolongation des échéances qui correspond globalement aux hypothèses du programme.** L'accord consolide le solde restant des deux prêts (avances sur ventes de pétrole) avec Glencore, allonge son échéance de 4 à 5-6 ans (selon les volumes et les prix des exportations de pétrole). En 2015, avant la signature de l'accord, un protocole d'accord informel a été mis en œuvre qui limite les amortissements imputables à la valeur résiduelle des cargaisons d'exportations de pétrole (c'est-à-dire, après déduction des frais de transport, des intérêts et des appels de fonds auprès de la société pétrolière de la part du consortium Esso), entraînant une réduction du service de la dette cette année d'environ 240 milliards de FCFA, ce qui correspond globalement aux hypothèses du programme. L'accord de rééchelonnement entraîne une augmentation de la valeur actuelle nette de la dette d'origine — et exige donc une dérogation pour le plafond zéro de l'obtention et de la garantie des nouveaux emprunts non concessionnels — mais améliore nettement le profil du service de la dette du Tchad à moyen terme, en rendant le service de la dette conforme à la trajectoire prévue des recettes pétrolières.

Graphique 1. Tchad: Évolution économique récente, 2009–15

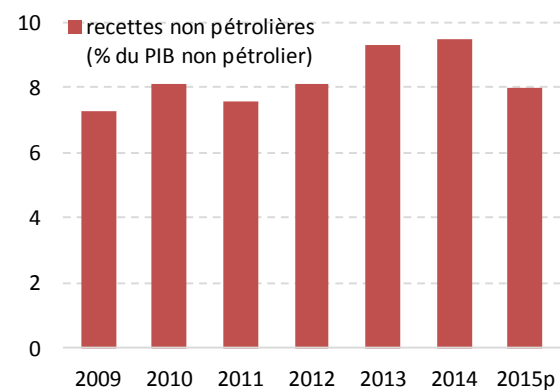
En dépit d'une croissance pétrolière solide, les chocs sur les prix du pétrole et la sécurité ont eu un impact négatif sur l'activité non pétrolière se traduisant par un fléchissement de la croissance du PIB...



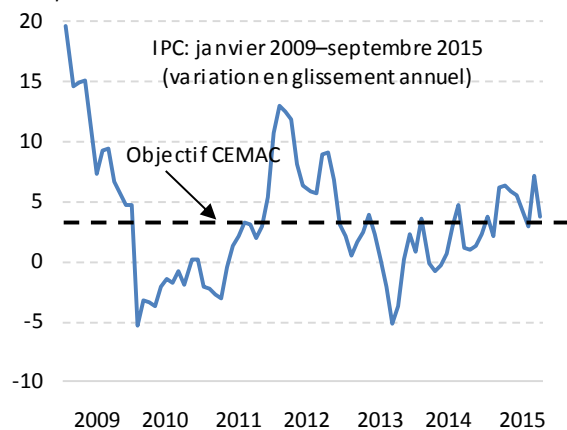
L'augmentation de la production pétrolière est plus que compensée par la baisse des prix du pétrole, ce qui se traduit par une baisse importante des recettes pétrolières



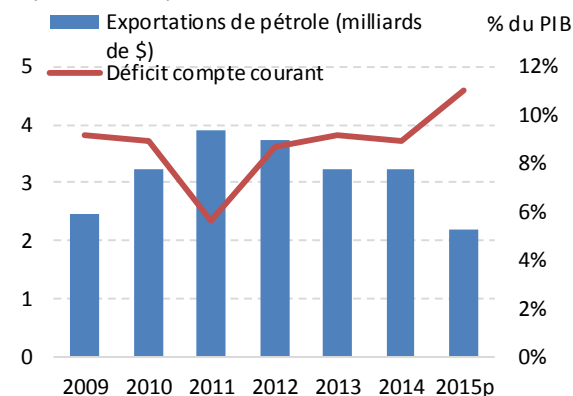
Les recettes non pétrolières vont chuter à 8% du PIB non pétrolier, niveau le plus faible depuis 2011



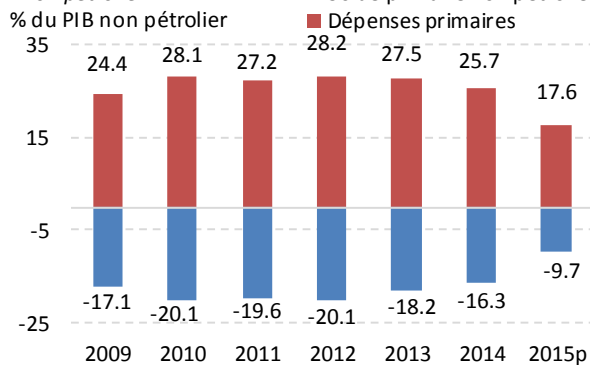
...et par une forte volatilité et des pressions à la hausse sur les prix intérieurs.



Les comptes extérieurs sont touchés par la baisse des exportations de pétrole.



Les dépenses primaires ont été nettement ajustées, accompagnées d'une importante réduction du déficit primaire non pétrolier



Sources: Autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

RÉSULTATS DU PROGRAMME EN 2015

En dépit du ralentissement de l'économie, les résultats du programme appuyé par la FEC ont été globalement satisfaisants au cours de la première moitié de 2015 : tous les critères de réalisation, sauf deux, ont été atteints et des progrès ont été réalisés dans le programme structurel conformément aux objectifs du programme.

11. **L'objectif du déficit primaire hors pétrole pour juin a été atteint avec une marge.** Ce déficit était inférieur de 27 milliards de FCFA par rapport au plafond du programme et représentait environ 4,2 pour cent du PIB annuel hors pétrole, un ajustement majeur d'environ 4,3 pour cent du PIB non pétrolier par rapport à la première moitié de 2014. L'objectif pour la fin juin a été atteint en dépit de la sous-performance des recettes non pétrolières de 0,8 pour cent du PIB non pétrolier par rapport aux projections du programme, car les dépenses primaires totales ont été maintenues à environ 1,3 pour cent du PIB hors pétrole en dessous des objectifs. Si le paiement des traitements et des salaires a correspondu à leur provision annuelle, les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures et les transferts n'ont représenté qu'environ 40 pour cent de l'allocation annuelle.
12. **L'objectif des dépenses sociales de réduction de la pauvreté a été atteint.** Les dépenses d'éducation primaire et secondaire, de santé, de développement organisé par les communautés, d'eau et d'assainissement, d'agriculture et de développement rural ont dépassé l'objectif à fin juin fixé à 135 milliards de FCFA pour atteindre 145 milliards de FCFA. C'est une réussite importante dans le contexte d'un ajustement budgétaire massif et si l'on tient compte du fait que cet objectif n'avait pas été respecté en 2014.
13. **Le plafond zéro sur l'accumulation des nouveaux arriérés de paiements extérieurs a été respecté, mais la limite sur les prêts non concessionnels contractés ou garantis a été dépassée.** Comme on l'a dit au paragraphe 10 plus haut, le rééchelonnement des avances sur ventes de pétrole avec Glencore s'est traduit par le non-respect du critère de réalisation relatif aux emprunts non concessionnels qui exige une dérogation car il est mineur.
14. **Le plafond sur le financement intérieur de l'État a été respecté avec une marge importante (40 milliards de FCFA, soit 0,7 pour cent du PIB non pétrolier).** Cela est largement imputable à des retards dans l'émission de titres publics domestiques alors que le Trésor faisait face aux exigences techniques et opérationnelles pour accéder aux marchés financiers régionaux — au cours de la première moitié de l'année, les autorités ont émis un montant net total de 25,6 milliards de FCFA, au lieu des 50 milliards assumés dans le programme.
15. **Le plafond sur la non-accumulation des arriérés intérieurs a été dépassé de 185 milliards de FCFA, soit 3,5 pour cent du PIB non pétrolier.** L'augmentation de l'encours des arriérés (principalement liés aux investissements dans l'infrastructure et aux transferts) a débouché sur la sous-performance des recettes budgétaires et des retards dans l'émission de la dette sur le marché régional, tandis que les engagements de dépenses ont été maintenus en-dessous des

niveaux budgétisés. Les autorités demandent une dérogation pour le non-respect de ce critère de réalisation car des mesures correctrices en termes d'ajustement budgétaire additionnel et d'amélioration de la gestion de la trésorerie ont été prises, qui devraient se traduire par un apurement de tous les arriérés accumulés au cours de l'année d'ici à la fin de 2015 (MPEF, paragraphe 9).

16. **Le programme de réformes structurelles reste sur les rails et le repère structurel de la fin de juin sur la transparence des recettes a été atteint.** Comme prévu, un décret établissant officiellement une structure interministérielle responsable de la consolidation et de la communication de toute l'information relative aux recettes budgétaires pétrolières a été signé par le Premier Ministre le 30 juin (MPEF, paragraphe 10). De plus, le recours aux procédures de dépenses d'urgence (à l'exclusion des salaires, du service de la dette et de la sécurité) au cours de la première moitié de l'année a été limité à 5,5 pour cent des dépenses financées sur ressources intérieures au cours de la même période, comparé à l'objectif qui consistait à les limiter à 9 pour cent au plus pour l'année 2015 complète.

17. **Plusieurs réformes ont été mises en œuvre conformément aux opérations de soutien budgétaire de la Banque mondiale et des autres donateurs** (MPEF, paragraphe 23). Elles incluent l'adoption d'un nouveau code de passation des marchés de même qu'un code général révisé des impôts et des procédures fiscales, la validation du récent recensement des entreprises réalisé par l'Institut national de la statistique (mesures liées au repère structurel de la fin de décembre sur l'actualisation et l'élargissement de la base de données des contribuables) et l'adoption du cadre pour l'émission d'un «budget citoyen» (un document bref et non technique destiné à la population en général pour l'aider à mieux comprendre les priorités du budget et les principaux postes de dépenses) avec le budget de 2016.

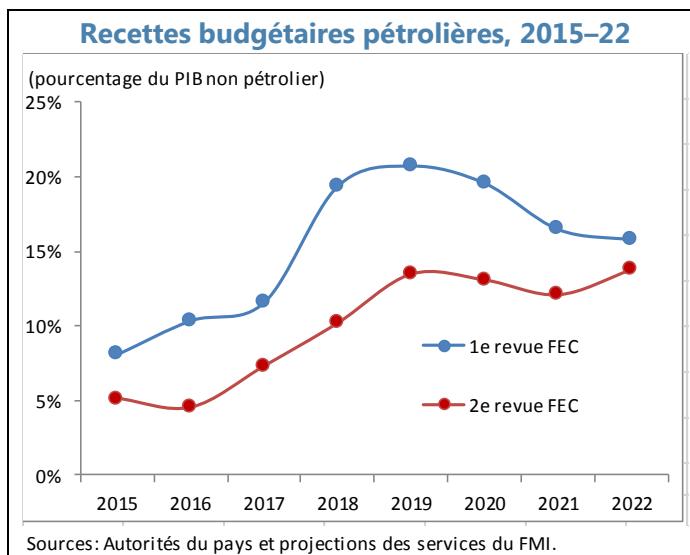
DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE POUR LE RESTE DU PROGRAMME

Les perspectives macroéconomiques pour le reste de 2015 et pour 2016 ont été révisées pour tenir compte de l'impact de chocs plus permanents des recettes pétrolières et de la sécurité. Les réponses de politique économique des autorités ont été fermes, notamment un solide ajustement budgétaire ancré sur la réduction des dépenses financées sur ressources intérieures, conjointement à la mobilisation du financement intérieur et extérieur pour lisser l'ajustement en attendant une reprise des recettes pétrolières d'ici à 2018.

A. Cadre macroéconomique à moyen terme

18. La nouvelle baisse des prix au comptant et à terme du pétrole depuis la dernière revue a affaibli les perspectives économiques.

Les recettes pétrolières budgétaires devraient toujours enregistrer une reprise à moyen terme, alors que la remontée des prix du pétrole devrait s'accompagner d'une augmentation de la production et du démarrage des paiements de l'impôt sur le revenu des gisements pétroliers plus récents. Toutefois, les dernières hypothèses des *Perspectives de l'économie mondiale* indiquent une trajectoire des recettes significativement plus faible : une moyenne de 12,5 pour cent du PIB non pétrolier en 2018-22, près de 6 pour cent du PIB hors pétrole de moins que prévu au



moment de la première revue de l'accord au titre de la FEC (Graphique). Pour préserver la viabilité du budget et de la dette, il faudra donc procéder à un ajustement additionnel, mais compte tenu de l'importante compression des dépenses déjà entreprise, il serait justifié d'avoir accès à un financement additionnel au cours des deux années à venir pour aider à lisser les dépenses et limiter les effets négatifs potentiels sur l'activité économique non pétrolière. Dans ce contexte, une stratégie budgétaire est projetée avec un déficit primaire hors pétrole chutant de 16,3 pour cent du PIB non pétrolier en 2014 à 7,1 pour cent du PIB non pétrolier en 2017 (avec un ajustement budgétaire sous-jacent d'environ 1,3 pour cent du PIB non pétrolier en 2016-17) et avec une augmentation de 10,1 pour cent du PIB non pétrolier d'ici à 2019 (les recettes pétrolières augmentant de plus de 6 pour cent du PIB non pétrolier entre 2017 et 2019) pour assurer une réduction soutenue des ratios d'endettement public et l'accumulation de marges de manœuvre budgétaire.

19. D'après les projections, la croissance du PIB non pétrolier devrait nettement ralentir en raison de la détérioration des conditions sécuritaires et des coupes dans les dépenses budgétaires.

Après avoir progressé de 7,1 pour cent en 2014, le PIB non pétrolier devrait, d'après les projections, se contracter de 1,5 pour cent en 2015 (au lieu d'une croissance de 2,1 pour cent projetée à l'origine), prenant en compte l'impact de la réduction des dépenses d'investissements publics dans le secteur du bâtiment, impact exacerbé par l'accumulation d'arriérés intérieurs largement concentrés dans ce secteur, de même que l'impact de la détérioration des conditions sécuritaires sur les secteurs du commerce et du transport. Le rebond sera progressif en 2016 et au-delà, sur la base de prévisions prudentes pour les secteurs étroitement liés aux dépenses publiques (par exemple, bâtiment et commerce) et de la tendance de la croissance réelle de l'agriculture de 4 pour cent par an. Pour autant, il existe des risques baissiers dans le secteur de l'agriculture qui représente un tiers du PIB hors pétrole — et dans les secteurs du bâtiment et des services.

Projections à moyen terme								
(En pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)								
	2015		2016		2017		2018	
	Prog.	Rév.	Prog.	Rév.	Prog.	Rév.	Prog.	Rév.
Croissance du PIB non pétrolier (% par an)	2.1	-1.5	4.4	1.9	4.9	3.1	4.9	3.8
Solde compte courant (% du PIB)	-10.0	-11.0	-8.7	-7.8	-5.8	-8.0	-3.2	-4.1
Recettes publiques	21.5	16.7	23.5	17.1	25.2	19.4	33.4	22.8
Solde budgétaire global (base caisse)	-2.7	-7.2	-0.5	-6.3	0.1	-2.8	4.3	-1.7
Solde budgétaire primaire non pétrolier (base engagements)	-8.4	-9.7	-7.4	-10.1	-8.0	-7.1	-12.2	-8.0
Prix du pétrole brut tchadien (dollars/baril)	51.5	44.9	59.9	46.6	64.0	51.9	66.5	56.0

Sources: Autorités du pays et projections des services du FMI.

B. Politique budgétaire pour le reste de 2015

20. **L'aggravation des chocs extérieurs a créé des besoins de financement supplémentaires équivalant à 313 milliards de FCFA (5,9 pour cent du PIB non pétrolier) par rapport au collectif budgétaire de 2015** en raison de l'insuffisance des recettes et des pressions exercées par les dépenses de sécurité. Le déficit de recettes pour 2015 est estimé à 273 milliards de FCFA, environ 60 pour cent de ce montant s'expliquant par des recettes pétrolières inférieures à celles prévues dans le collectif budgétaire (graphique plus loin) et par une nette sous-performance des recettes non pétrolières en raison du ralentissement de la croissance et de la désorganisation des échanges commerciaux. En outre, les dépenses de sécurité ont dû être relevées de 40 milliards de FCFA (0,8 pour cent du PIB non pétrolier).

21. **Les autorités mettent en œuvre une stratégie panachée de financement et d'ajustement en cohérence avec l'apurement des arriérés accumulés au cours de la première moitié de l'année :**

- La BEAC est la principale source de financement additionnel. Fin août, la banque centrale régionale a approuvé le décaissement en faveur du Tchad d'avances statutaires équivalant à 92,6 milliards de FCFA. En outre, son Conseil d'administration a approuvé le 28 septembre une «avance exceptionnelle» additionnelle de 140 milliards de FCFA en faveur du Tchad³. Ces avances sont destinées à être une source ponctuelle de financement et offrent un «relais» vers une trajectoire budgétaire révisée à moyen terme. Elles ont une échéance de 10 ans, un différé d'amortissement de 3 ans et un taux d'intérêt équivalant au taux de réescompte de la BEAC.

³ La nature exceptionnelle de l'avance a été justifiée par la BEAC sur la base des défis de sécurité que doit relever la région et le Tchad en particulier. Le Conseil de la BEAC l'a rendue conditionnelle à la présence d'un programme appuyé par le FMI en 2015-16. Le bilan (élargi) de la BEAC reste soutenable ; en particulier, bien que les réserves de la CEMAC aient chuté, il reste quatre mois d'importations à la fin de septembre. L'avance exceptionnelle au Tchad est équivalente à 2,2 pour cent des réserves mises en commun de la CEMAC.

Leur calendrier d'amortissement coïncidera donc avec la reprise projetée des recettes pétrolières en 2018-22. Une partie de ces avances sera utilisée pour accroître le niveau des dépôts de l'État à environ deux mois de dépenses financées sur ressources intérieures et pour couvrir les besoins de financement en 2016.

- Des réductions supplémentaires de dépenses équivalant à 90 milliards de FCFA (1,7 pour cent du PIB non pétrolier) par rapport au collectif budgétaire 2015 seront mises en œuvre en limitant les engagements pour le reste de l'année. Ce sont principalement les transferts et les subventions qui devraient être touchés (à l'exclusion des secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité), mais il existe aussi une certaine marge de manœuvre s'agissant des investissements publics compte tenu du faible niveau d'exécution des dépenses au cours de la première moitié de l'année. Les réductions des transferts et des subventions aux entités publiques sont en cours de mise en œuvre sur la base d'un audit réalisé par le Ministère des finances au début de l'année.
- Le financement intérieur net sera relevé de 38 milliards de FCFA, principalement grâce au placement des titres publics sur le marché régional qui augmenteront de 30 milliards de FCFA. Certes ambitieuse, cette stratégie correspond aux tendances actuelles d'émissions de bons et d'obligations du Trésor qui ont gagné en popularité auprès des investisseurs institutionnels en même temps que le Trésor a développé son expertise institutionnelle (Encadré 2).

Tchad. Besoins additionnels de financement et sources de financement pour 2015

	Milliards de FCFA	En % du PIB non pétrolier
I. Total besoins de financement, net	313	5.9
Réduction des recettes non pétrolières	111	2.1
Réduction des recettes pétrolières	163	3.1
Augmentation des dépenses de sécurité	40	0.8
II. Sources de financement	313	5.9
Ajustement des dépenses	90	1.7
Augmentation du financement intérieur	38	0.7
Avances statutaires (BEAC)	93	1.7
Avances extraordinaires (BEAC)	140	2.6
Accroissement des dépôts de l'État	-47	-0.9
III. Déficit de financement résiduel	0	0.0

Source: Autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

22. **Le décaissement prévu du FMI dans le cadre de l'accord au titre de la FEC comblera le déficit de financement résiduel.** Le décaissement du FMI reste crucial pour compléter les efforts d'ajustement budgétaire des autorités, aider à maintenir les dépôts de l'État à des niveaux adéquats et catalyser un nouveau soutien budgétaire de la part des autres partenaires internationaux en 2016 en aidant à mettre en place un cadre macroéconomique cohérent et soutenable qui ancre les opérations financières. Si le financement monétaire des déficits budgétaires n'est pas souhaitable car, s'il se poursuit, il peut compromettre la viabilité du dispositif de l'union monétaire, une nouvelle compression des dépenses — il est prévu qu'elles soient ciblées à 30 pour cent en termes nominaux en dessous du niveau de 2014 — pourrait mettre en danger la capacité de l'État à fournir des services publics essentiels.

Encadré 2. Émissions du Tchad sur le marché régional de titres publics de la CEMAC

Bien que le marché de la CEMAC pour les titres publics ait été officiellement créé en 2008, le Tchad n'est entré sur ce marché qu'en 2014. Jusqu'alors, les autorités négociaient directement le financement avec les banques commerciales régionales, notamment lors de deux récentes émissions obligataires importantes (107 milliards de FCFA en 2011 et 85 milliards de FCFA en 2013). Le Tchad a placé ses premiers bons du Trésor sur les marchés régionaux au cours du dernier trimestre de 2014, puis a introduit les obligations du Trésor en 2015.

S'appuyant sur la réussite des premières émissions dans la dernière partie de l'année 2014, les autorités ont arrêté un programme ambitieux pour 2015 qui a été révisé à la hausse. Le budget 2015 envisageait une émission brute de 160 milliards de FCFA en bons et obligations du Trésor. Cet objectif a été révisé à la hausse, conformément aux dispositions du programme, avec un nouvel objectif de 140 milliards de FCFA en placements nets :

- Les bons du Trésor ont été émis régulièrement avec un allongement progressif des échéances. Au cours de la première moitié de 2015, cinq émissions de bons du Trésor à 6 mois ont atteint le total de 56 milliards de FCFA à un taux d'intérêt moyen annualisé de 3,03 pour cent. Le 2 septembre 2015, le Tchad a commencé à émettre des bons du Trésor à un an et a placé un total de 56 milliards de FCFA de ces titres à la fin de novembre.
- Les émissions d'obligations du Trésor n'ont débuté qu'au cours de la seconde moitié de cette année. Près de 110 milliards de FCFA d'obligations à 2 et 5 ans ont été émises entre la fin juillet et la fin octobre 2015 à un taux d'intérêt moyen de 4,2 pour cent.
- À fin novembre, les autorités tchadiennes ont réalisé plus de 150 milliards de FCFA de placement net de titres pour 2015. Avec une émission obligataire du Trésor supplémentaire prévue pour décembre, il semble possible d'atteindre un placement net de 160-170 milliards de FCFA, ce qui correspond au financement envisagé dans le cadre de cette revue.

Pour renforcer sa présence sur le marché, le Tchad devrait améliorer la planification des émissions et tenir compte des titres qui arrivent à échéance pour les intégrer dans un plan de gestion de la trésorerie. Il convient également d'améliorer la communication et de renforcer le réseau de spécialistes des valeurs du Trésor (SVT). Des améliorations sont aussi requises au niveau régional, y compris le développement d'un marché secondaire.

C. Politique budgétaire pour 2016

23. **Le projet de budget pour 2016 soumis à l'Assemblée nationale prévoit une légère augmentation du déficit primaire non pétrolier, essentiellement en raison des dépenses ponctuelles liées aux élections et à la sécurité.** Le projet de budget repose sur des hypothèses conservatrices des prix du pétrole (avec pour référence le Brent à 42 dollars le baril) et sur une reprise des recettes non pétrolières de 0,6 pour cent du PIB non pétrolier par rapport à 2015 (voir paragraphe 31). Sur cette base, les dépenses financées sur ressources intérieures devraient, d'après les projections, augmenter légèrement en 2016 essentiellement en raison des dépenses ponctuelles liées aux élections et à la sécurité (par exemple, équipement militaire) qui représenteront environ 1,9 pour cent du PIB non pétrolier. C'est pourquoi le déficit primaire hors pétrole devrait, d'après les projections, se creuser à 10,1 pour cent du PIB non pétrolier, au lieu de 9,7 pour cent en 2015). Toutefois, nonobstant ces dépenses ponctuelles, le déficit primaire hors pétrole sous-jacent chutera à 8,3 pour cent du PIB non pétrolier. La part des dépenses sociales dans les dépenses financées sur ressources intérieures (sous-jacentes) progressera légèrement en 2016. Conformément à la Constitution, le budget de 2016 devrait être adopté d'ici à la fin de 2015 ; le projet de budget a été soumis à l'Assemblée nationale le 22 octobre 2015.

24. **Le projet de budget pour 2016 s'articule autour d'un plan d'action d'urgence qui a été abordé avec les différentes parties prenantes en octobre** (MPEF, paragraphe 14). Le principal élément du plan d'action d'urgence est la rationalisation des transferts et des subventions. La mise en œuvre continue des recommandations de l'audit des transferts et des subventions aux entités publiques (paragraphe 21) débouchera sur des économies sur l'ensemble de l'année 2016. La chute des prix des combustibles contribuera également à réduire les transferts à la société d'électricité car celle-ci dépend des importations de combustible. Un audit supplémentaire, avec le soutien de la BAfD, insistera sur la nature effective des participations de l'État à diverses entreprises parastatistiques et devrait se traduire à moyen terme par leur rationalisation. Le gouvernement entend également accroître le paiement des salaires par le biais du système bancaire une fois que les fonctionnaires de l'État auront été confirmés. Du côté des recettes, l'accent sera mis sur la simplification des exonérations et des incitations fiscales, sur la réforme et la simplification de l'imposition de l'immobilier, la réduction des procédures des administrations fiscales et douanières et l'élargissement de la couverture du secteur informel au sein du réseau fiscal. L'apurement des arriérés accumulés au cours de la première partie de 2015 devrait aussi contribuer à régulariser la situation financière des contribuables à l'avenir.

25. **Les recettes exceptionnelles de la vente de participations dans des gisements pétroliers devraient constituer une importante source de financement pour le budget de 2016.** Le gouvernement entend vendre sa part de 10 pour cent dans les gisements exploités par la CNPC, dont une partie a été obtenue en compensation de l'amende environnementale de l'année dernière. Le projet de budget de 2016 envisage environ 5,5 pour cent du PIB non pétrolier en recettes sur ces transactions. Eu égard à l'ampleur de la transaction et des incertitudes qui entourent le calendrier des paiements associés, les autorités ont prévu un échelonnement prudent des dépenses et ont identifié un plan de contingence en cas d'insuffisance des recettes attendues que l'on retrouve dans le flux de trésorerie trimestriel⁴. Le plan de contingence inclut un ensemble de projets d'investissement qui seraient retardés en attendant la disponibilité des recettes exceptionnelles. En outre, le scénario de référence envisage un recours limité à l'émission de titres sur les marchés régionaux en 2016, ce qui permet un financement additionnel si nécessaire pour lisser les ajustements de dépenses dans le cadre du plan de contingence.

26. **L'enveloppe de financement de 2016 inclut aussi le soutien budgétaire des donateurs et un accès continu au marché financier régional.** Le gouvernement prévoit un placement net de titres sur le marché régional pour un montant équivalant à environ 93 milliards de FCFA (1,7 pour cent du PIB non pétrolier). Même si les engagements précis au titre du soutien budgétaire des autres partenaires internationaux (la Banque mondiale, la BAfD, l'Union européenne)

⁴ L'enveloppe des dépenses du programme suppose que le total du produit des sources exceptionnelles en 2016 est réparti également au cours des trois premiers trimestres de l'année. Conformément à l'ajusteur du programme, toute insuffisance du produit exceptionnel, outre les recettes pétrolières et le produit des privatisations, sera partiellement compensée par une contraction du déficit primaire hors pétrole (de la moitié de l'insuffisance au cours de la première moitié de 2016 et des trois quarts pour le reste de l'année). Dans le cas d'une insuffisance importante, la compression nécessaire de dépenses serait adoptée dans un collectif budgétaire.

ne seront finalisés que dans les mois qui viennent (après le décaissement du soutien de 2015), les premières indications de ces institutions correspondent à 40 milliards de FCFA à décaisser dans la dernière partie de 2016, comparés aux décaissements totaux de 71 milliards de FCFA en 2015.

D. Réformes structurelles

27. **Le programme de réformes structurelles reste axé sur l'amélioration de la gestion des finances publiques dans les domaines de la gestion de la trésorerie et du contrôle des dépenses.** La capacité institutionnelle est néanmoins limitée et la nature ambitieuse du programme est entravée par la diminution des missions d'assistance technique en raison de la situation sécuritaire.

28. **Les systèmes de gestion des finances publiques (GFP) pourraient être davantage renforcés à moyen terme.** Les autorités ont accompli de nets progrès dans la transposition des directives de GFP de la CEMAC. En outre, la communication des informations budgétaires s'est récemment améliorée, notamment grâce à la publication des rapports trimestriels d'exécution du budget. Les étapes suivantes incluent le renforcement de la gestion de la trésorerie, qui est passive, les insuffisances de liquidité étant gérées d'une manière ad hoc. Alors que la création d'un compte unique du Trésor est un objectif à moyen terme, les autorités ont avancé dans le recensement de tous les comptes publics existants dans le système bancaire, l'objectif étant de les rationaliser. De plus, l'organisation de la planification et du suivi de la gestion de la trésorerie sera renforcée en vue de générer des plans de trésorerie (MPEF, paragraphe 27). La mise en place d'une structure permanente pour la prévision et la gestion des flux de trésorerie est un repère structurel du programme pour la fin de juin 2016. S'agissant de l'exécution du budget, les autorités entendent continuer à maîtriser le recours aux procédures de dépenses d'urgence et à assurer leur régularisation systématique. Le Département des finances publiques enverra une mission d'assistance technique de GFP en décembre pour poursuivre les travaux dans ces domaines.

29. **Les taux d'imposition étant alignés sur les accords régionaux de la CEMAC, il sera crucial de renforcer les administrations fiscale et douanière pour atteindre les objectifs de recettes du gouvernement (MPEF, paragraphe 28).** La stratégie des autorités met l'accent sur la préservation de la base de recettes et la minimisation de l'impact de la crise sur le civisme fiscal. Dans ce domaine, les efforts seront appuyés par le Système intégré de gestion des taxes (SIGTAS) récemment déployé qui devrait s'appliquer aux procédures de litige, de contrôle et d'interface avec les banques. Sur la base du recensement des sociétés récemment réalisé par l'INSEED, la base de données des entreprises contribuables est actuellement en cours d'élargissement. Il s'agit d'un repère structurel du programme pour la fin de décembre 2015. Plus récemment, le gouvernement a procédé à des changements dans la haute direction des directions fiscale et douanière afin d'améliorer les recouvrements des recettes non pétrolières. En outre, une convention avec BIVAC-Veritas a été signée pour la création d'un guichet unique aux douanes. Ces mesures devraient nettement accroître les recettes douanières à court et moyen terme.

30. **Il est essentiel de poursuivre les progrès de l'amélioration de la transparence des recettes pétrolières** (MPEF, paragraphe 24). Suite à la mise en place d'une structure interministérielle responsable de la consolidation et de la communication des recettes budgétaires pétrolières, les informations sur les recettes pétrolières ont été incorporées dans le rapport trimestriel d'exécution du budget de septembre (repère structurel de la fin de septembre). En 2016, les autorités entendent accroître davantage la diffusion des informations sur les recettes pétrolières sous la forme d'une note publiée régulièrement par le comité interministériel qui inclura les informations sur les tendances de production, les cargaisons exportées, la décôte sur le baril tchadien comparé au prix du Brent, les recettes pétrolières et leur ventilation, de même que des informations sur les déductions sur les flux bruts de recettes pétrolières (c'est-à-dire, le remboursement des avances sur les ventes de pétrole, les appels de fonds du consortium ESSO). Il s'agit d'un repère structurel pour la fin de juin 2016. Une prochaine mission d'assistance technique du Département des finances publiques sur les prévisions des recettes pétrolières pourrait aider à identifier les améliorations requises dans ce domaine.

31. **Une gestion plus solide de la dette, notamment s'agissant de la comptabilisation et du suivi de la dette publique, est cruciale pour maintenir la viabilité budgétaire.** Le fonctionnement continu et effectif des cellules de coordination interministérielle de la dette récemment remaniées (CONAD et ETAVID) sera crucial à cet égard. Un rapport annuel de gestion de la dette sera produit, le premier devant être achevé d'ici à la fin de juin 2016 (MPEF, paragraphe 26, repère structurel). En outre, conformément à la nouvelle Politique de limite d'endettement, le gouvernement préparera un plan d'emprunts extérieurs à moyen terme, notamment la part de financement destinée aux projets d'investissement et les sources et les conditions du financement. Entre-temps, on trouvera au Tableau 10 une synthèse du programme d'emprunts extérieurs de l'État. Les autorités entendent revoir les dettes contractées qui n'ont pas encore été décaissées. De plus, conformément aux recommandations d'assistance technique d'AFRITAC Centre, les responsabilités institutionnelles de gestion des arriérés de dépenses sont plus clairement définies afin d'assurer que seuls les engagements autorisés non payés soient formalisés comme une dette intérieure.

32. **Les autorités continuent de réaliser des progrès dans la mise en œuvre de leur stratégie de réduction de la pauvreté.** Le rapport de mise en œuvre du Plan national de développement (PND 2013–2015) pour 2014 a été finalisé en juillet et transmis à toutes les parties prenantes. En dépit du contexte économique extrêmement difficile, 84 pour cent des indicateurs nationaux de développement ont été respectés. Une stratégie pour 2030 destinée à atteindre le statut de marché émergent est en cours d'élaboration, appuyée par une série de plans quinquennaux (le premier couvrant la période 2016–20 est en cours de préparation).

MODALITÉS DU PROGRAMME, SAUVEGARDES ET RISQUES

33. **La capacité du Tchad à rembourser le FMI reste adéquate**, même si l'on tient compte du fait qu'une partie des emprunts extérieurs du pays sont garantis, car l'encours des obligations envers le FMI devraient atteindre un pic à tout juste 1,1 pour cent du PIB, avec les remboursements atteignant un pic à 0,2 pour cent du PIB, soit 1,5 pour cent des recettes fiscales en 2023 (Tableau 12).

34. **Des modifications des critères de réalisation pour la fin de décembre 2015 ont été proposées** (MPEF, Tableau 1), pour tenir compte des changements significatifs du cadre macroéconomique. Des critères de réalisation et des objectifs indicatifs ont également été proposés pour 2016.

35. **Une AVD actualisée, qui incorpore l'allégement provenant de l'Initiative PPTE et de la récente restructuration des avances des ventes de pétrole, confirme que les trajectoires budgétaires projetées à moyen et long terme correspondent à la viabilité du budget et de la dette.** L'allégement fourni après le point d'achèvement de l'Initiative PPTE correspondant globalement aux hypothèses faites dans l'AVD complète préparée pour la première revue de l'accord au titre de la FEC, les principales révisions apportées à l'AVD concernent le nouveau profil du service de la dette pour les avances sur les ventes de pétrole et le cadre macroéconomique révisé. Le risque de surendettement reste élevé en raison du faible niveau continu des prix du pétrole et de la forte dépendance du secteur pétrolier pour la capacité de remboursement.

36. **Malgré la présence de risques importants, les services du FMI considèrent que des assurances de financement suffisantes sont en place et que le programme est réalisable et crédible.** Les prix internationaux volatils du pétrole et la situation de la sécurité régionale restent les principales sources extérieures de risque pour le programme. En outre, il existe des risques intérieurs associés à la mise en œuvre d'un important ajustement budgétaire au cours de l'année électorale. Le programme repose sur un engagement solide et une réaction des autorités en termes de politique économique, avec une stratégie budgétaire conçue pour que les dépenses soient alignées sur une enveloppe de recettes inférieure de manière permanente et étayée par les progrès du programme de réformes structurelles à la fois pour accroître l'efficacité des dépenses et appuyer la diversification de l'économie. L'apurement des arriérés intérieurs accumulés en 2015 devrait faciliter la mise en œuvre du programme à l'avenir, notamment en limitant les impacts négatifs sur l'activité économique et les pressions sur le système financier. Les banques commerciales sont fortement exposées au secteur public et les tests de résistance suggèrent que les ratios de solvabilité et de liquidité seraient vulnérables aux risques de crédit en raison d'un choc pétrolier persistant. S'agissant

de ces risques, même s'ils sont relativement minimales, les autorités devront renforcer le suivi et préparer des plans de contingence en coordination avec les autorités bancaires régionales⁵.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

37. **Les chocs extérieurs majeurs auxquels est confronté le Tchad depuis le début de l'accord actuel au titre de la FEC ont été exacerbés ces derniers mois.** Les prix du pétrole ont repris une tendance à la baisse au cours de la seconde moitié de 2015, touchant gravement la principale source de recettes budgétaires et de devises du Tchad. La situation de la sécurité s'est également dégradée, gênant les flux d'échanges transfrontaliers et l'activité économique, et aggravant les pressions budgétaires.

38. **En dépit de conditions extrêmes difficiles, les résultats du programme appuyés par la FEC ont été globalement satisfaisants.** La croissance économique a nettement ralenti et le PIB non pétrolier devrait se contracter d'environ 1 pour cent en 2015 en raison des conditions difficiles de sécurité, de l'ajustement marqué des dépenses budgétaires, mais aussi de l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs au début de cette année. L'inflation a été très volatile, notamment pour les produits alimentaires, en raison des fluctuations du commerce transfrontalier. Pour autant, la plupart des critères de réalisation ont été respectés et le programme de réformes structurelles a progressé conformément aux objectifs du programme.

39. **La priorité donnée à l'apurement des arriérés de paiements intérieurs est adéquate, car ces derniers ont eu un impact négatif sur l'activité économique, la santé du système bancaire et le recouvrement des impôts non pétroliers.** En réaction aux chocs sur les recettes importants, inattendus et pour la plupart permanents, les autorités ont complété une partie de l'ajustement budgétaire additionnel avec la mobilisation d'un financement intérieur important, notamment auprès de la BEAC. Le financement monétaire de la BEAC n'est pas idéal du point de vue de l'union monétaire et devrait être une opération «ponctuelle» pour aider le Tchad à faire face à ces chocs exceptionnels.

40. **Les autorités ont reformulé la stratégie de la politique budgétaire à moyen terme du Tchad en vue d'un ajustement à la nouvelle réalité de la baisse permanente des recettes pétrolières.** Le projet de budget de 2016 cible un resserrement additionnel de l'orientation sous-jacente de la politique budgétaire, c'est-à-dire qu'il exclut les dépenses ponctuelles d'élection et de sécurité qui seront financées par des recettes exceptionnelles. Des consultations publiques ont été tenues pour dégager un large soutien pour une série de mesures destinées à rationaliser les transferts et les subventions et à protéger et élargir la base de recettes non pétrolières. La stratégie

⁵ La capacité institutionnelle du superviseur régional (COBAC) a été renforcée moyennant le doublement du nombre d'inspecteurs et le déploiement d'un nouvel outil en ligne de communication des informations financières, ce qui a permis d'améliorer la capacité de la supervision des banques et des grandes institutions de micro-crédit.

budgétaire révisée correspond au maintien de la stabilité macroéconomique et de la viabilité budgétaire à moyen terme.

41. **La stratégie budgétaire devra être étayée par des progrès continus dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles.** La mise en œuvre d'un ajustement budgétaire majeur dans le contexte de flux limités et incertains de recettes exige que l'on s'attache davantage à l'amélioration de la gestion des finances publiques dans les domaines de la gestion de la trésorerie, du suivi et de la comptabilisation de la dette publique, du contrôle des dépenses et de la gestion des liquidités. En outre, il est essentiel de poursuivre les progrès de l'amélioration de la transparence des recettes pétrolières afin d'accroître le suivi et les prévisions. Enfin, le plan de développement national actuellement en cours de préparation devra tenir compte du contexte, à savoir des niveaux de recettes pétrolières et de dépenses publiques inférieurs, pour identifier les stratégies de croissance inclusive appuyées par une amélioration du ciblage des interventions publiques et la promotion du climat des affaires et des activités non pétrolières. Le renforcement des cadres de suivi et de réglementation du système bancaire, en coordination avec les autorités régionales, doit s'inscrire dans ces stratégies.

42. **Compte tenu des résultats du Tchad et de la fermeté de la réaction des autorités face aux importants chocs extérieurs, les services du FMI recommandent l'achèvement de la seconde revue et les modifications proposées aux critères de réalisation.** Les services appuient la demande de dérogations par les autorités pour non-respect du critère de réalisation de la fin de juin relatif à l'accumulation des arriérés de paiements intérieurs, eu égard aux mesures correctrices fermes prises par les autorités et du critère de réalisation permanent sur la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie car l'augmentation de la valeur actuelle nette de la dette d'origine est minime et plus que compensée par une amélioration substantielle du profil du service de la dette du Tchad à moyen terme. Les services du FMI appuient également la modification des critères de réalisation pour la fin de décembre 2015 ; des critères de réalisation ont été arrêtés jusqu'à la fin de juin 2016.

Tableau 1. Tchad: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2012–19

	2012	2013	2014	2015		2016		2017	2018	2019
			Prél.	Prog. ¹	Prog.rév.	Prog. ¹	Prog.rév.		Proj.	
Économie réelle										
PIB à prix constants	8.9	5.7	6.9	7.6	3.8	4.9	2.5	5.2	5.8	6.0
PIB pétrolier	-4.0	-7.1	5.7	43.4	37.6	7.0	5.0	15.1	13.9	12.5
PIB non pétrolier	11.6	8.0	7.1	2.1	-1.5	4.4	1.9	3.1	3.8	4.2
Déflateur du PIB	1.1	-4.2	0.7	2.1	-7.0		2.9	4.5	3.5	3.9
Déflateur du PIB non pétrolier	-4.0	-1.9	3.2	3.8	3.2		2.3	2.6	1.9	3.7
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	7.7	0.2	1.7	3.2	4.6	2.9	3.3	3.0	3.0	3.0
Indice des prix à la consommation (fin de l'année)	2.1	0.9	3.7	2.0	3.7	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Prix pétroliers										
WEO (dollars/baril) ²	105.0	104.1	96.2	58.1	51.6	65.7	50.4	55.4	59.8	62.2
Prix tchadien (dollars/baril) ³	102.0	103.9	98.0	51.5	44.9	59.9	46.6	51.9	56.0	58.1
Production pétrolière (millions de barils)	41.2	36.3	38.5	57.3	54.8	61.7	57.8	67.3	77.6	87.9
Taux de change FCFA pour un dollar (moyenne pour la période)	510.2	493.9	493.6
Monnaie et crédit⁴										
Avoirs extérieurs nets	14.8	-2.6	-1.8	-4.5	-23.8	8.2	6.3	-3.7	4.0	1.9
Avoirs intérieurs nets	-1.3	11.2	28.2	8.0	26.6	5.9	-2.1	10.6	1.8	6.2
Dont : créances nettes sur l'administration centrale	-13.1	10.0	18.0	5.6	16.4	0.4	-4.1	0.6	-2.9	-0.3
Dont : crédit au secteur privé	12.9	2.8	17.3	-4.5	1.7	1.0	3.3	3.2	2.6	5.2
Monnaie au sens large	13.4	8.6	26.5	3.6	2.8	14.1	4.2	6.9	5.8	8.1
Vitesse de circulation du revenu (PIB non pétrolier/monnaie au sens large)	5.6	5.5	4.8	4.8	4.8	4.5	4.8	4.7	4.7	4.7
Secteur extérieur (valeur en FCFA)										
Exportations de biens et de services, fàb	-4.1	-8.6	1.4	-16.8	-29.2	21.6	9.6	24.4	22.4	16.8
Importations de biens et de services, fàb	3.8	-7.7	9.9	-13.7	-22.1	10.0	1.6	13.9	6.0	5.1
Volumes d'exportation	-2.9	-13.7	5.6	39.4	33.0	8.6	11.3	14.6	13.7	4.2
Dont : exportations non liées au pétrole	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Volumes d'importations	3.2	-5.7	9.4	-11.1	-19.3	9.5	1.1	13.0	5.1	4.4
Dont : importations non liées au pétrole	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance des paiements globale (pourcentage du PIB)	1.7	-0.2	-1.5	-0.8	-3.4	-0.4	0.3	-0.7	0.2	-0.2
Solde compte courant, y compris transferts officiels (% du PIB)	-8.7	-9.2	-8.9	-10.0	-11.0	-8.7	-7.8	-8.0	-4.1	-1.3
Termes de l'échange	-1.8	8.1	-4.4	-38.5	-44.9	11.4	-2.0	7.6	6.8	11.3
Réserve officielle brutes (réserves imputées, milliards de FCFA)	1.2	1.2	1.1	1.2	0.6		0.8	0.9	1.0	1.0
En instance ⁵	2.3	2.5	2.1	1.9	1.5		2.1	1.9	1.9	1.9
(Idem, importations du secteur pétrolier exclues)	0.2	0.2	0.2	2.4	0.1		0.2	0.2	0.2	0.2
Dettes extérieures (pourcentage du PIB)	39.0	37.6	47.7	25.5	46.6	22.6	42.1	37.1	33.1	28.5
VAN de la dette extérieure (% exportations de biens et services)	39.1	33.5	67.8	74.5	89.1	58.0	73.6	55.1	42.2	31.6
(Pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)										
Finances publiques										
Recettes et dons	35.0	27.8	23.3	21.5	16.7	23.5	17.1	19.4	22.8	26.5
Dont : non pétroliers	8.1	9.3	9.5	9.9	8.0	10.6	8.6	9.2	9.7	10.0
Dépenses	34.4	31.4	29.6	23.0	22.5	24.1	23.4	22.4	24.0	26.3
Courantes	16.5	17.7	16.7	14.4	13.7	13.5	13.7	13.3	13.2	13.0
Investissements	17.9	13.7	12.9	8.6	8.8	10.5	9.7	9.1	10.8	13.3
Solde primaire non pétrolier (base engagements, dons exclus) ⁵	-20.1	-18.2	-16.3	-8.4	-9.7	-7.4	-10.1	-7.1	-8.0	-10.1
Solde budgétaire global (dons inclus, base engagements)	0.7	-3.6	-6.3	-1.5	-5.7	-0.5	-6.3	-3.0	-1.2	0.1
Solde budgétaire global (dons inclus, base caisse)	2.1	-7.1	-5.9	-2.7	-7.2	-0.5	-6.3	-2.8	-1.7	0.5
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0					
Total dette (en pourcentage du PIB) ⁶	47.1	46.5	55.1	33.2	59.7	30.4	56.7	50.7	45.6	39.4
Dont : dette intérieure	8.1	8.9	7.4	7.8	13.0	7.8	14.6	13.6	12.5	10.9
Pour mémoire :										
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,314	6,397	6,883	6,962	6,642	7,794	7,003	7,704	8,438	9,293
Dont : PIB non pétrolier	4,400	4,661	5,150	5,357	5,264	5,796	5,486	5,800	6,134	6,632
PIB nominal (milliards de dollars)	12.4	13.0	13.9	17.6	11.3	13.3	11.9	13.3	14.7	16.3
Dont : PIB non pétrolier	8.6	9.4	10.4	12.3	8.9	9.9	9.3	10.0	10.7	11.6

Sources : Autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ FMI : première revue de l'accord FEC en faveur du Tchad (EBS/15/123).² WEO 2015, Automne³ Le prix du pétrole tchadien est le prix Brent moins un rabais qualité.⁴ Variations en pourcentage du stock de la monnaie au sens large en début de période.⁵ A savoir recettes totales, dons et recettes pétrolières exclues, moins total dépenses qui excluent paiements nets intérêt et investissements financés sur ressources ext.⁶ Administration centrale, y compris dette garantie par l'État.

Tableau 2. Tchad: PIB réel par secteur, 2012–19

(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)

	Pondération ¹	2012	2013	2014	2015		2016		2017	2018	2019
				Prél.	Prog.	Prog.rév.	Prog.	Prog.rév.	Proj.		
Secteur primaire	44	11.8	-2.1	6.4	17.8	15.1	6.1	3.4	8.6	8.7	8.2
Agriculture	12	46.9	2.2	7.9	5.1	4.9	5.0	4.0	4.0	3.9	3.9
Cultures vivrières	11	50.6	0.9	8.0	5.0	4.5	5.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Cultures industrielles	1	-1.2	27.9	7.1	6.0	12.0	5.0	3.6	3.5	2.6	3.0
Élevage, foresterie et pêche	11	1.2	3.4	3.0	2.5	0.5	5.0	2.0	4.0	5.0	5.0
Mines et carrières	3	12.1	4.5	10.3	7.0	5.2	6.0	-6.5	3.0	4.0	4.5
Extraction pétrole et gaz	19	-6.5	-11.9	6.0	48.9	42.3	7.7	5.5	16.4	15.3	13.3
Secteur secondaire	12	8.5	20.9	8.1	1.7	-4.2	4.1	2.8	2.7	3.0	3.6
Industrie manufacturière, non pétrol.	1	12.2	26.7	13.2	5.8	-2.5	8.0	1.0	3.0	6.0	5.0
Artisanat	5	4.3	24.8	11.5	4.0	2.0	5.0	2.5	3.5	4.0	4.5
Services publics	0	14.3	16.1	4.6	4.5	3.5	4.5	3.5	4.0	4.5	4.5
Bâtiment	6	7.7	15.0	4.0	-2.0	-12.5	2.0	3.5	1.5	1.3	2.5
<i>Dont : liés au pétrole</i>	2	18.9	75.6	4.4	0.5	1.0	-4.6	-4.8	-3.2	-8.1	-0.7
Raffinerie	...	79.1	31.2	3.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	0.0	0.0
Secteur tertiaire	41	6.5	9.1	7.1	0.4	-3.3	3.9	1.4	2.6	3.6	4.2
Commerce, transport	22	6.2	8.0	4.9	3.1	-3.8	4.1	1.1	2.6	3.6	4.5
Commerce	20	7.1	7.1	4.5	3.0	-4.5	4.0	1.0	2.5	3.5	4.5
Transport	3	-0.8	15.0	8.0	4.0	1.0	4.5	2.0	3.5	4.0	4.5
Administrations publiques	7	4.2	6.8	4.2	-12.0	-12.5	2.5	1.0	2.5	3.8	3.8
Autres	12	8.1	12.0	12.0	1.0	1.0	4.0	2.0	2.5	3.5	4.0
Droits et taxes d'importation	2	3.5	4.7	4.7	4.7	-5.7	4.7	1.0	2.0	3.0	4.0
PIB total (prix du marché)	100	8.9	5.7	6.9	7.6	3.8	4.9	2.5	5.2	5.8	6.0
PIB pétrolier (investissement inclus)	20	-4.0	-7.1	5.7	43.4	37.6	7.0	5.0	15.1	13.9	12.5
PIB non pétrolier	80	11.6	8.0	7.1	2.1	-1.5	4.4	1.9	3.1	3.8	4.2

Sources : Autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Part moyenne du PIB de 2005-10.

Tableau 3. Tchad: Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2012–19
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2012	2013	2014	2015			2016			2017	2018	2019
			Prél.	Prog. ¹	Jun 15	Prog.rév.	Prog. ¹	PLF ²	Prog.rév.		Proj.	
Total recettes et dons	1,542	1,294	1,202	1,152	321	881	1,364	955	938	1,124	1,400	1,755
Recettes	1,375	1,182	1,094	962	261	691	1,216	736	720	953	1,218	1,559
Pétrolières	1,020	749	607	432	52	270	601	266	250	421	626	893
Non pétrolières	355	433	487	530	209	420	615	470	470	532	593	666
Fiscales	339	420	464	506	195	400	583	435	435	491	243	609
Non fiscales	16	13	23	24	14	20	32	35	35	41	50	57
Dons	167	113	107	190	60	190	148	219	219	172	182	196
Soutien budgétaire	0	5	0	53	0	53	0	40	40	0	0	0
Dons projets	167	108	1,525	137	60	137	148	179	179	172	182	196
Dépenses	1,512	1,464	861	1,232	516	1,182	1,395	1,283	1,283	1,300	1,475	1,747
Courantes	726	823	341	770	343	720	784	689	749	770	811	864
Traitements et salaires	283	333	147	370	181	370	371	376	376	383	386	411
Biens et services	123	136	327	67	37	67	99	70	70	89	92	99
Transferts et subventions	291	320	46	289	121	239	258	204	264	220	270	292
Intérêts	28	34	24	44	4	44	57	39	39	78	63	62
Intérieurs	16	10	22	21	1	21	28	20	20	41	41	40
Extérieurs	12	24	664	23	4	23	29	19	19	37	22	22
Investissements	787	641	510	462	173	462	611	593	533	530	663	883
Financés sur ressources intérieures	543	491	154	255	91	255	319	373	313	249	337	531
Financés sur ressources extérieures	543	149	-323	207	81	207	293	220	220	281	326	352
Solde global (dons, engagement inclus)	30	-169	-838	-80	-195	-302	-31	-328	-344	-176	-75	8
Solde primaire non pétrolier (dons, engagements exclus) ²	-886	-848	-135	-451	-221	-511	-431	-553	-553	-410	-493	-667
Variations des soldes à verser ³	-109	-231	181	-181	184	-181	-115	-105	-105	-105	-119	-87
En instance ⁴	117	91	-306	115	-76	105	116	105	105	119	87	115
Solde global (dons, liquidités inclus)	94	-330		-146	-87	-378	-30	-328	-344	-162	-106	36
Financement	-94	330	306	147	87	378	30	328	344	105	86	-36
Financement intérieur	-137	101	430	119	69	399	40	354	357	47	-6	-54
Financement bancaire	-115	55	185	93	67	279	30	26	42	28	-16	-62
Banque centrale (BEAC)	-91	59	109	33	44	219	-17	26	26	18	-16	-62
Dépôts	-68	60	104	0	27	-47	-22	0	0	0	-16	-20
Avances (net)	-21	0	-4	0	0	233	0	0	0	0	0	-42
FMI (décaissement)	-2	-1	9	33	17	34	26	26	26	18	0	0
Banques commerciales	-24	-3	76	60	23	60	47	0	16	10	0	0
Financement non bancaire (net)	-25	45	-32	-35	-10	80	10	-2	15	19	9	7
Privatisations et autres recettes exceptionnelles ⁵	3	0	277	60	12	40	0	330	300	0	0	0
Financement extérieur	43	230	-124	27	18	-21	-10	-26	-13	58	93	19
Prêts (net)	43	198	-124	8	18	-41	-40	-43	-43	28	35	-8
Décaissements ⁶	76	338	55	70	24	78	184		41	109	144	156
Déficit de financement	0	0	0	0	0	...	0	57	20	0
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB non pétrolier	4,400	4,661	5,150	5,357		5,264	5,796	5,543	5,486	5,800	6,134	6,632
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	...	335	309	300	145	243		246	246			
Dépôts bancaires (principalement BEAC)	274	214	110	110		157	132		157	157	173	193
(En mois de dépenses financées sur ress. intérieures)	2.6	2.0	1.0	1.3		1.9	1.4		1.8	1.8	1.8	1.7
Avances statutaires BEAC ⁸	188	188	184	163		416	142		416	416	416	374

Source : Autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ FMI, première revue de l'accord FEC en faveur du Tchad (EBS/15/123).

² Total recettes, moins dons et recettes pétrolières, moins total dépenses, moins paiements nets des intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

³ Avant 2014, les montants qui dépassent les instances représentent l'apurement des arriérés accumulés au cours des exercices précédents.

⁴ Différence entre les dépenses engagées et payées.

⁵ Les recettes exceptionnelles liées au règlement d'un litige avec une société pétrolière sont incluses en 2014.

⁶ L'avance sur ventes de pétrole avec Glencore Energy en 2013 pour un montant de 600 millions de dollars (environ 296 milliards de FCFA) a été comptabilisée en tant qu'emprunt budgétaire.

⁷ Projet de Loi de finances initiale, c'est-à-dire projet de budget de l'État pour 2016.

⁸ Inclut les avances exceptionnelles en 2015.

Tableau 4. Tchad: Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2012–19
(Pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)

	2012	2013	2014	2015			2016			2017	2018	2019
			Prél.	Prog. ¹	Jun 15	Prog.ré v.	Prog. ¹	PLF ⁷	Prog.ré v.		Proj.	
Total recettes et dons	35.0	27.8	23.3	21.5	6.1	16.7	23.5	17.2	17.1	19.4	22.8	26.5
Recettes	31.2	25.4	21.2	18.0	5.0	13.1	21.0	13.3	13.1	16.4	19.9	23.5
Pétrolières	23.2	16.1	11.8	8.1	1.0	5.1	10.4	4.8	4.5	7.3	10.2	13.5
Non pétrolières	8.1	9.3	9.5	9.9	4.0	8.0	10.6	8.5	8.6	9.2	9.7	10.0
Fiscales	7.7	9.0	9.0	9.4	3.7	7.6	10.1	7.9	7.9	8.5	8.9	9.2
Non fiscales	0.4	0.3	0.5	0.5	0.3	0.4	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9
Dons	3.8	2.4	2.1	3.5	1.1	3.6	2.6	4.0	4.0	3.0	3.0	3.0
Soutien budgétaire	0.0	0.1	0.0	0.5	0.0	1.0	0.0	0.7	0.7	0.0	0.0	0.0
Dons projets	3.8	2.3	2.1	3.1	1.1	2.6	2.6	3.3	3.3	3.0	3.0	3.0
Dépenses	34.4	31.4	29.6	23.0	9.8	22.5	24.1	23.1	23.4	22.4	24.0	26.3
Courantes	16.5	17.7	16.7	14.4	6.5	13.7	13.5	12.4	13.7	13.3	13.2	13.0
Traitements et salaires	6.4	7.1	6.6	6.9	3.4	7.0	6.4	6.8	6.9	6.6	6.3	6.2
Biens et services	2.8	2.9	2.8	1.2	0.7	1.3	1.7	1.3	1.3	1.5	1.5	1.5
Transferts et subventions	6.6	6.9	6.4	5.4	2.3	4.5	4.5	3.7	4.8	3.8	4.4	4.4
Intérêts	0.6	0.7	0.9	0.8	0.1	0.8	1.0	0.7	0.7	1.3	1.0	0.9
Intérieurs	0.4	0.2	0.5	0.4	0.0	0.4	0.5	0.4	0.4	0.7	0.7	0.6
Extérieurs	0.3	0.5	0.4	0.4	0.1	0.4	0.5	0.3	0.3	0.6	0.4	0.3
Investissements	17.9	13.7	12.9	8.6	3.3	8.8	10.5	10.7	9.7	9.1	10.8	13.3
Financés sur ressources intérieures	12.3	10.5	9.9	4.8	1.7	4.9	5.5	6.7	5.7	4.3	5.5	8.0
Financés sur ressources extérieures	5.5	3.2	3.0	3.9	1.5	3.9	5.0	4.0	4.0	4.8	5.3	5.3
Solde global (dons, engagements inclus)	0.7	-3.6	-6.3	-1.5	-3.7	-5.7	-0.5	-5.9	-6.3	-3.0	-1.2	0.1
Solde primaire non pétr. (dons, engagement exclus) ²	-20.1	-18.2	-16.3	-8.4	-4.2	-9.7	-7.4	-10.0	-10.1	-7.1	-8.0	-10.1
Variations des soldes à verser ³	-2.5	-5.0	-2.6	-3.4	3.5	-3.4	-2.0	-1.9	-1.9	-1.8	-1.9	-1.3
En instance ⁴	2.7	2.0	3.5	2.1	-1.4	2.0	2.0	1.9	1.9	2.1	1.4	1.7
Erreurs et omissions	1.3
Solde global (dons, liquidités inclus)	2.1	-7.1	-5.9	-2.7	-1.7	-7.2	-0.5	-5.9	-6.3	-2.8	-1.7	0.5
Financement	-2.1	7.1	5.9	2.7	1.7	7.2	0.5	6.3	6.3	1.8	1.4	-0.5
Financement intérieur	-3.1	2.2	8.3	2.2	1.3	7.6	0.7	6.5	6.5	0.8	-0.1	-0.8
Financement bancaire	-2.6	1.2	3.6	1.7	1.3	5.3	0.5	0.8	0.8	0.5	-0.3	-0.9
Banque centrale (BEAC)	-2.1	1.3	2.1	0.6	0.8	4.2	-0.3	0.5	0.5	0.3	-0.3	-0.9
Dépôts	-1.6	1.3	2.0	0.0	0.5	-0.9	-0.4	0.0	0.0	0.0	-0.3	-0.3
Avances (net)	-0.5	0.0	-0.1	0.0	0.0	4.4	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.6
FMI (décaissement)	0.0	0.0	0.2	0.6	0.3	0.6	0.4	0.5	0.5	0.3	0.0	0.0
Banques commerciales	-0.5	-0.1	1.5	1.1	0.4	1.1	0.8	0.3	0.3	0.2	0.0	0.0
Financement non bancaire (net)	-0.6	1.0	-0.6	-0.6	-0.2	1.5	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1
Privatisations et autres recettes exceptionnelles ⁵	0.1	0.0	5.4	1.1	0.0	0.8	0.0	5.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur	1.0	4.9	-2.4	0.5	0.2	-0.4	-0.2	-0.2	-0.2	1.0	1.5	0.3
Prêts (net)	1.0	4.2	-2.4	0.1	1.3	-0.8	-0.7	-0.8	-0.8	0.5	1.1	-0.1
Décaissements ⁶	1.7	7.3	1.1	1.3	0.3	1.5	3.2	0.8	0.8	1.9	2.4	2.4
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.3	0.0
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB non pétrolier	4,400	4,661	5,150	5,357		5,264	5,796	5,543	5,486	5,800	6,134	6,632
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	...	7.2	6.0	5.6		4.6		4.4	4.5
Dépôts bancaires (principalement BEAC)	6.2	4.6	2.1	2.1		3.0	2.3	2.9	2.7	2.8	2.9	
(En mois de dépenses fin. sur ress. intérieures)	2.6	2.0	1.0	1.3		1.9	1.4	1.8	1.8	1.8	1.7	
Avances statutaires de la BEAC ⁸	4.3	4.0	3.6	3.0		7.9	2.5	7.6	7.2	6.8	5.6	

Sources : Autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI

¹ FMI première revue de l'accord FEC du Tchad (EBS/15/123)

² Total recettes, moins dons et recettes pétrolières, moins total dépenses, moins paiements nets des intérêts et investissement financés sur ressources extérieures.

³ Avant 2014, les montants dépassant les instances représentent l'apurement des arriérés, accumulés au cours des exercices précédents.

⁴ Différence entre les dépenses engagées et réalisées.

⁵ Les recettes exceptionnelles liées au règlement des litiges avec une société pétrolière sont incluses en 2014

⁶ Les avances sur ventes de pétrole avec Glencore Energy en 2013 pour un montant de 600 millions de dollars (environ 296 milliards de FCFA) ont été comptabilisées en tant qu'emprunts budgétaires.

⁷ Projet de loi de finances initiale, c'est-à-dire projet de budget de l'État pour 2016.

⁸ Inclut les avances exceptionnelles en 2015.

Tableau 5. Tchad: Balance des paiements, 2012–19

(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2012	2013	2014	2015		2016		2017	2018	2019
	Prél.	Proj.	Proj.	Prog.	Prog.rév.	Prog.	Prog.rév.	Proj.		
Compte courant, transferts officiels inclus	-549	-589	-613	-699	-732	-677	-546	-618	-349	-122
Balance commerciale	486	420	194	116	53	357	181	411	828	1,233
Exportations, fàb	2,209	1,919	1,940	1,912	1,651	2,343	1,807	2,266	2,770	3,225
Dont : pétrole	1,905	1,593	1,592	1,548	1,291	1,949	1,429	1,862	2,321	2,730
Importations, fàb	-1,723	-1,499	-1,746	-1,796	-1,598	-1,986	-1,626	-1,855	-1,942	-1,993
Services (net)	-1,160	-1,043	-1,060	-1,060	-1,043	-1,148	-1,036	-1,167	-1,220	-1,296
Revenu (net)	-153	-292	-291	-144	-163	-271	-120	-262	-373	-485
Transferts (net)	277	326	544	388	420	384	430	399	417	426
Officiels (net) ¹	57	98	303	133	161	122	157	117	125	125
Privés (net)	220	228	240	256	260	263	272	282	291	301
Compte financier et compte de capital	689	583	560	646	508	644	569	562	362	108
Transferts de capitaux	136	104	104	162	133	145	175	168	178	193
Investissements directs étrangers ²	296	257	-334	403	355	420	611	327	290	216
Autres investissements à moyen long terme	49	187	556	18	-30	3	1	63	79	4
Secteur public	59	198	567	30	-19	15	13	76	93	19
Secteur privé	-10	-10	-11	-11	-11	-12	-12	-13	-14	-15
Capital à court terme	208	35	234	63	50	75	-218	5	-185	-305
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0			
Solde global	141	-6	-53	-53	-224	-33	23	-56	13	-15
Financement	-141	5	53	0	171	-22	-133	-12	-41	-13
Variation des réserves officielles (diminution+)	-141	5	53	0	171	-22	-133	-12	-41	-13
FMI (net)	0	0	9							
Déficit de financement	0	0	0	-53	-53	-55	-110	-68	-28	-27
Déficit de financement (pourcentage du PIB)	0	0	0	-0.8	-0.8	-0.7	-1.6	-0.9	-0.3	-0.3
Financement exceptionnel				53	53	55	56	48	28	27
FEC (FMI)				34	34	26	26	18	0	0
Allègement de la dette (initiative PPTE)				19	20		51	52	48	48
Écart restant après l'augmentation de la FEC				0	0	0	-54	-20	0	0
<i>Pour mémoire :</i>										
Compte courant (pourcentage du PIB)	-8.7	-9.2	-8.9	-10.0	-11.0	-8.7	-7.8	-8.0	-4.1	-1.3
Exportations (pourcentage du PIB)	35	30	28	27	25	30	26	29	33	35
Dont : pétrole	30	25	23	22	19	25	20	24	28	29
Importations (pourcentage du PIB)	-27	-23	-25	-26	-24	-25	-23	-24	-23	-21
IDE (pourcentage du PIB)	4.7	4.0	-4.9	5.8	5.3	5.4	8.7	4.2	3.4	2.3
Réserves officielles brutes (milliards de dollars)	1.2	1.2	1.1	1.0	0.6	1.1	0.8	0.9	0.9	1.0
(En mois d'importations de biens et services)	2.5	2.5	2.1	2.2	1.5	2.3	2.1	1.9	1.9	1.9
Idem (importations du secteur pétrolier exclues)	2.9	3.0	2.5	2.7	1.8	2.8	2.4	2.3	2.3	2.2

Sources: Autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Un paiement lié au règlement d'un litige avec une société pétrolière été transféré à l'État en 2014.² Les IDE sont négatifs en 2014, en raison d'un désinvestissement de Chevron dans le consortium pétrolier le plus important du Tchad. En 2016, ils incluent la vente prévue d'un actif pétrolier par l'État.

Tableau 6. Tchad: Situation monétaire, 2012–19

(milliards de FCFA)

	2012	2013	2014	2015		2016		2017	2018	2019
		Prél.	Préel.	Prog.	Prog. Rév.	Prog.	Prog. Rév.		Proj.	
Avoirs extérieurs nets	558.1	537.7	522.7	474.5	266.1	566.3	336.3	293.4	342.2	367.0
Banque centrale	538.6	527.9	534.5	464.5	308.1	556.3	376.3	343.4	384.2	397.0
Banques commerciales	19.4	9.8	-11.9	10.0	-42.0	10.0	-40.0	-50.0	-42.0	-30.0
Avoirs intérieurs nets	226.2	314.4	555.0	641.5	842.0	707.5	818.5	940.7	962.8	1044.1
Crédit intérieur	347.6	465.4	760.4	796.5	980.0	837.5	997.5	1058.7	1054.8	1119.1
Créances sur l'État (net)	-28.4	50.4	204.2	264.2	380.9	268.6	335.8	342.4	306.5	302.6
Trésor (net)	-40.9	35.7	165.6	225.6	342.3	230.0	297.2	303.7	267.9	264.0
Secteur bancaire	-40.9	35.7	165.6	225.6	342.3	230.0	297.2	303.7	267.9	264.0
Banque centrale	28.6	96.9	228.7	228.7	351.3	186.1	281.2	287.7	261.9	275.0
Créances sur les administrations publiques	279.8	260.3	268.2	268.2	440.8	247.3	405.8	395.8	370.8	363.8
Passifs envers les administrations publiques	-251.2	-163.5	-39.5	-39.5	-89.5	-61.2	-124.6	-108.1	-108.9	-88.7
Banques commerciales	-69.5	-61.2	-63.2	-3.1	-9.0	43.9	16.0	16.0	6.0	-11.0
Créances sur les administrations publiques	50.1	66.6	86.2	146.2	112.0	193.2	124.0	112.0	90.0	75.0
Passifs envers les administrations publiques	-119.7	-127.7	-149.3	-149.3	-121.0	-149.3	-108.0	-96.0	-84.0	-86.0
Position du FMI	2.5	0.9	10.6	41.2	41.2	65.1	65.1	81.2	81.2	81.2
Autres non-Trésor	12.5	14.7	38.6	38.6	38.6	38.6	38.6	38.6	38.6	38.6
Crédit à l'économie	367.3	389.6	537.0	488.9	555.4	499.9	592.2	629.2	661.2	729.4
Comptes de capital	-104.7	-113.9	-102.8	-130.0	-100.0	-120.0	-127.0	-96.0	-94.0	-75.0
Autres postes (net)	-7.3	-27.5	-23.4	-25.0	-38.0	-10.0	-52.0	-22.0	2.0	0.0
Monnaie et quasi-monnaie	784.3	852.1	1077.7	1116.1	1108.1	1273.8	1154.9	1234.0	1305.0	1411.1
Circulation fiduciaire hors banques	400.7	448.3	539.2	558.4	554.4	637.3	577.8	617.4	653.0	706.1
Dépôts à vue	326.0	336.3	460.5	476.9	473.5	544.2	493.4	527.3	557.6	602.9
Dépôts à terme et épargne	57.5	67.5	78.0	80.8	80.2	92.2	83.6	89.3	94.5	102.1
<i>Pour mémoire :</i>										
Monnaie au sens large (variation annuelle en pourcentage)	13.4	8.6	26.5	3.6	2.8	14.1	4.2	6.9	5.8	8.1
Crédit à l'économie (variation annuelle en pourcentage)	32.1	6.1	37.8	-9.0	3.4	2.2	6.6	6.2	5.1	10.3
Crédit à l'économie (pourcentage du PIB)	5.8	6.1	7.8	7.0	8.4	6.4	8.5	8.2	7.8	7.8
Crédit à l'économie (pourcentage du PIB non pétrolier)	8.3	8.4	10.4	9.1	10.6	8.6	10.8	10.8	10.8	11.0
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier)	5.6	5.5	4.8	4.8	4.8	4.5	4.8	4.7	4.7	4.7
Vitesse de circulation (PIB total)	8.1	7.5	6.4	6.2	6.0	6.1	6.1	6.2	6.5	6.6

Sources : Autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Tchad: Indicateurs de solidité financière, 2007–14

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Adéquation du capital								
Fonds propres réglem./actifs pondérés par risque	11.1	13.3	12.1	6.7	19.7	18.1	20.0	12.0
Qualité des actifs								
Prêts non productifs bruts/prêts bancaires bruts	11.2	8.0	10.4	12.1	9.8	7.4	9.8	11.7
Provisions/prêts non productifs	84.4	70.2	64.6	73.5	75.6	57.4	59.2	60.0
Prêts non productifs nets/prêts bancaires bruts	1.7	2.4	3.7	3.2	2.4	3.7		
Rentabilité								
Retour sur actifs	2.7	3.9	1.3	3.7	2.4	3.0	2.3	1.8
Retour sur fonds propres	26.3	36.4	11.4	39.4	11.7	24.4	21.1	19.4
Liquidités								
Actifs liquides/total actifs	28.3	19.6	17.9	18.2	29.9	28.1	24.0	25.7
Actifs liquides/dépôts à vue	66.3	82.4	85.2	73.8	75.2	79.7
Notation des banques (nombre de banques notées)								
Solide ou bonne	6	4	4	3	5
Fragile	0	1	1	1	2
Critique	0	1	1	2	0
Non notées	1	1	2	2	1
Total	7	7	8	8	8

Sources: BEAC/COBAC.

Tableau 8. Tchad: Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs dans le cadre de l'accord au titre de la FEC jusqu'en septembre 2015

(milliards de FCFA, cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire)¹

	Fin décembre 2014			Fin juin 2015			Fin sept. 2015 (IT) Adj.
	Adj.	Résultat	Statut	Adj.	Prél.	Statut	
Plancher sur le solde budgétaire primaire non pétrolier	(846)	(836)	Réalisé	(248)	221	Réalisé	(316)
Plafond sur le financement intérieur net de l'État	154	430	Non réalisé	108	66	Réalisé	
Plafond sur l'accumulation des arriérés de paiements intérieurs envers l'État ²	0	0	Réalisé	0	185	Non réalisé	0
Plafond sur l'accumulation des nouveaux arriérés de paiements extérieurs par l'État ou les entreprises publiques non financières ³	0	0	Réalisé	0	0	Réalisé	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et les entreprises publiques non financières, mais pour le financement ordinaire du commerce extérieur à un an d'échéance au maximum (millions de dollars) ^{2,3}	0	0	Réalisé	0	0	Non réalisé ⁴	0
Plancher des dépenses sociales pour la réduction de la pauvreté	394	309	Non réalisé	135	145	Réalisé	210
Pour mémoire :							
Recettes pétrolières		635			65	52	
Recettes pétrolières, recettes additionnelles liées au pétrole et recettes de la privatisation ou du renouvellement des licences de télécommunications		913			65	64	

Source : Autorités tchadiennes et prévision des services du FMI.

¹ Les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs sont clairement définis dans le PAT.

² Pour la fin de décembre 2014, depuis la fin de juin 2014.

³ A respecter de manière continue.

Tableau 9. Tchad: Conditionnalité structurelle dans le cadre de l'accord au titre de la FEC pour 2015

Mesures	Date d'exigibilité	Observation
Publication d'un décret pour la création d'une structure interministérielle responsable de la consolidation et de la communication de toutes les informations liées aux recettes budgétaires pétrolières	Fin juin 2015	Réalisé
Incorporation de l'information sur les recettes budgétaires pétrolières (émanant du suivi de la structure interministérielle) dans les rapports trimestriels d'exécution du budget publiés par le Ministère des finances	Fin sept. 2015	Réalisé
Actualiser et élargir la base de données des contribuables	Fin déc. 2015	Recensement des entreprises récemment terminées
Limiter les procédures de dépenses d'urgence à 9 % ou plus des dépenses financées sur ressources intérieures en 2015 (à l'exclusion des salaires, du service de la dette et des dépenses liées à la sécurité)	Fin déc. 2015	Résultats de la fin de juin cohérents avec l'objectif annuel

Sources : Autorités tchadiennes et services du FMI.

Tableau 10. Tchad: Plan d'emprunt pour 2015 et 2016

Dette extérieure CGE	2015		2016	
	Millions de \$ ¹	Pourcentage	Millions de \$ ¹	Pourcentage
Par source de financement	143.7	100	70.4	100
<i>Dette concessionnelle, dont</i>	143.7	100	70.4	100
Dette multilatérale	100.6	70	54.9	78
Dette bilatérale	43.1	30	15.5	22
Autres	0	0	0	0
<i>Dette non concessionnelle</i>	0	0	0	0
Utilisations du financement de la dette	143.7	100	70.4	100
Infrastructure	122.1	85	61.2	87
Dépenses sociales	21.6	15	9.1	13
Financement du budget	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0

Sources : Autorités tchadiennes et services du FMI.

¹Valeur nominale de la nouvelle dette décaissée. Exclut le financement du FMI.

Tableau 11. Tchad: Calendrier de décaissement de l'accord au titre de la FEC

Montant (millions de DRS)	Date de disponibilité	Conditions du décaissement
13.31	1er août 2014	Approbation du Conseil d'administration pour l'accord triennal au titre de la FEC
19.97	15 février 2015	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2014 et achèvement de la première revue de l'accord
20.65	15 août 2015	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2015 et achèvement de la seconde revue de l'accord
17.32	15 février 2016	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2015 et achèvement de la troisième revue de l'accord
13.99	15 août 2016	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2016 et achèvement de la quatrième revue de l'accord
10.66	15 février 2017	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2016 et achèvement de la cinquième revue de l'accord
10.66	15 juillet 2017	Observation des critères de réalisation pour le 31 mai 2017 et achèvement de la sixième revue de l'accord

Sources: Estimations et projections des services du FMI.

Tableau 12: Tchad: Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2015–29

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Obligations du FMI sur la base du crédit existant															
Principale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	4.0	6.2	6.7	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Obligations du FMI sur la base du crédit existant et prospectif															
Principale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	9.9	15.5	20.8	21.3	16.7	8.8	3.2	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Total obligations basé sur le crédit existant et prospectif															
Millions de DTS	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	2.2	10.1	15.7	21.0	21.4	16.8	8.8	3.2	0.0	0.0
Milliard de FCFA	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	1.8	8.3	12.8	17.2	17.6	13.7	7.2	2.6	0.0	0.0
Pourcentage exportations biens et services	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.4	0.5	0.5	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0
Pourcentage service de la dette ¹	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	1.0	3.9	15.3	20.3	18.6	13.4	7.0	2.5	0.0	0.0
Pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.8	1.2	1.5	1.4	1.0	0.5	0.2	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	3.4	15.2	23.5	31.5	32.1	25.1	13.2	4.8	0.0	0.0
Encours du crédit du FMI basé sur les tirages existants et prospectifs															
Millions de DTS	45.4	76.8	98.1	98.1	98.1	96.1	86.2	70.8	50.0	28.7	12.0	3.2	0.0	0.0	0.0
Milliards de FCFA	37.5	63.4	80.8	80.5	80.3	78.2	70.7	58.1	41.0	23.5	9.2	2.6	0.0	0.0	0.0
Pourcentage exportations biens et services	2.0	3.2	3.3	2.7	2.3	2.2	2.0	1.6	1.2	0.7	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du service de la dette ¹	57.6	34.1	43.7	43.4	29.8	42.5	33.7	69.4	48.4	24.9	9.6	2.5	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du PIB	0.6	0.9	1.0	1.0	0.9	0.8	0.7	0.5	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	8.2	11.3	12.2	11.1	9.6	8.7	7.3	5.4	3.5	1.9	0.7	0.2	0.0	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	68.2	115.2	147.3	147.3	147.3	144.2	129.4	106.2	75.0	43.0	18.0	4.8	0.0	0.0	0.0
Utilisation nette crédit du FMI (millions DTS)	57.3	41.3	21.3	0.0	0.0	-2.0	-9.9	-15.5	-20.8	-21.3	-16.7	-8.8	-3.2	0.0	1.0
Décassements	57.3	41.3	21.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Remboursements et rachats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	9.9	15.5	20.8	21.3	16.7	8.8	3.2	0.0	0.0
<i>Pour mémoire</i>															
Exportations biens et services (milliards de FCFA)	1,835	2,002	2,464	2,985	3,459	3,532	3,567	3,551	3,478	3,481	3,497	3,527	3,578	3,642	3,678
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) ¹	65	186	185	185	269	184	210	84	85	95	102	103	107	110	119
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,642	7,003	7,704	8,438	9,293	9,837	10,337	10,820	11,343	11,914	12,538	13,244	13,974	14,766	15,614
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	459	561	663	727	836	900	976	1,070	1,161	1,267	1,382	1,515	1,659	1,819	1,989
Quote-part (millions de DTS)	66.6	66.6	66.6	66.6	66.6	66.6	66.6	66.6	66.6	66.6	66.6	66.6	66.6	66.6	66.6

Source : Estimations et projections des services du FMI.

¹ Le total du service de la dette extérieure inclut les rachats et les remboursements du FMI.

Appendis I. Lettre d'intention

N'Djamena, le 30 Novembre 2015.

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C., 20431

Madame la Directrice Générale,

1. Le Conseil d'administration du FMI a approuvé le 1^{er} août 2014, à la demande du Gouvernement, un programme financier sous la Facilité élargie de crédit (FEC) couvrant la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017. La première revue de ce programme en avril 2015 a permis au Tchad d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés, lui permettant ainsi de bénéficier d'un allègement de la dette de 1,1 milliard de dollars. La présente lettre et le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint présentent l'évolution économique récente et les performances sous le programme FEC depuis lors, ainsi que les politiques que nous comptons mettre en œuvre pour le restant de l'année 2015 et pour le moyen terme.
2. L'exécution du programme est rendue difficile par l'aggravation de deux chocs exogènes majeurs, à savoir la baisse prolongée des cours du pétrole sur les marchés internationaux et l'aggravation de la situation sécuritaire causée par la lutte contre Boko Haram. En effet, juste après la conclusion de la première revue du programme, le cours du pétrole a connu une baisse cumulée d'environ 25 pour cent entre fin avril et fin octobre et les prévisions des cours moyens pour 2015, 2016 et le moyen terme ont donc été révisées significativement à la baisse relativement à celles établies en avril. En temps normal, le pétrole contribue à plus de 60 pour cent de nos recettes budgétaires, 90 pour cent de nos exportations et environ 30 pour cent de notre PIB.
3. En plus du choc pétrolier, le Tchad est activement engagé dans la lutte contre Boko Haram depuis janvier 2015 pour préserver la sécurité régionale. Le coût de nos opérations militaires au Cameroun, au Nigeria, au Niger et dans la région du lac Tchad est très significatif et continue à peser sur le Trésor public. En juin et juillet, N'Djamena a été la cible d'attentats-suicides perpétrés par Boko Haram qui ont causé une centaine de victimes et encore plus récemment le 11 octobre cinq attentats-suicides simultanés à Baga Sola dans la région du Lac ont fait une cinquantaine de victimes et de nombreux blessés. Le coût mensuel de nos opérations militaires au Cameroun, au Nigeria, au Niger et dans la région du lac Tchad est évalué à environ 12 millions de dollar E.U., auquel il faut ajouter le coût de la prise en charge des centaines des milliers des réfugiés et celui du renforcement de la sécurité intérieure, y compris la frontière avec la Libye.
4. Nonobstant ces deux chocs exogènes importants, qui déséquilibrent notre balance des paiements et nos finances publiques, le Gouvernement a exécuté le Programme FEC de manière

satisfaisante grâce à une meilleure maîtrise des dépenses publiques. Ainsi, à fin juin 2015 les critères de réalisation quantitatifs et les repères structurels ont été globalement respectés. En particulier, le solde primaire hors pétrole, principal pilier du programme en matière budgétaire, est estimé à 4,1 pour cent du PIB non-pétrolier (annualisé), soit une baisse d'environ cinq points de pourcentage du PIB non-pétrolier (annualisé) par rapport à la période correspondante de 2014. En ce qui concerne les repères structurels, le Gouvernement a poursuivi la réduction significative des dépenses avant ordonnancement et mis en place un comité interministériel chargé d'assurer le suivi, la coordination et la fluidité de la transmission et de la communication au sein des administrations concernées des informations exhaustives sur les opérations pétrolières et les revenus qu'elles génèrent pour l'Etat.

5. En revanche, le critère de réalisation relatif à la non-accumulation des arriérés de paiement intérieurs a été largement dépassé du fait de la baisse drastique de recettes budgétaires (pétrolières et hors pétrole). Le critère de réalisation relatif à la non-contraction d'une nouvelle dette extérieure non concessionnelle n'a pas non plus été respecté : dans le cadre de l'accord de rééchelonnement des emprunts Glencore formalisé en novembre 2015 la valeur présente de la dette vis-à-vis de Glencore a augmenté du fait d'une hausse de la prime de risque-pays consécutive à la baisse des prix du pétrole. Par conséquent, le Gouvernement sollicite une dérogation du Conseil d'administration pour le non-respect de ces deux critères de réalisation à cause du choc exogène subi sous la forme d'une détérioration des termes de l'échange. Le Gouvernement s'engage par ailleurs à mettre tout en œuvre pour apurer d'ici le 31 décembre 2015 tous les arriérés de paiement intérieurs accumulés au premier semestre.

6. Le Gouvernement reste résolument déterminé à juguler les conséquences néfastes de ces deux chocs exogènes sur la situation économique et financière. Grâce à l'effet catalytique du Programme FEC, la BEAC a accordé au Tchad une avance exceptionnelle de l'ordre de 140 milliards de francs CFA fin septembre (en plus de 92,6 milliards accordés au titre d'avances statutaires au début du même mois). Des ajustements budgétaires additionnels ont été opérés par le Gouvernement, notamment en ce qui concerne la rationalisation des dépenses de transferts et une meilleure mobilisation des ressources intérieures, conformément à la feuille de route du séminaire gouvernemental du 7 au 8 octobre 2015. Pour l'année 2016, des efforts supplémentaires d'ajustement budgétaire sont nécessaires pour assurer l'équilibre budgétaire. Pour ce faire, le Gouvernement a transmis le 23 octobre 2015 à l'Assemblée nationale un projet de loi de finances initiale qui, malgré la prise en compte du coût direct lié à l'organisation des élections présidentielles et législatives (environ 1 pour cent du PIB non-pétrolier) par la Commission Électorale Nationale et Indépendante, ne modifie que modérément le déficit primaire hors pétrole (rapporté au PIB non pétrolier) à son niveau de 2015. L'ajustement budgétaire se poursuit donc essentiellement via la rationalisation des transferts mais tout en préservant les dépenses sociales prioritaires.

7. Dans le même temps, le Gouvernement continuera à mener un ensemble cohérent de réformes structurelles, notamment pour renforcer la gestion des finances publiques. Dans ce cadre, il poursuivra la réduction des dépenses avant ordonnancement et renforcera davantage la transparence dans le secteur pétrolier en publiant des statistiques plus exhaustives sur les

opérations du secteur pétrolier. Il produira un rapport annuel de gestion de la dette et procédera à la réforme de la gestion de la Trésorerie. Par ailleurs, la mobilisation des recettes hors pétrole se poursuivra, notamment par l'élargissement de l'assiette fiscale (validation et utilisation du recensement des entreprises, gestion informatisée de l'administration fiscale, introduction de l'impôt foncier ...) et l'opérationnalisation des scanners aux différents cordons douaniers. Enfin, le Gouvernement continuera d'améliorer le climat des affaires (notamment par l'application du nouveau code des marchés publics récemment adopté en Conseil des Ministres et la restructuration effective des institutions qui en ont la charge) afin de faciliter la diversification de l'économie tchadienne.

8. Le Gouvernement s'engage, pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017, à mettre en œuvre les politiques et mesures inscrites dans le MEPF pour atteindre les objectifs du programme. Le Gouvernement prendra toutes les mesures additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la bonne mise en œuvre du programme. Le Gouvernement consultera les services du FMI sur l'adoption de ces mesures additionnelles conformément aux politiques de consultation du FMI en la matière.

9. Le Gouvernement consent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémoire de politiques économiques et financières et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la seconde revue de l'accord au titre de la FEC. Nous autorisons par la présente leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après conclusion de la revue du programme par le conseil d'administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de notre haute considération.

/s/

NGARLENAN DOCDJENGAR
Le Ministre des Finances et du Budget
République du Tchad

Pieces Jointes

- I. Mémoire de Politiques Économiques et Financières
- II. Protocole d'Accord Technique

Pièce jointe I. Mémoire des politiques économiques et financières du Gouvernement du Tchad

INTRODUCTION

1. **Ce mémoire des politiques économiques et financières (MPEF) actualise et complète ceux de juillet 2014 (pour l'adoption du programme soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) et d'avril 2015 (pour la première revue du programme).** Il décrit l'évolution économique récente, la mise en œuvre du programme, les perspectives macroéconomiques, et les politiques et réformes à mettre en œuvre dans les mois à venir.
2. **L'exécution du programme économique du Gouvernement se poursuit dans un contexte extrêmement difficile du fait de deux chocs majeurs, encore exacerbés ces derniers mois par :**
 - Le choc lié à la chute des prix du pétrole sur les marchés internationaux. Alors que les prix s'étaient stabilisés entre avril et fin juin 2015 à un niveau en ligne avec les hypothèses budgétaires du Gouvernement, leur nouvelle forte chute depuis le début du mois de juillet pénalise lourdement les perspectives de recettes budgétaires pétrolières.
 - Le choc sécuritaire causé par la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram dans le bassin du Lac Tchad, avec des conséquences économico-financières, humaines et humanitaires. Alors que les troupes Tchadiennes sont engagées depuis janvier 2015 dans des opérations au Cameroun, au Nigeria, au Niger et dans la région du Lac Tchad, ce qui pèse lourdement sur les finances publiques du pays, la capitale N'Djamena a subi des attentats terroristes sanglants en juin et juillet, faisant au total plus de 50 morts dans la population civile. Le Tchad accueille aussi de plus en plus de réfugiés et de déplacés, au moins 750 000 selon le dernier décompte des Nations Unies.

EVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC AU PREMIER SEMESTRE 2015

I. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

3. **La croissance du secteur non-pétrolier est revue à la baisse.** Même si le secteur primaire (agriculture et élevage notamment) garde un niveau de croissance conforme aux attentes, les autres secteurs sont affectés par différents facteurs, tels qu'une diminution de la commande publique (du fait des fortes coupes budgétaires mises en œuvre), les perturbations du commerce avec le Nigeria ou le Cameroun compte tenu de l'insécurité. Au total, le PIB hors pétrole pourrait se contracter d'environ 1,5 point en 2015 (contre +7,1 pour cent en 2014). Le secteur pétrolier a pour sa part été soutenu par la récente mise en production de nouveaux gisements, ce qui permet au PIB total de garder une croissance positive, de l'ordre de 4 pour cent en 2015, contre 7 pour cent en 2014.

4. **Autre conséquence des perturbations, notamment aux frontières, dues à l'insécurité, l'inflation est plus volatile.** Fin septembre 2015, la hausse de l'indice des prix à la consommation s'établissait à 4,3 pour cent en moyenne annuelle, contre 1,7 pour cent fin 2014.
5. **Les recettes budgétaires (pétrolières et non-pétrolières) sont en baisse.** Les recettes budgétaires totales atteignaient 261 milliards de francs CFA à la fin du mois de juin, soit 28 pour cent de moins que les 366 milliards de francs CFA attendus. Cette baisse est majoritairement due à la chute des recettes pétrolières (-49 pour cent par rapport aux prévisions pour le premier semestre 2015), mais elle traduit aussi une performance mitigée pour les recettes non-pétrolières (-18 pour cent par rapport aux prévisions).
6. **La croissance de la masse monétaire est en phase de ralentissement.** Après une forte expansion en 2014 (26,5), la masse monétaire ne progressait quasiment pas en glissement annuel à fin août (+0,7 pour cent seulement). Le crédit au secteur privé progressait par contre encore de près de 20 pour cent sur la même période, soutenu notamment par les prêts aux secteurs du coton, du transport et du bâtiment.
7. **Le secteur bancaire fait face aux conséquences du ralentissement économique.** A la fin du mois de juillet 2015, l'actif total des banques s'établissait à 824 milliards de francs CFA, en hausse de 6,8 pour cent en un an. Sur la même période, les dépôts étaient aussi en hausse de 6 pour cent. Toutefois, le portefeuille de crédit subit les conséquences du ralentissement économique, avec une augmentation des créances en souffrance, qui atteignaient 14,2 pour cent des crédits bruts à fin juillet 2015, contre 12,7 pour cent un an plus tôt.
8. **Les réserves internationales s'affichaient à 534 millions de dollars E.U. à la fin du mois d'août 2015,** contre 1,08 milliard de dollars E.U. fin 2014, en ligne avec la baisse des devises issues des exportations pétrolières qui pèse sur le déficit du compte courant de la balance des paiements. À 93 milliards de francs CFA fin juin, les dépôts du gouvernement auprès de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) étaient de 17 milliards de francs CFA (environ 30 millions de dollars E.U.) inférieurs à leur niveau de la fin de 2014, avant de remonter à 140 milliards de francs CFA fin septembre 2015 à la faveur des avances reçues de la BEAC.

II. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME AU PREMIER SEMESTRE 2015

9. **Malgré les défis majeurs engendrés par les chocs externes, le Gouvernement a tout mis en œuvre pour tenir les objectifs du programme économique soutenu par la FEC, ce qui se traduit par le respect de l'ensemble des critères de performances quantitatifs, à l'exception de deux d'entre eux :**
- **L'objectif de solde budgétaire primaire non-pétrolier pour la fin du mois de juin a été atteint,** s'établissant à -221 milliards de francs CFA. Pour atteindre ce résultat, le Gouvernement a respecté, voire fait mieux que ses engagements de coupes budgétaires drastiques annoncées dans la Loi de Finances Rectificative (LFR) adoptée en mai 2015 par l'Assemblée Nationale. Sur le premier semestre 2015, les dépenses affectées aux salaires et

traitements étaient ainsi en ligne avec leur objectif pour l'ensemble de l'année, tandis que les dépenses liées aux transferts et aux investissements financés sur ressources intérieures n'atteignaient que 35 pour cent de leur allocation budgétaire pour l'ensemble de l'année.

- ***Le plancher pour les dépenses sociales de réduction de la pauvreté a été atteint***, avec une marge. Les dépenses d'éducation primaire et secondaire, de santé, pour le développement communautaire, pour l'eau et l'assainissement, pour l'agriculture et le développement rural ont totalisé 149,9 milliards de francs CFA à fin juin 2015, à comparer à un objectif de 135 milliards de francs CFA. Le Gouvernement souligne l'effort progressif en matière d'engagement de ces dépenses qui s'améliorent de mois en mois malgré la baisse des ressources pétrolières sur lesquelles elles sont largement assises et malgré le contexte sécuritaire très difficile (attaques répétées de Boko Haram).
- ***Les plafonds zéro sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs a été atteint, tandis que celui sur les contrats de nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels n'a pas été atteint du fait du rééchelonnement des avances sur ventes de pétrole avec Glencore. Ce rééchelonnement a permis un allongement crucial des maturités en ligne avec le profil des recettes pétrolières à venir, mais est accompagné de coûts financiers accrus. Une dérogation est demandée en tenant compte du fait que ces coûts sont minimaux quand on les compare au bénéfice de l'allongement des maturités.***
- ***Le plafond du financement intérieur net de l'État a été largement respecté***, s'établissant à fin juin 2015 à 109,9 milliards de francs CFA contre un objectif de 213 milliards de francs CFA.
- ***Le plafond sur la non-accumulation d'arriérés intérieurs n'a pas non plus été atteint.*** Le stock des arriérés (principalement liés à l'investissement dans les infrastructures et les transferts) est ainsi estimé à 235 milliards de francs CFA à fin juin 2015 par rapport à un plafond de 51,78 milliards de francs CFA à fin décembre 2014. Cela reflète la contreperformance des recettes budgétaires et des retards dans l'émission de titres de dette publique sur le marché régional. Le gouvernement demande une dérogation concernant la non-atteinte de ce critère de performance quantitatif, soulignant les circonstances exceptionnelles (double choc externe de grande ampleur) ayant conduit à cette difficulté. De plus, le Gouvernement prévoit un apurement quasi-total de ces arriérés, basé sur la concrétisation attendue d'un certain nombre de financements d'ici à la fin de l'année (cf. paragraphe 14). L'objectif du Gouvernement est de ramener le stock d'arriérés à environ - 51,8 milliards de francs CFA fin 2015.

10. Fin juin 2015, les progrès dans l’agenda de réformes structurelles étaient en ligne avec les objectifs du programme:

- Comme prévu, un arrêté créant une structure interministérielle en charge de la consolidation et de la diffusion des informations relatives aux recettes pétrolières a été signé par le Premier ministre le 30 juin 2015. Ce comité interministériel, qui peut s’appuyer sur un comité technique qui lui est adjoint, s’est déjà réuni plusieurs fois.
- Par ailleurs, les dépenses financées sur ressources intérieures (à l’exclusion des salaires, de la dette et des dépenses de sécurité) et exécutées selon des procédures exceptionnelles (DAO, Dépenses Avant Ordonnancement) ont été limitées à 12,3 milliards de francs CFA sur les six premiers mois de l’année 2015, ce qui équivaut à 5,4 pour cent des dépenses annuelles financées sur ressources intérieures. L’objectif pour l’ensemble de l’année, fixé à 9 pour cent, est ambitieux, mais le Gouvernement poursuit ses efforts pour le respecter.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR LE RESTE DU PROGRAMME

11. Le Gouvernement entend prendre des mesures efficaces pour relever les défis auxquels il fait face et maintenir les effets bénéfiques des programmes socio-économiques mis en œuvre pour accroître le niveau de vie de la population. Ainsi, il entend poursuivre les objectifs macroéconomiques et budgétaires qu’il s’est fixé et visant à renforcer la stabilité macroéconomique et à approfondir la diversification de l’économie.

A. RESORBER L’ECART DE FINANCEMENT DU BUDGET DE L’ANNEE 2015

12. **L’aggravation des chocs externes a créé un écart de financement additionnel de l’ordre de 313 milliards de francs CFA par rapport aux hypothèses de la Loi de Finances Rectificative (LFR) pour 2015.** Le Gouvernement souligne que cet écart de financement n’est pas le résultat d’un dérapage des dépenses par rapport au budget inscrit dans la LFR, mais de la baisse des recettes pétrolières et non-pétrolières due aux chocs déjà mentionnés. En particulier, les recettes budgétaires pétrolières, prévues à 432 milliards de francs CFA sur l’ensemble de l’année 2015, devraient finalement être limitées à 270 milliards de francs CFA.

13. **Le Gouvernement souligne l’ampleur de l’ajustement budgétaire déjà entrepris.** L’ajustement en cours se traduit déjà par une réduction de 35 pour cent des dépenses primaires au premier semestre 2015 par rapport à la même période de 2014. Les marges de manœuvre sont donc réduites pour un ajustement supplémentaire d’ici à la fin de l’année, d’autant plus que les dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté doivent être préservées.

14. **Dans ce contexte, la stratégie du Gouvernement repose sur des financements additionnels, complétés par un ajustement budgétaire supplémentaire par rapport à la LFR, l’ensemble étant soutenu par un plan d’urgence présenté à la société civile, aux syndicats et aux partenaires du développement. le 06 et 07 octobre 2015 :**

- **Confirmation de financements annoncés lors de la première revue du programme et mobilisation de financements additionnels :**
 - *Rééchelonnement des avances sur ventes de pétrole.* Comme annoncé dans le cadre de la première revue du programme soutenu par la FEC, le Gouvernement a négocié un rééchelonnement des avances sur ventes de pétrole qu'il avait contractées en 2013 et 2014. Les négociations ont abouti à un accord qui a été signé fin novembre 2015 et qui se traduit par la fusion des deux avances en un seul prêt, dont la maturité est rallongée de [un/deux] ans, et qui sera remboursé par taux de prélèvement variable sur la valeur de chaque cargaison exportée, en fonction de l'évolution des prix du pétrole.
 - *Avances de la BEAC :* Compte tenu des chocs externes subis par l'ensemble des pays de la CEMAC, la BEAC a décidé de changer l'année de base pour le calcul du plafond des avances statutaires, passée de 2008 à 2014, ce qui a permis au Tchad de disposer immédiatement de 92 milliards de francs CFA. Considérant les défis sécuritaires, le conseil d'administration de la BEAC du 28 septembre 2015 a autorisé le gouvernement de la Banque à octroyé une avance exceptionnelle à la République du Tchad dans la mesure où ce pays est sous programme avec le FMI ; ce qui lui donne un droit de tirage supplémentaire de 140 milliards de francs CFA.
 - *Financement sur le marché régional de la CEMAC :* Le Gouvernement souhaite s'appuyer sur le succès des émissions de titres publics depuis la fin 2014 et renforcer son programme d'émission. Sur les trois premiers trimestres de l'année 2015, le calendrier prévisionnel communiqué aux Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) a été respecté. Le Trésor a mobilisé un montant net de 144,2 milliards de FCFA dont : i) 15 milliards en BTA (Bons du Trésor Assimilables) de 26 semaines ; ii) 35 milliards en BTA de 52 semaines et iii) 94,2 milliards en OTA (Obligations du Trésor Assimilables) à travers les activités des marchés primaires des titres publics émis par adjudications organisées par la BEAC.. Le Trésor public a remboursé 30 milliards de francs CFA de titres arrivés à échéance. Le Tchad envisage au 4^{ème} trimestre de lever sur les marchés des titres publics à souscription libre 57 milliards de francs CFA, soit 35 milliards en OTA et 22 milliards en BTA.
 - *Aide budgétaire des partenaires internationaux :* Le Gouvernement souligne qu'il a rempli les conditions préalables à l'aide budgétaire de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de la Banque Africaine de Développement détaillées dans leur feuille de route (cf. partie IV sur les réformes structurelles). Dans ces conditions, les autorités attendent la concrétisation des promesses d'aide budgétaire faites au moment du point d'achèvement de l'initiative PPTe et le décaissement d'un total de 71 milliards de francs CFA avant la fin de l'année 2015.
- **Ajustement budgétaire additionnel :** En complément des financements mentionnés ci-dessus, le Gouvernement a décidé un ajustement budgétaire additionnel par rapport à celui compris dans la LFR, sous forme de gels de crédits, c'est-à-dire en limitant les engagements pour de nouvelles dépenses en dehors de quelques secteurs prioritaires tels que l'éducation, la santé, et la sécurité. Au total, les coupes budgétaires additionnelles atteindraient environ

91 milliards de francs CFA, ce qui porte à 33 pour cent la réduction totale des dépenses financées sur ressources intérieures en 2015 par rapport à 2014. Le Gouvernement souligne l'effort représenté par cet ajustement additionnel, alors que les marges de manœuvre sont réduites à ce stade avancé de l'année, et que la population souffre déjà de la panne de croissance économique, le tout à quelques mois de l'élection présidentielle. Dans le choix des dépenses qui seront gelées, le Gouvernement prend en compte la fragilisation de certains secteurs de l'économie déjà largement affectés par l'ajustement budgétaire en cours. L'apurement des arriérés devra aussi se faire prioritairement pour les secteurs et acteurs économiques qui ont le plus d'impact sur la croissance et sur les recettes fiscales hors pétrole, tout en évitant de perturber la gestion des finances publiques.

- **Mesures complémentaires annoncées dans le plan d'urgence.** A la suite du séminaire gouvernemental les mesures suivantes relatives à la mobilisation des ressources (fiscales et non-fiscales) et la rationalisation des dépenses publiques ont été retenues :
 - *Mobilisation des recettes fiscales* : (i) la mise en place des commissions de recouvrement coordonnées par l'Inspection générale des finances pour un recouvrement des créances de l'Etat dans chaque région ; (ii) le réexamen de toutes les exonérations douanières et fiscales exceptionnelles, (iii) le traitement rapide des dossiers en instances de règlement aux services du contentieux fiscal ; (iv) le redéploiement des agents du Ministère des finances auprès des administrations fiscales sur le seul critère de compétence et de probité et mobilisation pour le renseignement fiscal auprès des administrations publiques et des ONG afin d'organiser et d'encadrer le secteur informel en vue d'élargir l'assiette fiscale (v) la création d'un guichet unique sécurisé au niveau de la Douane conformément à la directive CEMAC pour limiter la fraude et accélérer le processus de dédouanement ; (vi) la réforme de l'IRPP (Impôt sur les revenus des personnes physiques) pour rendre effective l'imposition par barème ; (vii) le recouvrement de la TVA à travers des contrôles ciblés ; (viii) la maximisation des recettes foncières en abaissant le prix du titre foncier à un tarif forfaitaire et en réduisant les formalités y afférentes et (ix) la création d'un guichet unique pour la fiscalisation des marchés à financement extérieur.
 - *Mobilisation des recettes non fiscales* : (i) la vérification de tous les contrats de gestion liant l'Etat aux opérateurs économiques ; (ii) le renforcement du suivi des recettes de l'élevage pour un meilleur contrôle du nombre réel des animaux abattus et exportés sur pieds ; (iii) le développement des instruments de financement Partenariat Public Privé (PPP) pour financer les infrastructures productives ; (iv) le meilleur accompagnement dans la création des entreprises ayant une rentabilité certaine et constituant potentiellement une source de croissance ; (v) le recensement général des contribuables du secteur informel dans tout le pays par la DGI et (vi) la révision et l'octroi des nouveaux permis d'exploitation d'or et autres ressources exploitées de manière anarchiques notamment par la création des comptoirs.
 - *Maîtrise des dépenses salariales* : (i) renforcer le contrôle physique et vérifier la situation administrative des agents de l'Etat y compris dans les missions diplomatiques conformément aux recommandations de la CIMAPE (Commission Interministérielle de Recensement des

Agents et Personnel de l'Etat) ; (ii) rendre effective la bancarisation de tous les agents de l'Etat; (iv) supprimer tous les cumuls de fonctions rémunérées ;

- *Maitrise des dépenses de fonctionnement* : suspendre la prise en charge sans base légale des agents de l'Etat en matière d'eau, d'électricité et de téléphones;
- *Optimisation des dépenses d'investissement* : (i) suspendre l'acquisition des moyens roulants sauf dérogation dûment justifiée et limiter celle des matériels et mobiliers de bureaux aux besoins essentiels de l'Administration ; (ii) limiter au strict nécessaire et mieux encadrer les réfections et réhabilitations des bâtiments ; (iii) limiter les dépenses d'investissement en privilégiant les investissements déjà en cours d'exécution.

15. **L'ensemble des financements mobilisés devraient faire apparaître un financement excédentaire du budget 2015 de l'ordre de 47 milliards de francs CFA**, ce qui aiderait à renflouer les réserves par rapport au faible niveau correspondant à un mois de dépenses sur financement domestique atteint fin 2014.

B. UNE LOI DE FINANCES INITIALE (LFI) 2016 ET DES OBJECTIFS A MOYEN TERME EN LIGNE AVEC L'OBJECTIF DE VIABILITE A MOYEN TERME DES FINANCES PUBLIQUES ET DE L'ENDETTEMENT PUBLIC

16. **Le Gouvernement est conscient que l'effort budgétaire ne pourra pas être relâché en 2016.** Une augmentation significative des recettes pétrolières est attendue à l'horizon 2018-2019, lorsque se conjugueront hausse de la production et augmentation sensible des recettes au titre de l'impôt sur les sociétés pétrolières. Toutefois, à court terme, compte tenu des hypothèses d'un maintien des prix du pétrole à un niveau faible, le déficit public primaire hors pétrole devra s'établir à niveau cohérent avec l'objectif de viabilité à moyen terme des finances publiques.

17. **La LFI pour 2016 est cohérente avec cet objectif à moyen terme, mais prévoit une légère hausse du déficit public primaire hors pétrole par rapport à 2015, du fait d'une recette exceptionnelle qui financera principalement des dépenses ponctuelles.** Ce budget 2016 repose sur une hypothèse très prudente en termes de prix du pétrole tchadien (basé sur un prix du Brent de 42 dollars E.U. par baril) Le Gouvernement a décidé une légère augmentation des dépenses sur financement intérieur par rapport à 2015, largement due à la nécessité d'allouer des ressources nécessaires à l'organisation optimale des élections, ainsi qu'à des dépenses jugées indispensables en termes de sécurité. Le Gouvernement souligne que si le déficit public primaire hors pétrole devrait être légèrement au-dessus de 10 pour cent du PIB non pétrolier en 2016 (en légère augmentation par rapport à 2015), il ne serait en fait que d'environ 8,3 pour cent du PIB en faisant attraction des dépenses non récurrentes évoquées ci-dessus. En détail, la LFI devrait reposer sur les hypothèses de recettes et de dépenses suivantes :

- Recettes budgétaires non-pétrolières : 470 milliards de francs CFA. Le Gouvernement compte notamment sur les mesures de mobilisation des ressources annoncées dans le plan d'urgence et la relance de l'activité économique pour atteindre cet objectif.

- Recettes budgétaires pétrolières : 266 milliards de francs CFA. Compte tenu des incertitudes sur les prix internationaux du pétrole, le Gouvernement est volontairement très prudent sur ce point, prévoyant des recettes quasiment inchangées par rapport à leur niveau de l'année 2015.
- Dépenses de personnel : 376 milliards de francs CFA. Pour maîtriser la masse salariale, le Gouvernement compte notamment sur la poursuite des économies générées par la gestion informatisée de la paie.
- Dépenses de biens et services : 69,8 milliards de francs CFA.
- Investissements : 383 milliards de francs CFA, correspondant à environ 7 pour cent du PIB non pétrolier. Comme annoncé dans le plan d'urgence, en dehors des investissements déjà en cours, seuls les investissements les plus prioritaires seront lancés.
- Transferts et subventions : 204 milliards de francs CFA. Sur la base de l'audit lancé en 2015, les transferts et subventions aux entreprises publiques et parapubliques seront rationalisés.

18. Un élément crucial du budget 2016 est la prise en compte d'une recette exceptionnelle liée à la vente d'un actif de l'Etat dans le secteur pétrolier :

- Le Gouvernement a engagé des négociations avec plusieurs compagnies pétrolières en vue de la vente de sa participation dans les opérations au Tchad de la compagnie pétrolière CNPC. Le Gouvernement est confiant dans la conclusion positive de ces négociations, et a inscrit à ce titre une recette exceptionnelle de 300 milliards de francs CFA dans le budget 2016, somme qui correspondrait à une portion du résultat de cette vente.
- Toutefois, le Gouvernement entend faire preuve de prudence concernant le calendrier de la vente, son montant et les conditions de paiement associés. La programmation des dépenses et les critères de performance quantitatifs du programme avec le FMI sont donc basés sur une prise en compte progressive de cette recette exceptionnelle (100 milliards de francs CFA par trimestre sur les trois premiers trimestres de 2016. Pour garantir la faisabilité et la crédibilité de cette programmation des dépenses, les autorités ont préparé un tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) trimestriel pour 2016, cohérent avec ces hypothèses.
- En cas de non-matérialisation de cette recette exceptionnelle ou de délai dans son versement, le Gouvernement s'engage, en ligne avec l'ajusteur existant dans le programme avec le FMI, à réduire les dépenses trimestrielles en fonction du manque de recettes par rapport à celles prévues dans le programme. Cette réduction des dépenses, qui se concentrera sur les investissements domestiques, se fera à hauteur de 50 pour cent de ce manque au premier semestre 2016, puis de 75 pour cent de ce manque au deuxième semestre 2016.

19. En dehors de cette recette exceptionnelle, le Gouvernement entend mobiliser les financements suivants : le programme d'émissions de titres publics sur le marché régional de la

CEMAC sera poursuivi. Concernant les financements externes, il continuera de rechercher activement des financements de projets dans des termes concessionnels. Enfin, le Gouvernement compte sur le signal envoyé par les décaissements du FMI dans le cadre du programme soutenu par la FEC pour encourager les partenaires multilatéraux à s'engager sur une nouvelle aide budgétaire après celle consentie en 2015. Le Gouvernement compte ainsi sur 30 à 40 milliards de francs CFA d'aide budgétaire en 2016.

20. **S'abstenir de contracter de nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels reste un principe de base pour le Gouvernement.** Il veillera à ce que les accords de financement extérieur soient conformes aux exigences types de concessionnalité et de viabilité de la dette relevant des programmes appuyés par le FMI (y compris par la soumission de toutes les propositions d'endettement à l'analyse et l'avis motivé de l'ETAVID---Equipe Technique d'Analyse et de Viabilité de la Dette--- et de la CONAD--- Commission Nationale d'Analyse de la Dette) et informera les services du FMI et de la Banque mondiale sur ces questions.

21. **Pour 2016, de nouveaux emprunts externes pour des projets d'investissements pourraient être contractés pour un total d'environ 45 milliards de francs CFA.** Ces emprunts proviendront essentiellement de créanciers multilatéraux et bilatéraux traditionnels et ils seront contractés à des termes concessionnels.

A. REFORMES STRUCTURELLES

22. **La réalisation des objectifs du programme est conditionnée par une gestion saine et transparente à laquelle l'ensemble des responsables au sein des Administrations au service de la population Tchadienne ont été appelés.** Les réformes engagées depuis plusieurs années, notamment en lien avec le Programme de Référence en 2013 puis le programme soutenu par la FEC en 2014 et 2015, seront poursuivies. Ainsi, le processus de réformes engagé par le Plan d'Action pour la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP) depuis 2005 suit son cours. Le Gouvernement souligne les progrès qui ont été faits depuis le début du programme soutenu par la FEC, notamment en termes de recouvrement des impôts non pétroliers, de la gestion de la dette, de l'exécution du budget et de la communication des informations budgétaires, du suivi de la passation des marchés publics et des rapports y afférents.

23. **Au cours des derniers mois, le Gouvernement a donné la priorité à des actions qui devaient être réalisées avant le 15 octobre 2015 dans le cadre de la feuille de route conjointe de la Banque mondiale, de la Banque Africaine de Développement et de l'Union européenne, à savoir :**

- L'adoption par le Conseil des Ministres du projet de code général des Impôts et des procédures fiscales, ce qui a été fait lors du Conseil Extraordinaire des Ministres du 11 septembre 2015.
- La validation du recensement des entreprises par l'autorité compétente. Le rapport sur le recensement général des entreprises a été validé au cours d'un atelier organisé le 14 juillet

2015 par la Direction Générale de l'INSEED et regroupant les Ministères du Plan, des Finances, le Patronat, la Société Civile, l'union européenne et la Banque mondiale.

- L'adoption par le Conseil des Ministres du nouveau code des marchés publics, ce qui a été fait lors du Conseil Extraordinaire des Ministres du 11 septembre 2015.
- La validation du rapport final relatif au recensement de la Fonction Publique et l'intégration de ses conclusions dans la gestion informatisée de la paie par l'autorité compétente. Le rapport de Commission Interministérielle, chargée de l'Assainissement du Fichier du Personnel Civil de l'Etat (CIMAPE) a été déposé à la Primature et validé.
- La validation par le Ministère des Finances et du Budget du format du budget citoyen retenu pour la loi de Finances 2016. Un atelier sur le budget citoyen a eu lieu le 30 juillet 2015 et le format du budget citoyen a été validé à l'issue de cet atelier.
- L'adoption par le Conseil des Ministres des directives CEMAC relatives aux finances publiques, concernant (i) la nomenclature budgétaire de l'Etat, (ii) le tableau des opérations financières de l'Etat, et (iii) le Plan comptable de l'Etat. Ces trois dossiers qui ont eu l'approbation des experts de la CEMAC sont transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour le Conseil des Ministres ?
- L'adoption par le Conseil des Ministres des décrets relatifs à l'amélioration du climat des affaires, notamment la réduction du nombre de procédures pour la création d'entreprises, la réduction du capital minimum pour la constitution des Sociétés Anonymes à Responsabilité Limitée (SARL), et la loi sur la concurrence. Ces décrets ont été adoptés le 24 août 2015.
- L'opérationnalisation de la Cour des Comptes, effective depuis le 1^{er} janvier 2015.

24. L'amélioration de la transparence des recettes pétrolières est cruciale et doit donc être poursuivie :

- Le Gouvernement estime que la transparence des recettes pétrolières est importante non seulement en termes de bonne gouvernance, mais aussi pour l'amélioration de la fiabilité des prévisions budgétaires. La situation s'est en effet compliquée avec les nombreux changements intervenus dans la structure du secteur pétrolier, avec la multiplication du nombre d'opérateurs, des régimes fiscaux divers (concession ou accord de production partagée), l'entrée de la société pétrolière d'Etat SHT dans le consortium pétrolier ESSO (à hauteur de 25 pour cent depuis juin 2014), ou encore avec les modalités de remboursement des avances sur ventes de pétrole contractées par le Tchad et leur rééchelonnement conclu fin novembre 2015.
- Le Gouvernement fait remarquer les progrès déjà effectués. Le Tchad est en conformité avec les exigences de l'ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives) depuis octobre 2014. Le comité interministériel en charge de la consolidation et de la diffusion des informations relatives aux recettes pétrolières, officiellement institué par arrêté du Premier

ministère du 30 juin 2015, se réunit régulièrement. Comme il s'y était engagé (repère structurel pour fin septembre 2015), le Gouvernement a incorporé des informations sur les recettes pétrolières budgétaires (décomposition par types de recettes) dans le rapport d'exécution budgétaire du deuxième trimestre 2015 disponible sur le site internet du ministère.

- En 2016, la diffusion d'informations sur les recettes pétrolières sera enrichie, sous la forme d'une note diffusée régulièrement par le comité interministériel et qui comprendra des informations relatives à l'évolution de la production, les cargaisons exportées, le montant de la décote du brut tchadien par rapport au prix du Brent, les recettes pétrolières et leur décomposition, ainsi que des informations sur les flux financiers relatifs à SHT et influant le niveau final des recettes, comme le remboursements du prêt Glencore ou les appels de fonds du consortium ESSO (repère structurel pour fin juin 2016).
- Enfin, le Gouvernement réitère sa demande d'une mission d'assistance technique de la part du Département des Finances Publiques du FMI et consacrée à la mise à jour du modèle financier pour la prévision des recettes budgétaires pétrolières. Il a répondu mi-2015 aux demandes d'informations statistiques préalables à une telle mission.

25. **La professionnalisation de la gestion des finances publiques se poursuit**, en s'appuyant sur les recommandations de plusieurs rapports d'assistance technique, dont celui préparé fin 2014 par le Département des Finances Publiques du FMI. Parmi les principales recommandations retenues, le Gouvernement souhaite notamment poursuivre ses efforts pour améliorer le circuit de gestion des dépenses et mettre progressivement en place un système de gestion prévisionnelle de trésorerie.

26. **Concernant l'amélioration du circuit de dépenses, les actions suivantes sont en cours :**

- Les efforts en vue d'une réduction progressive du recours aux procédures de dépenses d'urgence (DAO) se poursuivent. Dans le contexte d'un fort ajustement budgétaire, le Gouvernement considère cet objectif comme un outil essentiel de suivi et de contrôle budgétaire. En dehors des dépenses de sécurité, dont le caractère est largement imprédictible, des progrès significatifs ont déjà été enregistrés. Pour 2016, le Gouvernement s'engage à limiter le recours aux DAO (hors salaires, service de la dette, dépenses de la Commission électorale nationale indépendante, et dépenses militaires) à moins de 9 pour cent des dépenses financées sur ressources intérieures (ce qui constitue un repère structurel du programme soutenu par la FEC pour 2016). Par ailleurs, la régularisation des DAO sera poursuivie et les délais pour cela raccourcis, le Gouvernement soulignant l'accélération de ce processus grâce à l'automatisation des DAO via une interface informatique.
- Le logiciel SIGASPE, qui permet d'assurer le paiement des fonctionnaires, est désormais pleinement utilisé. Il assure la maîtrise de la masse salariale et du nombre de fonctionnaires

au Tchad et continue de générer des économies, au-delà de l'économie initiale avec la découverte de travailleurs fantômes lors de sa mise en place.

- Un audit des transferts et subventions aux entreprises publiques et parapubliques est en cours. Il s'agit de recenser exhaustivement toutes les entités bénéficiaires et d'évaluer la justification et le rendement des transferts et subventions. Cela permettra d'éliminer un certain nombre de subventions non prioritaires ou injustifiées. Les premiers résultats de cet audit sont attendus au premier trimestre 2016 et la mise en œuvre de mesures en lien avec cet audit constitue un repère structurel du programme pour septembre 2016.
- Enfin, l'actualisation en cours de la base de données sur la dette et l'utilisation et l'entretien du système SYGADE (Système de Gestion et d'analyse de la dette) devra permettre la production de rapports annuels sur la gestion de la dette. Un premier rapport annuel sera produit au premier semestre 2016 (repère structurel pour fin juin 2016)

27. Concernant la mise en place progressive d'un système de gestion prévisionnelle de trésorerie, le Gouvernement veut s'appuyer sur les conclusions du rapport d'assistance technique publié fin 2014 par le Département des Finances Publiques du FMI:

- Si la mise en place d'un compte unique du Trésor reste un objectif à moyen terme, les efforts engagés pour recenser l'ensemble des comptes bancaires de l'Etat et des entités publiques (plus de 350 fin 2014) seront poursuivis.
- La capacité de suivi et de prévisions en termes de gestion de trésorerie doit être renforcée. Allant dans ce sens, une réunion se tient chaque semaine pour faire un point précis sur les flux de recettes et de dépenses. Cette réunion associe autour du Ministre des Finances et du Budget, le Secrétaire Général du Ministère des Finances et du Budget, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), le Directeur Général du Budget, le Directeur Général de l'Ordonnancement, le Contrôleur Financier Pour aller plus loin, notamment en vue de la constitution de plans prévisionnels de trésorerie, le Gouvernement va rendre opérationnel le Comité du Plan de Trésorerie, c'est-à-dire la structure permanente chargée de prévoir et de piloter la trésorerie, autour du DGTCP et en charge du suivi du compte courant du trésor à la BEAC, de la centralisation des opérations des comptes publics, de la trésorerie et de la dette publique (repère structurel pour fin juin 2016).
- Concernant les financements, élément clé du plan de trésorerie, des progrès importants ont été faits pour la mobilisation des différentes ressources publiques disponibles et le recours aux différentes formes d'endettements offertes par les marchés. Ces progrès sont attestés par le succès des émissions de bons et d'obligations du Trésor sur le marché régional de la CEMAC. Plusieurs actions sont prévues en 2016, notamment le renforcement dialogue avec les SVT.

28. Dans un contexte économique très difficile, l'amélioration de la collecte fiscale est une priorité. Cette priorité est reflétée au plus haut niveau de l'Etat, puisque les Ministres et leurs

équipes sont réunies chaque semaine par le Président de la République pour faire un point précis sur l'évolution des recettes. Des réformes concrètes ont été annoncées, notamment dans le cadre du plan d'urgence. Par exemple, tous les propriétaires de terrains ont été appelés à régulariser leur situation fiscale auprès du guichet unique, à défaut de quoi ils s'exposent à des sanctions allant jusqu'à la confiscation de leurs terrains par l'Etat. Pour 2016, la collecte de l'impôt foncier, quasiment inexistante à ce stade, sera systématisée via une collection assurée par les municipalités. Plus généralement, les opérations de contrôle fiscal ont été renforcées ces derniers mois. Pour la collecte de l'impôt sur les sociétés, le logiciel fiscal SIGTAS est opérationnel depuis le 15 janvier 2015 et les gestionnaires des dossiers à la Direction Générale des Impôts sont désormais formés à son utilisation, ce qui doit permettre de continuer à assainir le fichier fiscal et à le mettre à jour. Surtout, la base des entreprises contribuables est en cours d'enrichissement en s'appuyant sur le recensement des entreprises effectués par l'INSEED (il s'agit d'un repère structurel pour fin décembre 2015).

29. **La poursuite de l'amélioration de la passation des marchés publics reste une priorité majeure du Gouvernement.** En 2014, les efforts visant à privilégier la procédure de passation des marchés approuvés en procédure d'appel d'offres national et international ont été maintenus, se traduisant dans les chiffres par plus de 90 pour cent des marchés (348 sur un total de 385 marchés) attribués selon cette procédure. En termes de montants toutefois, les marchés codifiés en gré à gré représentaient encore un tiers du montant total des marchés, soit environ 168 milliards de francs CFA sur un total de 501 milliards de francs CFA. Les premiers chiffres de l'année 2015 sont moins bons, mais peu lisibles compte tenu de la très forte baisse des contrats octroyés en lien avec des coupes budgétaires drastiques ayant affecté les commandes et les investissements publics (le montant total des marchés publics octroyés au premier semestre 2015 est de seulement 53 milliards de francs CFA). Alors que le nouveau code des marchés publics a été adopté par le Conseil des Ministres le 11 septembre 2015, le Gouvernement réaffirme son engagement à poursuivre la réduction des marchés publics attribués de gré à gré. Il est par ailleurs conscient des difficultés causées, une fois un marché attribué, par l'accumulation de retards dans l'exécution du marché et le paiement des factures par le Trésor Public. C'est pourquoi l'apurement des arriérés domestiques est une priorité du Gouvernement.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

30. Pour le suivi de la mise en œuvre des mesures et de la réalisation des objectifs du programme, le Gouvernement continuera de s'appuyer sur le comité de négociation qui existe au sein du Ministère des Finances et du Budget. Ce comité est en communication permanente avec les services du FMI à Washington et avec son Représentant Résident au Tchad.

31. Le programme continuera de faire l'objet de revues semestrielles par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs de suivi et de repères structurels (Tableaux 1 et 2 ci-joints). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. La troisième revue du programme sera basée sur les critères de réalisation à fin décembre 2015 et devrait être achevée au plus tard en mai 2016. La quatrième revue sera basée sur les critères de réalisation à fin juin 2016.

32. Pendant la durée du programme, le Gouvernement s'engage à ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et les transferts afférents aux transactions internationales courantes, ni introduire des pratiques de changes multiples, conclure des accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes à l'Article VIII des Statuts du FMI, imposer ou intensifier des restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements. En outre, les autorités s'engagent à adopter, en consultation avec les services du FMI, toutes nouvelles mesures, financières ou structurelles, qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite du programme.

Tableau 1. Critères de réalisation quantitatifs (CR) et objectifs indicatifs trimestriels (OI)(Milliards de FCFA ; cumul à partir du début de l'année, sauf indication contraire)¹

	fin déc. 2015		fin mars 2016	fin juin 2016	fin sept. 2016	fin déc. 2016
	CR	CR	OI	CR	OI	OI
	1 st Review	Revised				
Solde budgétaire primaire non-pétrolier, plancher	(451)	(511)	(133)	(314)	(437)	(553)
Financement intérieur net de l'État, plafond	119	399	113	277	345	357
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs par l'Etat, plafond ²	0	0	0	0	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs par l'Etat ou les entreprises publiques non-financières, plafond ²	0	0	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'Etat et les entreprises publiques non-financières, à l'exclusion du financement normal du commerce extérieur d'une maturité d'un an au plus, plafond ²	0	0	0	0	0	0
Plancher sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté	300	243	55	110	183	245
Pour mémoire :						
Recettes pétrolières	432	270	47	112	175	250
Recettes pétrolières, revenus pétroliers exceptionnels et recettes des privatisations ou du renouvellement des licences de télécommunication			147	312	475	550
Emprunts concessionnels	40	40	40	40

Sources : autorités tchadiennes ; et prévisions des services du FMI.

¹ Les indicateurs quantitatifs sont définis, de manière détaillée, dans le Protocole d'accord technique.² A être respecté de manière continue.

Tableau 2a. Repères structurels pour 2015

Mesures	date d'exigibilité	Macro-criticalité
Emission d' un décret de la mise en place d'une structure interministérielle chargée de la consolidation et du reporting de toutes les informations relatives aux recettes fiscales pétrolières	fin juin 2015	Haute
Incorporation d'informations sur les recettes pétrolières budgétaire (provenant du monitoring de la structure interministérielle) dans les rapports d'exécution budgétaire trimestriels publiés par le ministère des Finances	fin sept. 2015	Haute
Mettre à jour et élargir la base de données des contribuables	fin déc. 2015	Haute
Limitation des procédures de dépenses d'urgence à au plus 9% du total des dépenses financées sur ressources intérieures (à l'exclusion des salaires, du service de la dette et des dépenses de sécurité) en 2015.	fin déc. 2015	Haute
Source : autorités Tchadiennes et services du FMI		

Tableau 2b. Repères structurels pour 2016

Mesures	date d'exigibilité	Macro-criticalité
Produire un rapport annuel de gestion de la dette	Fin juin 2016	Moyenne
Mise en place d'une structure responsable de la prévision et du suivi de la trésorerie, et préparation de plans de trésorerie	Fin juin 2016	Haute
Rationalisation des transferts et subventions, sur la base des résultats de l'audit fonctionnel et financier lancé en 2015	Fin septembre 2016	Haute
Amélioration de la publication d'informations relatives aux flux bruts et nets de recettes pétrolières	Fin juin 2016	Haute
Limitation des procédures de dépenses d'urgence à au plus 9% du total des dépenses sur ressources intérieures (à l'exclusion des salaires, du service de la dette, des dépenses de la Commission Électorale Nationale Indépendante, et des dépenses de sécurité) en 2016	Fin décembre 2016	Haute
Source : autorités Tchadiennes et services du FMI		

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) décrit les concepts, les définitions et les modalités de la communication des données mentionnés dans le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF), pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017, préparé par les Autorités du Tchad. Il décrit plus précisément :

- (a) les modalités de transmission des données ;
- (b) les définitions et les méthodes de calcul ;
- (c) les objectifs quantitatifs ;
- (d) les modalités d'ajustement des objectifs quantitatifs ;
- (e) les repères structurels,
- (f) les autres engagements pris au titre du MPEF.

A. COMMUNICATION DES DONNEES AU FMI

2. Les données relatives à toutes les variables soumises à des objectifs quantitatifs seront régulièrement communiquées au FMI selon l'échéancier figurant dans la Pièce jointe 1. Les révisions seront aussi rapidement transmises (au plus tard dans un délai d'une semaine). De plus, les Autorités consulteront les services du FMI si elles obtenaient une information ou donnée nouvelle qui n'est pas spécifiquement définie dans le présent PAT mais pertinente pour évaluer ou suivre les résultats par rapport aux objectifs du programme.

B. DEFINITIONS ET METHODES DE CALCUL

3. Sauf indication contraire, on entend par **Gouvernement** l'administration centrale de la République du Tchad qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001; paragraphes 2.48-50).

4. Une **entreprise publique non financière** est une unité commerciale ou industrielle, détenue par le Gouvernement, qui est une entreprise ou qui vend des biens et services au public à une grande échelle. Dans le cas du Tchad et dans le cadre du programme, cette définition comprend les entreprises suivantes: Société Tchadienne des Eaux (STE), Société Nationale d'Electricité (SNE), Société Tchadienne des Postes et de l'Epargne (STPE), Cotontchad Société Nouvelle (SN), TOUMAÏ Air Tchad, Nouvelle Société Tchadienne des Textiles (NSTT), Cimenterie de Baore (SONACIM).

5. On entend par **recettes pétrolières** l'ensemble des redevances, redevances statistiques, des impôts sur le revenu, des dividendes, des primes, revenus provenant des droits d'exploration, bonus

de signature, taxes superficielles et tout autre flux de recettes versées par les compagnies pétrolières. Les Autorités avertiront les services du FMI si des modifications des régimes fiscaux pétroliers donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Les recettes pétrolières sont comptabilisées sur une base caisse. Sont exclues des recettes pétrolières les **ressources pétrolières exceptionnelles** dont la définition est donnée ci-dessous.

6. Les recettes exceptionnelles incluent les **ressources pétrolières exceptionnelles**, définies comme des ressources qui **proviendraient** de la résolution de litiges entre des entreprises du secteur pétrolier opérant au Tchad et le Gouvernement, en lien avec leurs obligations fiscales ou de possibles infractions concernant les normes environnementales, ou avec toute autre obligation légale, ainsi que les recettes qui proviendraient de la vente par l'Etat d'un de ses actifs dans le secteur pétrolier ; et les autres ressources exceptionnelles dont les transferts des Nations-Unis en lien avec la participation du Tchad dans la lutte contre le terrorisme (Mali et pays limitrophes du Lac Tchad).

7. Le **total des recettes du Gouvernement** est constitué des recettes fiscales et non fiscales ou autres recettes (telles que définies dans le Chapitre 5 du MSFP 2001) et elles sont comptabilisées sur une base caisse. Le produit de la fiscalisation des marchés, la vente d'actifs, les recettes de privatisations ou de l'octroi ou renouvellement de licences et les produits de placement sur les avoirs du Gouvernement et les dons ne sont pas considérées comme des recettes du Gouvernement aux fins du programme. Il convient de présenter séparément les revenus pétroliers tels que définis dans le paragraphe 5 plus haut dans la ventilation du total des recettes du Gouvernement.

8. On entend par **total des dépenses du Gouvernement** l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), paiements d'intérêt, et des dépenses d'investissement comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire. À l'exception des dépenses d'investissement qui sont définies dans le MSFP 1986, toutes les autres dépenses sont définies comme dans le MSFP 2001 (paragraphe 6.1 à 6.88). Le total des dépenses du Gouvernement inclut aussi les dépenses avant ordonnancement qui n'ont pas été régularisées.

9. Les **salaires et traitements** correspondent à la rémunération des employés publics telle que décrite aux paragraphes 6.8 à 6.18 du MSFP 2001, à savoir tous les employés (permanents et temporaires) y compris les employés civils des forces armées et de sécurité; la rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, des indemnités, primes, cotisations à la caisse de retraite au nom des fonctionnaires de l'Etat et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire.

10. Aux fins du présent mémorandum, le terme de **dette** est défini de la manière suivante:

- Le terme de « **dette** » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8(a) des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration adoptée le 5 décembre 2014, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas

été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts.

- La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

11. Aux fins du présent mémorandum, le terme **d'arriéré** est défini comme toute dette (telle que définie dans le paragraphe 10 ci-dessus) et qui n'a pas été amortie conformément aux conditions spécifiées dans le contrat correspondant qui en porte création.

- Les **arriérés de paiements intérieurs** sont la somme (i) des *arriérés de paiement sur les dépenses* et (ii) des *arriérés de paiement sur la dette intérieure*.
 - Un **arriéré de paiement sur les dépenses** est défini par tout mandat de paiement au Trésor créé par l'Ordonnateur des dépenses, mais non-payé 90 jours après la prise en charge par le Trésor. Les arriérés de dépenses ainsi définis font partie des « restes à payer » (ou « exigibles »). Les restes à payer correspondent aux obligations impayées de l'Etat et comprennent la dette flottante intérieure en plus des arriérés de dépenses. Ils sont définis comme les dépenses engagées, visées par

le contrôleur financier, liquidées, (« ordonnancées ») et prises en charge par le Trésor public mais qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les **arriérés de paiement intérieurs** sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours, tandis que la dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai de 90 jours. Le stock des arriérés de dépenses à fin-décembre 2014 s'élevait à 51,78 milliards de FCFA, tandis que le stock de la dette flottante s'élevait à 181 milliards de FCFA à la même date.

- Les **arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat;
- Les **arriérés de paiements extérieurs** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement, y compris toute période de grâce, indiquée dans le contrat pertinent.

12. **Dette concessionnelle.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pour cent.¹ L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée.² Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est 5 pour cent .

13. Le programme budgétaire repose sur le **solde primaire hors pétrole**. Le solde primaire hors pétrole est défini comme le total des recettes du Gouvernement, moins les recettes pétrolières et recettes pétrolières exceptionnelles, moins le total des dépenses du Gouvernement hors paiements des intérêts sur la dette extérieure et intérieure et dépenses d'investissement financées par l'extérieur.

14. Les **dépenses sociales de réduction de pauvreté** comprennent les dépenses publiques relatives à l'enseignement primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'agriculture et l'environnement, l'élevage et l'hydraulique et la micro finance. Ces dépenses seront suivies via le « Tableau Quatre Phases ».

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de la concessionnalité des prêts de la BID tiendra compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

15. Le **financement intérieur de l'État** est défini comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de la CEMAC, d'emprunts auprès de la BEAC (y compris concours du FMI), de la BDEAC et des Etats membres de la CEMAC, ou de toute autre dette contractée auprès de ces créanciers. Le **financement intérieur net** se décompose en financement bancaire net et financement non bancaire net. Le financement bancaire net se définit comme la variation, d'une année à l'autre, de la Position Nette du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire (BEAC et banques commerciales) y compris le remboursement du FMI³. Le financement non bancaire net de l'Etat comprend les emprunts obligataires et les emprunts dans la CEMAC (y compris ceux auprès de la BDEAC et des Etats membres de la CEMAC), nets des amortissements.

16. La **dette extérieure**, pour les besoins d'évaluation des critères y relatifs, est définie comme tout emprunt ou service de la dette dans une monnaie autre que le franc CFA.

17. Dépenses exceptionnelles de sécurité sont des dépenses engagées par l'Etat pour faire face aux problèmes de sécurité.

C. OBJECTIFS QUANTITATIFS

18. Les **objectifs** quantitatifs (OQs) qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le Tableau 1 du MPEF. Les **clauses d'ajustement** des OQs sont précisées dans la Section D. Sauf indication contraire, tous les OQs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année calendaire pour laquelle les OQs s'appliquent. On trouvera ci-après les OQs et les détails relatifs à leur évaluation :

- Un **plancher pour le solde primaire hors pétrole**: le solde primaire hors pétrole est défini dans le paragraphe 13 ci-dessus.
- Un **plafond pour le financement intérieur net du Gouvernement** : Le plafond du financement intérieur net se calcule à partir du financement intérieur de l'État (défini dans le paragraphe 15 ci-dessus) auquel doivent être ajoutées les recettes exceptionnelles (définies au paragraphe 6). Ce plafond ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration des dettes intérieures et de titrisation des arriérés. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 50 milliards de FCFA, l'Etat s'engage à n'émettre des titres publics que par adjudication à travers la BEAC ou par tout autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier intérieur de la CEMAC enregistré auprès de la COSUMAF, en concertation avec les services du FMI.

³ Pour mémoire, les créances nettes du système bancaire sur l'Etat représentent la différence entre les dettes de l'Etat et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'Etat est défini par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement (PNG).

- Un **plafond égal à zéro pour l'accumulation des arriérés intérieurs par le Gouvernement** à fin juin 2014: les arriérés intérieurs sont définis comme dans le paragraphe 10 et incluent tous les arriérés sur les dépenses ainsi que les arriérés de paiement sur la dette intérieure. Cela sera mesuré en termes de variations du stock.
- Un **plafond égal à zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs du Gouvernement ou des entreprises publiques non financières, sans prendre en compte d'éventuels remboursements d'anciens arriérés.** Ce plafond sera évalué de manière continue.
- Un **plancher de dépenses sociales de réduction de pauvreté.** Les dépenses sociales de réduction de pauvreté sont définies au paragraphe 14.
- Un **plafond égal à zéro pour la nouvelle dette extérieure non concessionnelle (excluant le financement normal du commerce extérieur) contractée ou garantie par le Gouvernement, avec une échéance de plus d'un an:** La dette est non concessionnelle si elle inclut un élément de don de moins de 35 pour cent (comme décrit dans le paragraphe 12). Sont exclus de ce plafond : (i) les crédits à l'importation normaux à court terme, car il s'agit d'opérations qui s'amortissent automatiquement puisque le produit de la vente des importations est utilisé pour rembourser la dette ; une dette contractée avant l'accord FEC, et rééchelonnée durant la période couverte par cet accord, dans la mesure où ce rééchelonnement est effectué à des conditions plus favorables que pour la dette existante et à concurrence du montant de la dette effectivement rééchelonnée. Ce plafond sera évalué de manière continue.

D. CLAUSES D'AJUSTEMENT DES OBJECTIFS QUANTITATIFS

19. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui sont essentiellement extérieurs à la performance du Gouvernement, divers objectifs quantitatifs pour 2015 et 2016 seront ajustés comme suit :

- Si des coupes supplémentaires dans les dépenses sont nécessaires, les dépenses sociales prioritaires peuvent être ajustées dans la mesure où elles seront réduites proportionnellement moins que les autres dépenses primaires financées sur ressources intérieures, de façon à ce que leur proportion augmente par rapport à l'année précédente.
- Si les dons budgétaires externes reçus sont temporairement retardés, le plafond du financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse à hauteur 100 pour cent de ce déficit de financement. Un don est considéré temporairement retardé si le décaissement de celui-ci a lieu plus tard dans l'année budgétaire ou jusqu'à deux mois après l'exercice budgétaire au cours duquel il est programmé.

- Si le total des recettes pétrolières, dons, ressources exceptionnelles (définies au paragraphe 6) et des recettes de privatisation est supérieur/inférieur à leur montant programmé, les ajustements suivants pourront être effectués :
 - le **plancher pour le solde budgétaire primaire hors pétrole** pourra être ajusté à la baisse/hausse en réponse à ce surplus/manque de recettes pétrolières, dons plus recettes exceptionnelles et de privatisation. L'ampleur de l'ajustement sera proportionnelle au montant cumulé de ce surplus/manque de recettes comme suit : 50 pour cent pour chacun des deux premiers trimestres de l'année 2016 et 75 pour cent pour le reste de l'année.
 - le **plafond sur le financement intérieur net du Gouvernement** pourra être ajusté à la baisse/hausse d'un montant équivalent au reliquat de ces recettes pétrolières, dons plus recettes exceptionnelles et de privatisation supplémentaires/manquantes.
- Les dépenses publiques courantes spécifiques pour la prise en charge des réfugiés et « retournés » de la République centrafricaine (ou d'autres pays limitrophes) et financées par des dons des partenaires Techniques et Financiers extérieurs seront exclues du calcul du solde budgétaire primaire hors pétrole pour le respect des cibles du programme.

E. REPERES STRUCTURELS

20. Les repères structurels sont donnés dans le Tableau 2 du MPEF.
21. La limite du recours aux DAO à un maximum de 9 pour cent du total des dépenses financées sur financement intérieur en 2015 s'applique à tous les types de dépenses sur financement intérieur, à l'exclusion des salaires, du service de la dette et des dépenses de sécurité. La limite du recours aux DAO à un maximum de 9 pour cent du total des dépenses financées sur financement intérieur en 2016 s'applique à tous les types de dépenses sur financement intérieur, à l'exclusion des salaires, du service de la dette, des dépenses de la Commission Electorale nationale Indépendante, et des dépenses de sécurité. Cette limite s'applique aux DAO à la fin de l'année budgétaire, y compris la période complémentaire.
22. L'amélioration de publication d'informations relatives aux flux bruts et nets de recettes pétrolières signifie la publication régulière par le comité interministériel d'une note comprenant des informations relatives à l'évolution de la production, les cargaisons exportées, le montant de la décote du brut tchadien par rapport au prix du Brent, les recettes pétrolières et leur décomposition, ainsi que des informations sur les flux financiers relatifs à SHT et influant le niveau final des recettes, comme le remboursements du prêt Glencore ou les appels de fonds du consortium ESSO.

Données	Fournisseur	Périodicité et date butoir
<p>Recettes pétrolières et non pétrolières par catégorie</p> <p><i>Situation du recouvrement,</i></p> <p><i>Situation des recettes des régies financières</i></p>	Ministère des finances (DG Trésor)	<p>Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois</p> <p>Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois</p>
<p>Données d'exécution du budget (y compris les dépenses sociales de réduction de pauvreté) avec les engagements, la liquidation, les ordonnancements et les prises en charge</p> <p><i>Tableau de quatre phases, Tableau de solde y compris les indemnités</i></p> <p><i>Tableau des dépenses avant ordonnancement, TOFE base caisse</i></p> <p><i>Tableau comparatif de l'exécution du budget, Tableaux de la Balance consolidée (variations de la dette, créances etc.), Balance consolidée du Trésor</i></p>	<p>Ministère des finances</p> <p>Direction Générale du Budget</p> <p>DGB</p> <p>DGTCP</p> <p>DGTCP</p>	<p>Tous les mois, dans les 15 jours après la fin du mois</p> <p>Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois</p>
Informations détaillées sur l'exécution du budget pour les transferts dans la même classification que le budget	<p>Ministère des finances</p> <p>(Direction Générale du budget)</p>	Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois
Détails par projet financé par l'intérieur, exécution du budget d'investissement, informations organisées par Ministère	Ministère des finances (Direction Générale du budget)	Tous les trimestres, dans les 30 jours après la fin du trimestre
Détails par projet financé par l'extérieur, exécution du budget d'investissement, informations organisées par Ministère	<p>Ministère des finances et du Budget (DGB)</p> <p>Ministère du Plan et coopération internationale (DGCI)</p>	Tous les trimestres, dans les 30 jours après la fin du trimestre
Informations sur la passation de marchés dans le mois qui précède et actualisation de l'échéancier de paiement pour le reste de l'année	Ministère des Finances et du Budget (Contrôle Financier)/ SGG (OCMP/ D. des Marchés)	Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois
Informations détaillées sur le service de la dette intérieure et les arriérés de paiements du gouvernement ⁴	<p>Ministère des finances</p> <p>(Direction de la dette, DCP)</p>	Tous les trimestres, dans les 30 jours après la fin du trimestre

⁴ Y compris les échéances.

Informations détaillées sur le service de la dette extérieure du Gouvernement ⁵	Ministère des finances DGTCP/Direction de la dette	Tous les trimestres, dans les 30 jours après la fin du trimestre
Informations détaillées sur les nouveaux prêts contractés ou garantis par le gouvernement et entreprises publiques non financières	Ministère des finances et du Budget (Direction de la dette) Ministère du Plan, et de la Coopération Internationale (DGCI)	Dans les 45 jours suivant la conclusion de la transaction
Situation monétaire	BEAC	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Données monétaires provisoires de la BEAC <i>(Taux de change, réserves de change, actifs et passifs des autorités monétaires, monnaie centrale, monnaie au sens large, bilan de la banque centrale, bilan consolidé du système bancaire, taux d'intérêts⁶)</i>	BEAC	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Solde en fin de mois du compte de DTS	BEAC et Comité PNG	Tous les mois, dans les 3 semaines après la fin du mois
Créances nettes du système bancaire sur le gouvernement (PNG)	BEAC	Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois
Indice des prix à la consommation	INSEED	Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois
Produit intérieur brut et produit national brut	Comité de Cadrage Macro-économique (SG MFB)	Tous les ans dans les 120 jours après la fin de l'année
Balance des paiements (Solde du compte extérieur courant, exportations et importations de biens et de services, etc.)	BEAC	Tous les ans, dans les 180 jours après la fin de l'année (données provisoires). (fin juin n+1)
Dette extérieure brute	Ministère des Finances DGT (D Dette)	Tous les ans, dans les 90 jours après la fin de l'année.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ À la fois déterminés par le marché et officiellement, y compris les décotes, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du Trésor, les obligations et autres titres d'emprunt.



TCHAD

DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, ET DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET POUR LA MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — MISE À JOUR DE L'ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE

1^{er} décembre 2015

Approuvé par
David Robinson et Luis Cubeddu (FMI) et John Panzer (IDA)

Rédigé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement.

La présente analyse de la viabilité de la dette (AVD) est une mise à jour de l'analyse précédente effectuée au point d'achèvement PPTE en avril 2015 (Rapport du FMI n° 15/124). Elle tient compte de nouvelles perspectives macroéconomiques et financières qui incluent des informations sur le rééchelonnement récent de deux avances sur ventes de pétrole, une nouvelle détérioration de la situation sur le plan de la sécurité et une nouvelle baisse des prix du pétrole, et des modifications des conditions financières intérieures. Bien que l'opération de rééchelonnement signifie une amélioration des perspectives à moyen terme en ce qui concerne les obligations au titre de la dette extérieure, le risque de surendettement reste élevé car la capacité de remboursement souffre du bas niveau des prix du pétrole. Plusieurs ratios d'endettement se détériorent à court terme par rapport à l'AVD précédente, principalement à cause de la révision à la baisse des recettes budgétaires, mais la dynamique à long terme reste plus ou moins inchangée. Étant donné les problèmes persistants de viabilité de la dette, il est nécessaire de continuer de gérer prudemment les finances publiques et de diversifier l'économie¹.

¹ La note CPIA (Évaluation de la politique et des institutions nationales) moyenne du Tchad sur la période 2012-14 est estimée à 2,5, ce qui correspond à une performance médiocre dans le cadre de la viabilité de la dette pour les pays à faible revenu.

HYPOTHÈSES DE BASE

1. Cette mise à jour inclut trois changements principaux dans les hypothèses par rapport à l'AVD précédente².

- Premièrement, la baisse persistante des prix du pétrole et la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité ont entraîné de nouveaux ajustements à la baisse des projections des recettes et des dépenses budgétaires. Les prix du pétrole qui sont pris comme hypothèses dans l'AVD ont été révisés selon les dernières hypothèses des PEM, qui impliquent des recettes pétrolières bien plus faibles à moyen terme. Les compressions des dépenses primaires qui en résultent pèsent sur la croissance globale du PIB, en particulier à court et à moyen terme. La montée des risques pesant sur la sécurité à l'échelle régionale a aussi eu un effet négatif sur l'activité économique, en raison de la perturbation des flux transfrontiers. Dans ce contexte, il y a des changements considérables dans les perspectives du solde primaire à moyen terme, de la dynamique du solde des transactions extérieures courantes et de la croissance hors secteur pétrolier (tableau du texte 1). En 2016, l'AVD inclut aussi l'hypothèse de recettes exceptionnelles tirées de la vente par l'État d'une participation de 10 % dans des champs pétroliers, dont le produit avoisinera 5,5 % du PIB non pétrolier³.
- Deuxièmement, un accord de rééchelonnement avec Glencore, qui consolide les deux avances non concessionnelles sur ventes de pétrole, a maintenant été conclu, et la mise à jour tient compte des nouvelles modalités. L'accord de rééchelonnement implique une augmentation de la valeur actuelle nette de la dette originale, mais améliore sensiblement le profil du service de la dette à moyen terme en faisant mieux correspondre le service de la dette aux recettes pétrolières prévues.
- Troisièmement, les hypothèses révisées concernant le financement intérieur sont les suivantes : i) une augmentation du placement des instruments de la dette intérieure à compter de 2015 et ii) un financement exceptionnel pour 2015 sous la forme d'avances statutaires et extraordinaires de la BEAC. Les avances de la BEAC ont une échéance de 10 ans, une période de grâce de 3 ans et un taux d'intérêt équivalent au taux de réescompte de la BEAC. Le calendrier de remboursement coïncidera donc avec le rebond attendu des recettes budgétaires en 2018-22.

² Voir Appendice II du rapport du FMI sur le Tchad n° 15/124 : Analyse conjointe Banque mondiale-FMI de la viabilité de la dette dans le cadre de la viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, IDA and IMF, 10 avril 2015, Washington D.C., <https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr15124.pdf>.

³ Le produit de la vente de cette participation est inclus dans la balance des paiements sous la forme d'investissements directs étrangers.

**Tableau du texte 1. Chad : modifications des hypothèses
macroéconomiques**

	2015	2016	2017	2015-19	2020-34
Real GDP growth					
Previous DSA	7.6	4.9	8.3	6.2	3.4
Current DSA	3.8	2.5	5.2	4.7	3.0
Non-oil GDP growth					
Previous DSA	2.1	4.4	4.9	4.2	4.7
Current DSA	-1.5	1.9	3.1	2.3	4.3
Total revenue and grants (% of non-oil GDP)					
Previous DSA	21.5	23.5	25.2	27.7	27.1
Current DSA	16.7	17.1	19.4	20.5	24.3
Oil revenue (% of non-oil GDP)					
Previous DSA	8.1	10.4	11.6	14.0	9.1
Current DSA	5.1	4.5	7.3	8.1	8.0
Non-oil primary balance (% of non-oil GDP)					
Previous DSA	-8.4	-7.4	-8.0	-10.1	-7.7
Current DSA	-9.7	-10.1	-8.0	-9.0	-6.3
Exports of goods and services (% of GDP)					
Previous DSA	27.5	30.1	34.6	32.4	23.6
Current DSA	24.9	25.8	29.4	30.0	24.2
Sources: Chadian authorities and IMF Staff estimates.					

AVD EXTÉRIEURE

2. **Les résultats indiquent que le risque de surendettement extérieur reste élevé, avec une légère détérioration du profil du service de la dette à court et à moyen terme** (Tableau 1, Graphique 1). Dans le scénario de référence, deux des indicateurs de la dette extérieure dépassent leur seuil à court terme. Le léger dépassement pour le ratio valeur actuelle de la dette/recettes en 2015 tient à la réduction considérable des recettes pétrolières. Le dépassement pour le ratio service de la dette/recettes en 2016, qui a été observé aussi dans l'AVD précédente, mais qui semble s'aggraver dans l'AVD actuelle, s'explique par l'insuffisance persistante des recettes pétrolières et les paiements élevés du service de la dette qui arrivent à échéance en 2016 (au titre des avances rééchelonnées sur ventes de pétrole). Cependant, à long terme, les ratios d'endettement se stabilisent à des niveaux similaires à ceux de l'AVD précédente. Les tests de résistance indiquent que la dette extérieure est particulièrement vulnérable à une forte dépréciation de la monnaie et à de mauvais résultats à l'exportation, surtout à court terme.

AVD PUBLIQUE

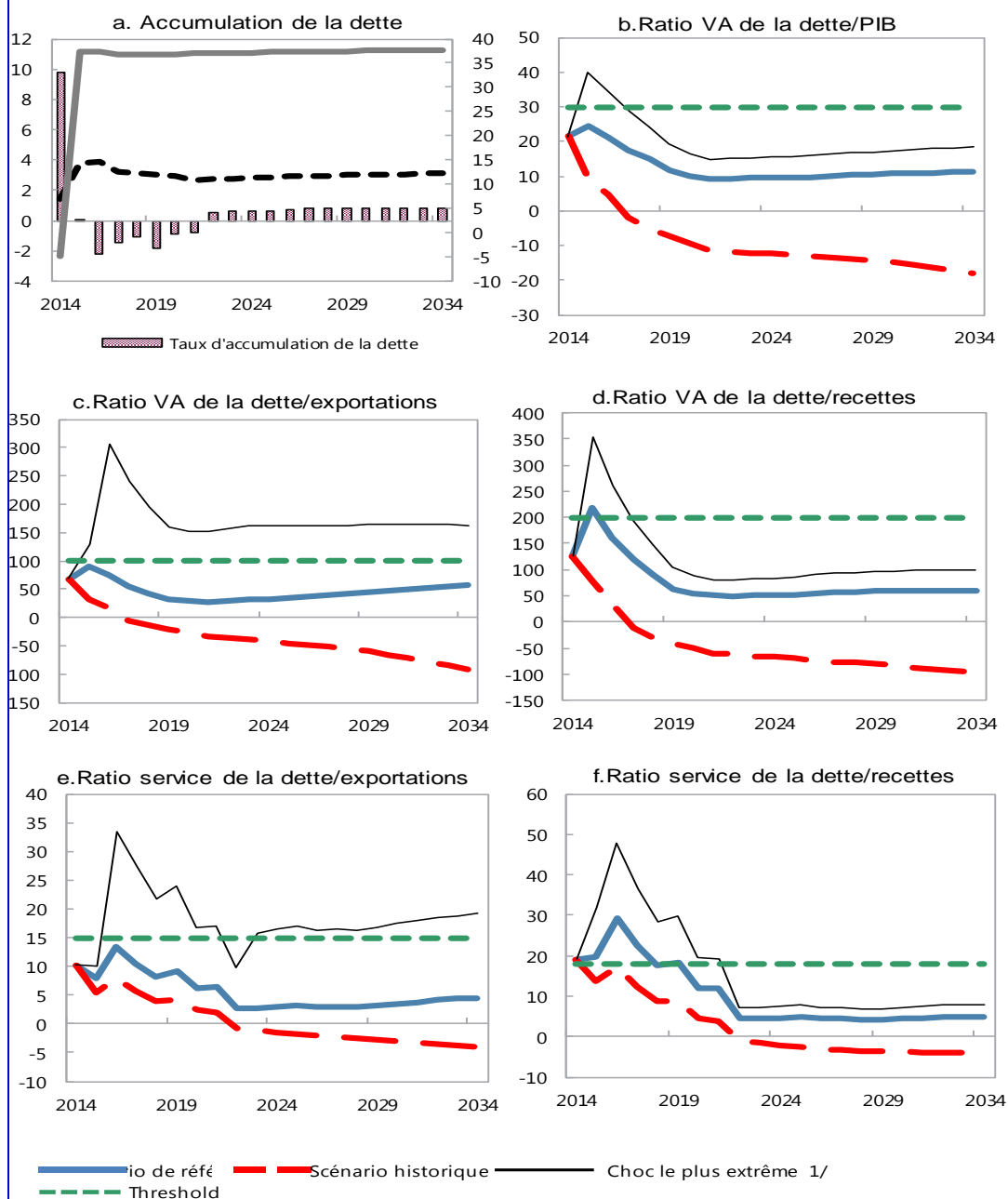
3. **L'évaluation du risque global pour la viabilité de la dette du Tchad ne change pas lorsque la dette intérieure est incluse dans l'analyse** (Tableaux 2 et 3, Graphique 2). En dépit de la révision à la hausse des émissions de titres de dette domestiques, les indicateurs de la dette publique continuent d'être dominés par la composante dette extérieure. Selon les projections de référence, le ratio valeur actuelle de la dette/PIB s'approche de son seuil en 2015, en raison des avances de la BEAC et de l'augmentation des émissions de titres de dette sur le marché régional, mais diminue progressivement par la suite. Comme indiqué dans l'AVD précédente, les tests de résistance mettent en évidence les risques que représentent une dépréciation de la monnaie et un

ajustement budgétaire insuffisant pour la viabilité de la dette. Il est donc important de gérer prudemment les finances publiques face à la volatilité des recettes budgétaires.

CONCLUSION

4. **Le risque de surendettement extérieur du Tchad reste élevé, mais la persistance des chocs sur le pétrole et la sécurité a pesé sur certains ratios d'endettement à court terme.** En dépit de l'impact négatif de l'aggravation des deux chocs extérieurs, les projections de référence de la mise à jour de l'AVD restent compatibles avec la viabilité de la dette à moyen et à long terme. Cependant, à court terme (2015-17), la capacité de remboursement du Tchad souffre de la baisse des recettes budgétaires, malgré le rééchelonnement des avances sur ventes de pétrole. Étant donné la persistance des risques liés aux chocs extérieurs, il est nécessaire de diversifier l'économie afin de réduire au minimum la dépendance de la capacité de remboursement à l'égard du secteur pétrolier. Il convient aussi de continuer d'améliorer la gestion des finances publiques et de la dette. À cet égard, il sera important d'assurer le bon fonctionnement des unités interministérielles de coordination de la dette qui ont été réformées récemment afin de renforcer les capacités d'enregistrement et de suivi de la dette publique. En outre, les autorités commenceront à publier des rapports annuels sur la gestion de la dette à partir de 2016, et apporteront des améliorations institutionnelles à la gestion des arriérés de dépenses conformément aux recommandations fournies récemment par le FMI dans le cadre de son assistance technique.

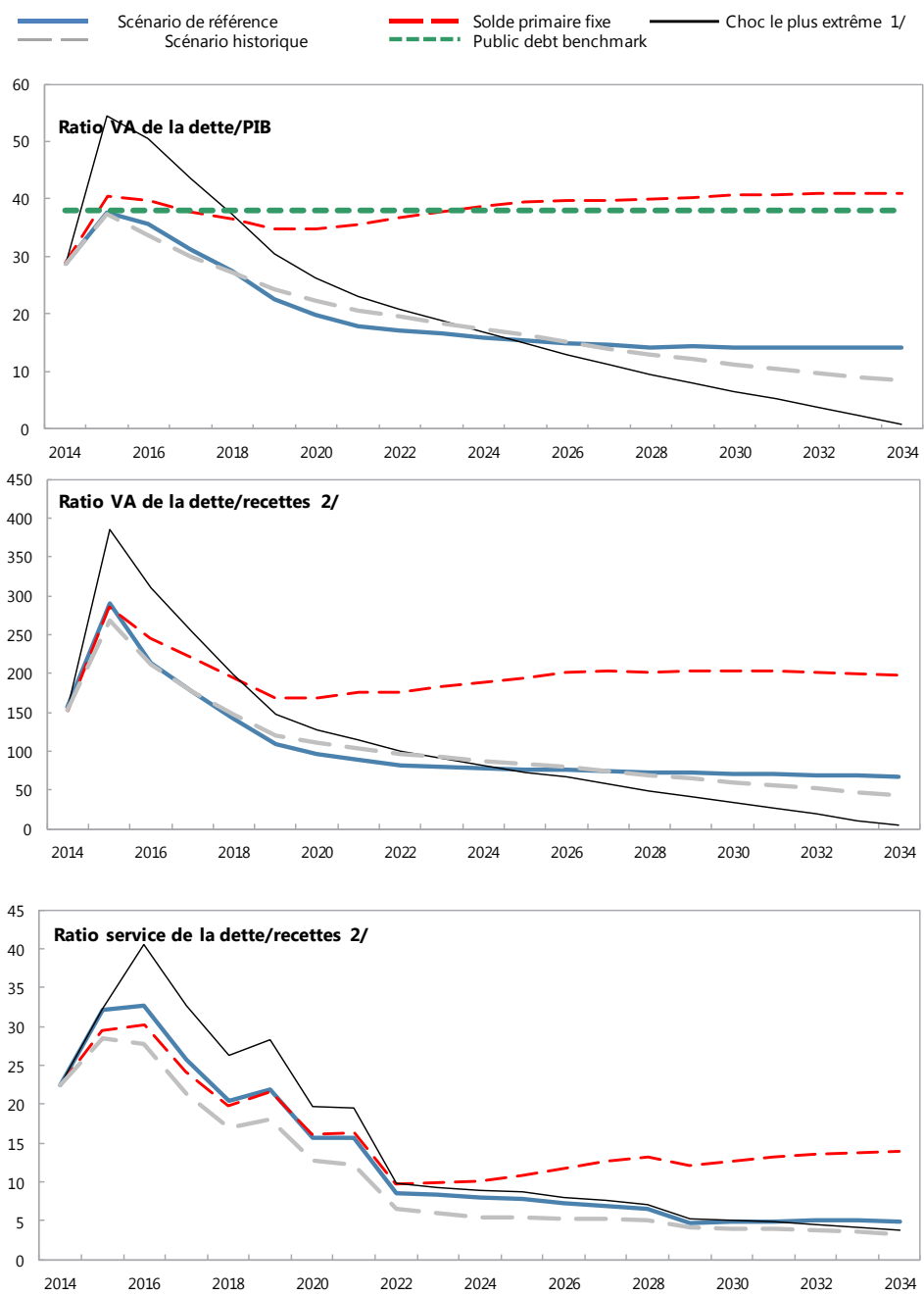
Graphique 1. Chad : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans divers scénarios,, 2014 – 34^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2024 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Dépréciation ponctuelle ; au c. à un choc de type Exportations; au d. à un choc de type Dépréciation ponctuelle ; au e. à un choc de type Exportations; et au f. à un choc de type Dépréciation ponctuelle .

Graphique 2. Tchad : Indicateurs de la dette publique dans divers scénarios,, 2014-34 ^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
 1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou avant.
 2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1 . Tchad : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2011-34 ^{1/}

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif												Moyenne ^{6/} historique	Écart ^{6/} type	Projections										
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			2015	2016	2017	2018	2019	2014-2019 Moyenne		2024	2034	2020-2034 Moyenne	
Dette extérieure (nominale) ¹	120.9	77.3	67.3	55.8	48.4	47.3	47.8	44.5	41.9	39.0	37.6			47.7	46.6	42.1	37.1	33.1	28.5			23.9	22.1		
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	120.9	77.3	67.3	55.8	48.4	47.3	47.8	44.5	41.9	39.0	37.6			47.7	46.6	42.1	37.1	33.1	28.5			23.9	22.1		
Variation de la dette extérieure	...	-43.6	-10.0	-11.5	-7.4	-1.2	0.5	-3.2	-2.6	-2.9	-1.4			10.1	-1.0	-4.5	-5.0	-4.0	-4.6			-0.3	-0.2		
Flux nets identifiés créateurs de dette	...	-43.9	-36.4	-19.2	-16.1	-17.7	8.4	-2.5	-4.3	3.3	3.4			1.3	3.6	-2.0	1.8	-1.3	-2.8			-0.3	1.8		
Déficit des transactions courantes hors intérêts	42.5	14.3	-1.7	-5.1	-8.7	-4.1	8.7	8.6	5.3	8.4	8.9			3.5	7.7	8.3	9.7	6.6	7.1	3.4	0.8	1.4	3.0	2.1	
Déficit de la balance des biens et des services	32.5	7.7	-10.1	1.2	-3.2	-1.8	12.5	11.3	7.3	10.7	9.7			12.6	14.9	12.2	9.8	4.6	0.7			1.8	4.6		
Exportations	21.5	45.6	48.0	47.6	44.5	42.7	35.4	37.9	40.7	38.3	33.5			31.5	27.6	28.6	32.0	35.4	37.2			29.2	19.6		
Importations	54.0	53.3	37.9	48.8	41.3	40.8	47.9	49.1	48.0	49.0	43.2			44.1	42.5	40.8	41.8	40.0	37.9			31.0	24.2		
Transferts courants nets (négatif = entrées)	-3.2	-4.4	-5.0	-2.9	-6.8	-4.5	-7.5	-5.6	-4.3	-4.4	-5.1			-7.9	-6.3	-6.1	-5.2	-4.9	-4.6			-4.2	-3.3	-3.9	
dont officiels	-2.4	-2.8	-1.6	-0.8	-0.8	-0.8	-0.4	-0.3	-0.9	-1.5	-1.3			-4.4	-2.4	-2.2	-1.5	-1.5	-1.3			-1.3	-1.4		
Autres flux (négatif = entrées nettes)	13.2	11.1	13.5	-3.4	1.4	2.2	3.7	3.0	2.3	2.1	4.2			3.6	1.1	0.6	2.5	3.7	4.7			3.8	1.8		
IDE nets (négatif = entrées)	-32.8	-13.1	-16.1	-7.7	0.0	-5.8	-6.6	-5.2	-4.5	-4.7	-4.0			-6.8	4.6	-5.2	-5.3	-8.7	-4.2	-3.4	-2.3	-1.2	-0.7	-1.2	
Dynamique endogène de la dette ²	...	-45.2	-18.7	-6.4	-7.4	-7.8	6.2	-5.9	-5.1	-0.4	-1.4			-1.8	-0.8	0.1	-1.1	-1.3	-1.3			-0.5	-0.5		
Contribution du taux d'intérêt nominal	...	0.7	0.6	0.6	0.4	0.4	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3			0.6	1.5	1.2	0.9	0.7	0.5			0.2	0.2		
Contribution de la croissance du PIB réel	...	-25.2	-4.6	-0.4	-1.6	-1.2	-2.2	-5.6	0.0	-3.7	-2.1			-2.4	-2.2	-1.1	-2.0	-2.0	-1.8			-0.6	-0.7		
Contribution des variations des prix et du taux de change	...	-20.7	-14.6	-6.6	-6.3	-6.9	8.0	-0.6	-5.4	3.0	0.4				
Résiduel ³	...	0.3	26.4	7.7	8.8	16.5	-7.9	-0.7	1.7	-6.2	-4.9			8.8	-4.6	-2.5	-6.8	-2.7	-1.8			-0.1	-2.0		
dont financement exceptionnel	...	-0.2	0.0	0.3	-0.5	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	-0.8	-0.8	-0.6	-0.3	-0.3			-0.2	-0.1		
VA de la dette extérieure ⁴	11.2			21.4	24.6	21.0	17.6	14.9	11.8			9.5	11.2		
En pourcentage des exportations	33.5			67.8	89.1	73.6	55.1	42.2	31.6			32.5	57.4		
VA de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État	11.2			21.4	24.6	21.0	17.6	14.9	11.8			9.5	11.2		
En pourcentage des exportations	33.5			67.8	89.1	73.6	55.1	42.2	31.6			32.5	57.4		
En pourcentage des recettes de l'État	60.4			126.6	217.8	160.8	119.2	90.6	63.5			51.3	60.2		
Ratio service de la dette/exportations (en %)	20.3	6.0	4.3	3.8	3.5	3.1	4.1	3.4	2.7	2.9	3.1			10.2	8.0	13.4	10.4	8.2	9.1			2.9	4.5		
Ratio service de la dette CGE/exportations (en %)	20.3	6.0	4.3	3.8	3.5	3.1	4.1	3.4	2.7	2.9	3.1			10.2	8.0	13.4	10.4	8.2	9.1			2.9	4.5		
Ratio service de la dette CGE/recettes (en %)	...	36.2	24.7	12.7	8.5	6.1	11.9	6.7	4.8	5.0	5.7			19.1	19.5	29.4	22.4	17.5	18.3			4.6	4.8		
Besoin brut de financement (milliards de dollars EU)	-0.6	-0.9	0.3	0.5	0.2	0.6	0.8			0.9	0.7	0.2	0.8	0.4	0.3			0.2	1.2		
Déficit courant hors intérêts qui stabilise le ratio d'endettement	...	57.9	8.3	6.4	-1.3	-3.0	8.2	11.8	7.9	11.3	10.3			-1.8	10.7	11.2	12.1	7.4	5.4			1.7	3.2		
Principales hypothèses macroéconomiques																									
Croissance du PIB réel (en %)	14.7	33.6	7.9	0.6	3.3	3.1	4.2	13.5	0.1	8.9	5.7			8.1	9.8	6.9	3.8	2.5	5.8	6.0		5.0	2.7	3.3	3.0
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	19.8	20.7	23.3	10.9	12.8	16.7	-14.4	1.4	13.9	-6.6	-1.0			7.7	12.4	0.7	-22.1	3.4	5.7	4.6	4.7	-0.5	2.3	2.7	2.4
Taux d'intérêt effectif (%) ⁴	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8			0.9	0.1	1.7	2.5	2.7	2.4	2.1	1.7	2.2	0.7	0.9	0.8
Croissance des exportations de B&S (dollars EU, en %)	164.4	241.5	40.0	10.7	8.9	15.3	-26.1	23.3	22.3	-4.1	-8.6			32.3	75.8	1.4	-29.2	9.6	24.4	22.4	16.8	7.6	0.1	2.6	1.0
Croissance des importations de B&S (dollars EU, en %)	-23.1	59.0	-5.4	43.6	-1.3	18.9	4.5	18.1	11.3	3.8	-7.7			14.5	21.7	9.9	-22.1	1.6	13.9	6.0	5.1	2.4	0.8	4.4	2.3
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	-4.8	37.4	37.3	36.7	36.7	36.8	30.0	37.1	37.5	37.3
Recettes de l'État (dons exclus, en % du PIB)	...	7.5	8.3	14.4	18.5	21.3	12.3	18.9	23.2	21.8	18.5			16.9	11.3	13.1	14.8	16.5	18.5			18.5	18.6	18.2	
Flux d'aide (en milliards de dollars EU) ⁵	...	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.4	0.3	0.3	0.5	0.4			0.3	0.4	0.5	0.4	0.5	0.5			0.6	1.2		
dont dons	...	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.3	0.3			0.3	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4			0.5	0.9		
dont prêts concessionnels	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1			0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1			0.1	0.3		
Financement équivalent dons (en % du PIB) ⁶			1.5	3.8	3.9	3.2	3.1	3.0			2.8	3.1	2.9	
Financement équivalent dons (% du financement extérieur) ⁶			11.3	78.2	86.7	75.6	74.2	74.0			74.6	73.5	74.3	
Pour mémoire :																									
PIB nominal (milliards de dollars EU)	3.1	5.0	6.7	7.4	8.7	10.4	9.3	10.7	12.2	12.4	13.0			13.9	11.3	11.9	13.3	14.7	16.3			20.7	36.1		
Croissance du PIB nominal en dollars EU	...	61.2	33.1	11.6	16.5	20.2	-10.8	15.1	14.0	1.7	4.7			7.7	-19.2	5.9	11.2	10.7	11.0			4.5	5.0	6.0	5.5
VA de la dette extérieure CGE (en milliards de dollars EU)	1.5			2.8	2.8	2.5	2.3	2.2	1.9			2.0	4.1		
(PVT-PVT-1)/GDPt-1 (en %)			9.8	0.1	-2.1	-1.5	-1.1	-1.8			0.5	0.6	0.8	0.5
Envois de fonds bruts des travailleurs expatriés (milliards de dollars EU)
VA de la dette CGE (en pourcentage du PIB + envois de fonds)	11.2			21.4	24.6	21.0	17.6	14.9	11.8			9.5	11.2		
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fonds)	33.5			67.8	89.1	73.6	55.1	42.2	31.6			32.5	57.4		
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fonds)	3.1			10.2	8.0	13.4	10.4	8.2	9.1			2.9	4.5		

Sources : autorités nationales, et estimations et projections des services du FMI

¹ Inclut la dette extérieure du secteur public et du secteur privé.

² Calculé de la manière suivante : $[r - g - p(1+g)] / (1+g+p+gp)$ fois le ratio de la dette de la période précédente, avec r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel et p = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars EU.

³ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègements de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, inclut aussi la contribution des variations des prix et des taux de change.

⁴ Il est supposé que la valeur actuelle de la dette du secteur privé équivaut à sa valeur nominale.

⁵ Paiements des intérêts de l'année courante divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

⁶ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement tirés des 10 dernières années, sous réserve des données disponibles.

⁷ Dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

⁸ Le financement en équivalent dons inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme de nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2a. Tchad : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2014-34

(En pourcentage)

	Projections							2034
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	21	25	21	18	15	12	9	11
A. Autres scénarios								
A1. Variables principales, moyenne historique en 2014-2034 1/	21	9	5	-2	-5	-7	-12	-18
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables 2014-2034 2/	21	25	22	19	17	15	15	20
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016	21	26	23	19	16	13	10	12
B2. Croissance des exportations en valeur, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016 3/	21	28	36	32	28	24	19	13
B3. Déflateur du PIB en dollars EU, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016	21	20	19	16	13	10	8	10
B4. Flux nets non générateurs de dette, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016 4/	21	28	31	27	24	20	16	12
B5. Combinaison B1-B4, avec chocs de 1/2 écart type	21	14	11	9	7	5	4	8
B6. Dépréciation nominale de 30 % par rapport au scénario de référence en 2015 5/	21	40	34	29	24	19	15	18
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	68	89	74	55	42	32	32	57
A. Autres scénarios								
A1. Variables principales, moyenne historique en 2014-2034 1/	68	33	16	-6	-14	-20	-42	-93
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables 2014-2034 2/	68	90	78	61	49	39	50	103
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016	68	89	74	55	42	32	32	58
B2. Croissance des exportations en valeur, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016 3/	68	128	307	241	194	158	162	162
B3. Déflateur du PIB en dollars EU, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016	68	89	74	55	42	32	32	58
B4. Flux nets non générateurs de dette, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016 4/	68	103	108	84	67	54	55	63
B5. Combinaison B1-B4, avec chocs de 1/2 écart type	68	50	44	31	23	15	16	47
B6. Dépréciation nominale de 30 % par rapport au scénario de référence en 2015 5/	68	89	74	55	42	32	32	58
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	127	218	161	119	91	64	51	60
A. Autres scénarios								
A1. Variables principales, moyenne historique en 2014-2034 1/	127	80	35	-12	-31	-40	-67	-97
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables 2014-2034 2/	127	221	169	131	105	79	79	109
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016	127	229	177	131	100	70	56	67
B2. Croissance des exportations en valeur, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016 3/	127	250	276	215	171	131	105	70
B3. Déflateur du PIB en dollars EU, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016	127	177	142	106	80	56	45	53
B4. Flux nets non générateurs de dette, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016 4/	127	252	237	182	143	108	86	67
B5. Combinaison B1-B4, avec chocs de 1/2 écart type	127	126	87	61	43	27	23	45
B6. Dépréciation nominale de 30 % par rapport au scénario de référence en 2015 5/	127	353	262	194	147	104	83	98

Tableau 2b. Tchad : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2014-34 (fin)

(En pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations									
Scénario de référence	10	8	13	10	8	9	3	5	
A. Autres scénarios									
A1. Variables principales, moyenne historique en 2014-2034 1/	10	6	8	6	4	4	-2	-4	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables 2014-2034 2/	10	8	4	3	2	4	1	3	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016	10	8	13	10	8	9	3	5	
B2. Croissance des exportations en valeur, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016 3/	10	10	33	27	22	24	16	19	
B3. Déflateur du PIB en dollars EU, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016	10	8	13	10	8	9	3	5	
B4. Flux nets non générateurs de dette, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016 4/	10	8	14	11	9	10	5	7	
B5. Combinaison B1-B4, avec chocs de 1/2 écart type	10	6	11	9	7	8	1	3	
B6. Dépréciation nominale de 30 % par rapport au scénario de référence en 2015 5/	10	8	13	10	8	9	3	5	
Ratio service de la dette/recettes									
Scénario de référence	19	20	29	22	18	18	5	5	
A. Autres scénarios									
A1. Variables principales, moyenne historique en 2014-2034 1/	19	14	17	12	9	9	-2	-4	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables 2014-2034 2/	19	20	8	6	5	8	2	3	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016	19	21	32	25	19	20	5	5	
B2. Croissance des exportations en valeur, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016 3/	19	20	30	25	19	20	11	8	
B3. Déflateur du PIB en dollars EU, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016	19	16	26	20	15	16	4	4	
B4. Flux nets non générateurs de dette, moyenne historique moins 1 écart type en 2015-2016 4/	19	20	30	24	19	19	9	7	
B5. Combinaison B1-B4, avec chocs de 1/2 écart type	19	15	22	17	13	14	2	3	
B6. Dépréciation nominale de 30 % par rapport au scénario de référence en 2015 5/	19	32	48	36	28	30	8	8	
<i>Pour mémoire :</i>									
Élément don supposé sur le financement résiduel (financement requis au-delà du scénario de référence) 6/	33	33	33	33	33	33	33	33	
Sources : autorités nationales, et estimations et projections des services du FMI.									
1/Croissance du PIB réel, croissance du déflateur du PIB (en dollars EU), solde courant hors intérêts en pourcentage du PIB et flux non générateurs de dette.									
2/Il est supposé que le taux d'intérêt des nouveaux emprunts est supérieur de 2 points à celui du scénario de référence, tandis que les périodes de grâce et les échéances sont les mêmes.									
3/Il est supposé que la valeur des exportations reste en permanence au niveau le plus bas, mais que le ratio solde courant/PIB retrouve son niveau de référence après le choc (un ajustement compensateur du niveau des importations est supposé de manière implicite).									
4/Inclut les transferts officiels et privés et l'IDE.									
5/La dépréciation est définie comme étant une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie locale, qui ne dépasse jamais 100 %.									
6/S'applique à tous les scénarios de résistance, sauf A2 (financement moins favorable), où les conditions de tous les nouveaux financements sont définies à la note									

Tableau 3. Tchad : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence,, 2011-34

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{5/}	Écart type ^{5/}	Estimation					Projections				
	2011	2012	2013			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014-19 Moyenne		2024	2034
Dettes du secteur public 1/	49.6	47.1	46.5			55.1	59.7	56.7	50.7	45.6	39.4	51.2	30.4	25.0	27.6
<i>dont : libellée en devises</i>	41.9	39.0	37.6			47.7	46.6	42.1	37.1	33.1	28.5		23.9	22.1	
Variation de la dette du secteur public	-0.3	-2.5	-0.6			8.6	4.6	-3.0	-6.0	-5.1	-6.2		-1.0	-0.3	
Flux générateurs d'endettement identifiés	-3.5	-2.4	-1.7			-1.8	3.7	-6.2	-5.5	-5.7	-6.9		-2.0	-0.7	
Déficit primaire 6/	-2.7	-1.1	1.5	0.1	3.9	2.3	1.4	-0.2	-2.1	-2.8	-3.1	-0.8	-0.6	0.5	-0.2
Recettes et dons	24.8	24.4	20.8			18.9	14.5	16.6	17.4	19.0	20.9		20.8	21.1	
<i>dont : dons</i>	1.6	2.7	2.3			2.0	3.2	3.5	2.6	2.5	2.4		2.3	2.4	
Dépenses primaires (hors intérêts)	22.1	23.3	22.3			21.1	15.8	16.4	15.3	16.2	17.8		20.2	21.6	
Dynamique automatique de la dette	-0.8	-1.3	-2.7			0.4	2.7	-1.2	-3.0	-2.6	-3.5		-1.2	-1.1	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.3	-6.5	1.1			-2.5	-5.3	-0.9	-2.9	-2.6	-2.9		-1.0	-1.1	
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-1.3	-2.4	3.6			0.5	-3.3	0.6	-0.1	0.2	-0.3		-0.2	-0.3	
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	0.0	-4.0	-2.5			-3.0	-2.0	-1.4	-2.8	-2.8	-2.6		-0.8	-0.8	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.6	5.2	-3.8			3.0	7.9	-0.4	-0.1	-0.1	-0.5		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	-0.1	-0.5			-4.4	-0.3	-4.7	-0.4	-0.3	-0.3		-0.2	-0.1	
Produit des privatisations (néгатif)	0.0	-0.1	0.0			-4.0	0.0	-4.3	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	-0.5			-0.4	-0.3	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3		-0.2	-0.1	
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	3.2	-0.1	1.1			10.3	0.8	3.2	-0.5	0.6	0.7		1.0	0.4	
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public			20.1			28.8	37.6	35.6	31.3	27.4	22.7		16.0	14.1	
<i>dont : libellée en devises</i>	11.2			21.4	24.6	21.0	17.6	14.9	11.8		9.5	11.2	
<i>dont : extérieure</i>	11.2			21.4	24.6	21.0	17.6	14.9	11.8		9.5	11.2	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du sect p)	
Besoin de financement brut 2/	-1.6	0.7	3.9			6.5	6.0	5.2	2.4	1.1	1.4		1.0	1.5	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	96.8			152.7	260.3	214.2	179.7	144.7	108.4		76.9	67.0	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	108.6			170.5	333.0	272.3	211.6	166.4	122.5		86.3	75.8	
<i>dont : extérieure 3/</i>	60.4			126.6	217.8	160.8	119.2	90.6	63.5		51.3	60.2	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	4.5	7.4	11.6			22.5	32.1	32.6	25.7	20.3	21.9		7.9	4.9	
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	4.8	8.3	13.0			25.1	41.1	41.5	30.2	23.4	24.7		8.9	5.6	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-2.4	1.4	2.1			-6.3	-3.2	2.7	3.9	2.3	3.0		0.4	0.8	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	0.1	8.9	5.7	8.1	9.8	6.9	3.8	2.5	5.2	5.8	6.0	5.0	2.7	3.3	3.0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.9	0.8	0.8	0.9	0.1	1.7	2.5	2.7	2.4	2.1	1.7	2.2	0.7	0.9	0.8
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	...	8.7	5.6	7.1	2.2	1.1	4.0	3.7	2.3	2.8	0.8	2.5	2.2	2.3	2.2
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique une dépréciation)	1.3	14.6	-9.4	0.5	14.9	8.4
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	2.5	-4.0	-1.9	0.7	4.0	3.2	3.7	2.3	2.6	1.9	3.7	2.9	2.9	2.9	2.9
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du f	-2.7	21.3	-1.3	2.3	7.7	-1.2	-30.2	6.8	0.1	13.7	16.6	1.0	2.1	4.0	3.9
Éléments des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	-4.8	37.4	37.3	36.7	36.7	36.8	30.0	37.1	37.5	...

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ [Indiquer quelle est la couverture du secteur public, par exemple ensemble des administrations publiques ou secteur public non financier, et quelle dette est utilisée (nette ou brute).]

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité de données.

6/ Le déficit primaire présente les recettes pétrolières brutes, sans déduire le service de la dette lié aux avances sur ventes de pétrole (contrairement aux tableaux des finances publiques dans le rapport des services du FMI).

Tableau 4. Tchad : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2014-34

	Projections							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2034
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	29	38	36	31	27	23	16	14
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	29	37	34	30	27	24	17	8
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2014	29	40	40	38	37	35	39	41
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	29	40	38	34	30	26	26	55
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-2016	29	42	41	36	32	27	20	15
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-2016	29	42	42	36	31	26	14	0
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	29	41	40	34	29	23	12	-1
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2015	29	55	50	44	37	31	17	1
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2015	29	45	42	37	32	26	14	0
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	157	290	213	176	142	108	77	67
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	153	267	211	177	147	119	87	43
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2014	153	286	244	220	195	167	188	197
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	0	153	281	231	194	158	125	250
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-2016	153	291	246	206	166	127	98	70
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-2016	153	294	259	212	167	124	69	1
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	153	286	243	198	154	113	59	-6
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2015	153	386	310	253	199	147	82	4
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2015	153	321	259	213	168	124	69	1
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	23	32	33	26	20	22	8	5
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	23	29	28	21	17	18	6	3
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2014	23	29	30	24	20	22	10	14
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	0	23	30	25	20	22	9	12
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-2016	23	31	32	26	21	22	8	5
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-2016	23	29	30	25	20	21	8	2
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	23	30	30	24	19	21	7	1
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2015	23	32	41	33	26	28	9	4
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2015	23	29	31	25	20	21	9	2

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart-type, divisé par la racine carrée de la durée de la
2/ Les recettes comprennent les dons.

Déclaration de M. Yambaye sur le Tchad
Réunion du Conseil d'administration
14 décembre 2015

Au nom des autorités tchadiennes, je tiens à remercier la Direction et les services du FMI pour leurs conseils et leur soutien permanents à leur programme économique. Les autorités tchadiennes sont aussi reconnaissantes au Conseil d'administration pour son approbation du respect par le Tchad des conditions nécessaires pour atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée en avril dernier. Elles conviennent que le rapport des services du FMI rend bien compte des discussions qui ont eu lieu à N'Djamena pendant la mission des services du FMI en septembre 2015.

Comme le montrent le rapport des services du FMI et la lettre d'intention des autorités, la période examinée et celle qui a suivi ont été marquées par une dégradation du prix du pétrole et de la situation sécuritaire, notamment la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram. Le choc provoqué par ce combat a eu de lourdes conséquences sur les plans économique, financier, humain et humanitaire. Comme je l'ai déjà indiqué dans ma déclaration au moment de la première revue en avril 2015, les troupes tchadiennes participent de plus en plus à cette bataille avec des opérations militaires dans les pays voisins. Depuis l'achèvement de la première revue, la capitale N'Djamena a été victime d'attaques sanglantes en juin et juillet 2015, qui ont entraîné la mort de 68 personnes au total parmi la population civile. D'autres attaques mortelles ont été menées dans d'autres régions du pays. La plus récente a eu lieu au lac Tchad il y a quelques jours et a coûté la vie à plus de 15 personnes. En outre, le Tchad accueille un nombre plus important de réfugiés qui fuient non seulement les zones occupées par Boko Haram mais aussi l'instabilité dans les pays voisins.

Les effets du niveau obstinément bas des cours pétroliers se font sentir non seulement sur les finances publiques mais aussi sur le secteur pétrolier intérieur, dans la mesure où de nombreuses compagnies pétrolières ont revu à la baisse leurs projets de production et d'investissement afin de préserver leur rentabilité. Au final, ces décisions d'entreprises se sont traduites par une révision à la baisse des projections de production et d'exportations de pétrole pour le Tchad.

Les chocs plus importants liés à la sécurité et au prix du pétrole ont compliqué la mise en œuvre du programme économique des autorités pendant la période examinée. Toutefois, les résultats obtenus dans le cadre de l'accord FEC ont été satisfaisants puisque les critères et repères définis pour la deuxième revue ont pour la plupart été respectés grâce au profond attachement des autorités au programme. Compte tenu de la détérioration des perspectives économiques à moyen terme pour le Tchad et des risques considérables qui pèsent sur celles-ci, les autorités demandent à la communauté internationale d'apporter

un soutien supplémentaire et rapide aux efforts qu'elles ne cessent de déployer pour préserver la stabilité dans la région du lac Tchad, remédier à la crise humanitaire et poursuivre la bonne mise en œuvre de leur programme économique.

I. Évolution de la situation en 2015 et résultats obtenus dans le cadre du programme FEC

La dégradation de la situation sécuritaire et la faiblesse persistante des cours du pétrole ont entraîné une révision à la baisse des chiffres de la croissance pour 2015, malgré une augmentation de la production de pétrole. La perturbation du commerce transfrontalier découlant de l'insécurité grandissante et le recul de la demande publique imputable aux compressions budgétaires ont fortement pesé sur le secteur non pétrolier, qui, selon les projections, devrait se replier d'environ 1,5 % en 2015, et ce en dépit des bons résultats du secteur agricole. L'inflation est devenue instable et s'est inscrite en hausse depuis le début de l'année pour s'établir à 4,3 % en septembre 2015, contre 1,7 % en 2014.

Sur le plan budgétaire, les recettes budgétaires pour le premier semestre de 2015 étaient inférieures de 28 % aux projections essentiellement en raison de la diminution des recettes pétrolières et non pétrolières. Toutefois, le déficit budgétaire au 30 juin 2015 était maîtrisé après les réductions des dépenses, notamment des dépenses d'investissement, pour s'adapter à un plus faible niveau de recettes. Les dépenses prioritaires ont été préservées, conformément à l'objectif du programme. Cependant, le faible montant des recettes budgétaires et les retards dans l'émission d'effets publics se sont traduits par une accumulation d'arriérés de paiements intérieurs.

Les autorités ont continué à accomplir des progrès sensibles sur le front de la mise en œuvre des réformes budgétaires, conformément aux programmes appuyés par le FMI et d'autres donateurs. Plus précisément, concernant la transparence dans le secteur pétrolier, un décret a été pris pour mettre en place un comité interministériel chargé de réunir et de diffuser des informations sur les recettes pétrolières. En outre, les informations relatives aux recettes pétrolières budgétaires ont été intégrées dans le rapport d'exécution budgétaire pour le deuxième trimestre de 2015. S'agissant de la gestion des finances publiques, le recours à des procédures budgétaires exceptionnelles (*dépenses avant ordonnancements*, DAO) afin de financer les dépenses a continué à être rationalisé; 5,5 % des dépenses totales au 30 juin 2015 ont été financées via ces procédures, contre un objectif annuel de 9,0 %. Par ailleurs, un code des marchés publics et un code général des impôts révisé ont été adoptés, le récent recensement des entreprises a été validé et des réglementations visant à améliorer le climat des affaires ont été adoptées.

L'évolution des secteurs monétaire et financier a été tributaire de la situation budgétaire. En effet, le crédit au secteur privé a progressé en raison du recours au

financement bancaire par les sociétés privées en attente de paiements de l'État. La proportion de prêts improductifs a augmenté pour passer de 12 % des prêts bruts en 2014 à 14,2 % fin juillet 2015, compte tenu du ralentissement économique et des arriérés de paiements de l'État.

Le secteur extérieur a lui aussi été touché par les évolutions récentes, sachant que le déficit des transactions courantes a continué à se creuser et que les réserves internationales ont diminué pour atteindre un point bas sur 4 ans en août 2015. Comme envisagé au moment de la première revue, les autorités ont conclu un accord de rééchelonnement avec la compagnie pétrolière privée Glencore portant sur le remboursement de deux avances sur ventes de pétrole. Dans le détail, ce rééchelonnement consolide le solde de ces deux avances, prolonge l'échéance de 4 à 5-6 ans et améliore le profil d'endettement du Tchad à moyen terme. Néanmoins, le rééchelonnement augmente la VAN des prêts consolidés et réduit donc le caractère concessionnel du prêt d'origine.

Les résultats obtenus dans le cadre du programme FEC au 30 juin 2015 étaient satisfaisants, 4 des 6 critères de réalisation ayant été observés. Les deux critères de réalisation non respectés ont trait aux emprunts extérieurs non concessionnels et à l'accumulation d'arriérés intérieurs, deux facteurs expliqués ci-dessus. Les repères structurels au 30 juin 2015 et au 30 septembre 2015, qui sont tous liés à la transparence des recettes pétrolières, ont été respectés. Cependant, les chocs exogènes ont eu un impact tel que les objectifs quantitatifs initiaux de recettes budgétaires pour fin 2015 seront difficiles à atteindre. Par conséquent, le cadre macroéconomique a été révisé pour tenir compte de la nouvelle situation économique. Compte tenu des circonstances exceptionnelles qui ont entraîné le non-respect des deux critères de réalisation et des mesures d'ajustement rigoureuses prises pour maintenir le programme sur la bonne voie, les autorités sollicitent des dérogations pour le non-respect des critères, des dérogations pour la modification des critères de réalisation pour fin 2015 et l'achèvement de la deuxième revue du programme FEC.

II. Écart de financement en 2015

La révision du cadre macroéconomique s'est traduite par un écart de financement supplémentaire pour 2015. Malgré les projections d'accroissement de la production de pétrole, un rebond des recettes pétrolières est peu probable à court terme. Par conséquent, étant donné l'ampleur du rééquilibrage budgétaire déjà réalisé au premier semestre de 2015, les possibilités d'un ajustement supplémentaire d'ici à la fin de 2015 sont limitées, d'autant plus que les dépenses sociales, de lutte contre la pauvreté et de sécurité doivent être protégées et qu'un bon fonctionnement de l'administration doit être préservé.

Dans ce contexte, la stratégie des autorités pour combler l'écart en 2015 consiste à obtenir d'autres financements, complétés par des ajustements de dépenses

supplémentaires identifiés dans un plan d'action d'urgence qui a été présenté à la société civile, aux syndicats et aux partenaires au développement lors d'un séminaire organisé début octobre 2015. Grâce aux efforts consentis pour mobiliser des ressources, d'autres financements ont été obtenus i) auprès de la banque centrale (BEAC) sous la forme d'avances statutaires et exceptionnelles; ii) grâce au rééchelonnement des remboursements des avances sur les ventes de pétrole; iii) grâce aux émissions supplémentaires d'effets publics sur le marché financier régional; et iv) grâce à une assistance des partenaires internationaux sous la forme d'un appui budgétaire.

Les autorités ont pris d'autres mesures de rééquilibrage budgétaire au second semestre de 2015. Parmi elles figure la limitation de tous les nouveaux engagements de dépenses, sauf dans des secteurs prioritaires comme l'éducation, la santé et la sécurité. Pour améliorer la gestion des flux de trésorerie, une réunion est organisée chaque semaine avec des hauts fonctionnaires de la Présidence et du Ministère des Finances et du Budget afin d'évaluer précisément les recettes et les dépenses. Les autorités ont l'intention de créer une structure permanente pour prévoir et gérer les flux de trésorerie d'ici à juin 2016.

III. Mesures pour 2016

Les autorités tchadiennes ont l'intention de prendre des mesures efficaces afin de résoudre les problèmes rencontrés par le Tchad et de pérenniser les programmes socioéconomiques mis en œuvre pour améliorer les conditions de vie de la population. Par conséquent, elles s'efforceront d'atteindre leurs objectifs macroéconomiques et budgétaires en vue de préserver la stabilité macroéconomique et d'accélérer la diversification de l'économie dans le contexte de leur plan national de développement. Elles œuvreront notamment à l'ouverture du Tchad, pays enclavé, via la remise en état des voies terrestres vers le Niger et le Soudan avec l'aide des institutions financières internationales.

Les autorités restent attachées à une politique budgétaire prudente. À la fin du mois d'octobre 2015, elles ont présenté un projet de loi de finances pour 2016 à l'Assemblée nationale, qui inclut des éléments du plan d'action d'urgence et est conforme à l'objectif à moyen terme de viabilité des finances publiques et de la dette. Le projet de budget 2016 prévoit un léger accroissement du déficit primaire non pétrolier par rapport à 2015 en raison de la nécessité d'affecter les ressources qui s'imposent pour l'organisation optimale des élections en 2016 et d'autoriser les dépenses jugées indispensables pour la sécurité. Un élément important du budget est l'inclusion de recettes exceptionnelles liées à la vente de la participation de l'État dans des champs pétrolifères au Tchad. Pour l'essentiel, ces rentrées spéciales financeront des dépenses ponctuelles. En dehors de ce produit exceptionnel, le gouvernement projette de mobiliser des ressources provenant de l'émission de titres, du financement de projets et d'appuis budgétaires de partenaires internationaux. Les autorités ont élaboré un plan d'urgence en cas d'insuffisance de

recettes, qui prévoit de différer certains projets d'investissement et d'accroître les émissions d'effets publics le cas échéant.

Les autorités s'abstiendront de contracter de nouveaux emprunts non concessionnels. Les nouveaux emprunts extérieurs seront contractés à des conditions concessionnelles pour financer des projets d'investissement. Toutefois, les autorités insistent souvent sur la difficulté grandissante à obtenir des financements concessionnels. Dans ce contexte, elles espèrent que les partenaires internationaux décaisseront en temps voulu les appuis budgétaires promis.

Les réformes budgétaires engagées ces dernières années se poursuivront, conformément aux recommandations des rapports d'assistance technique et aux mesures définies dans le plan d'action d'urgence. Une meilleure mobilisation des recettes intérieures sera en particulier une priorité du programme budgétaire. À ce titre, les exonérations et incitations fiscales seront simplifiées, les impôts fonciers seront systématiquement perçus et la formalisation du secteur non structuré se poursuivra. S'agissant des dépenses, les autorités continueront, notamment, à améliorer le système de gestion des dépenses en continuant de limiter le recours aux DAO et son automatisation, et veilleront à rationaliser les transferts et les subventions destinés aux entités publiques, conformément aux recommandations de l'audit en la matière. Le système de prévision de gestion de trésorerie sera progressivement renforcé. Les autorités restent déterminées à améliorer les procédures de marchés publics et à assurer une plus grande transparence dans les opérations budgétaires liées au pétrole. Sur ce dernier point, elles réitèrent leur demande d'assistance technique du FMI pour moderniser le modèle de prévision des recettes fiscales pétrolières.

IV. Conclusion

La dégradation de la situation sécuritaire et les cours pétroliers durablement bas ont nettement compliqué la mise en œuvre du programme des autorités tchadiennes. En réaction à ces chocs exogènes majeurs, elles ont pris des mesures d'ajustement ambitieuses afin de maintenir leur programme sur la bonne voie et de préserver la stabilité macroéconomique. Les résultats obtenus dans le cadre du programme FEC sont satisfaisants. Au vu de ces résultats, les autorités sollicitent des dérogations pour le non-respect de critères, des dérogations pour la modification de critères de réalisation pour fin 2015 et l'achèvement de la deuxième revue du programme FEC. Je serais reconnaissant aux Administrateurs de bien vouloir donner une suite favorable aux demandes des autorités tchadiennes.